





VAN CAMPENHOUT, FRÈRES & SEUR
13, Rue de la Colline,
BRUXELLES.



Ateliers & Fabrique
à MOLENBEEK ST JEAN.

N° 3730

1

Procès-verbaux
de la Commission Administrative
du Musée royal de Peinture & d. Sculpture
de Belgique.

Séance Du 2 Septembre 1868 (2h.)

Sont présents M. M. Doucet, Vice-Président
faisant fonctions de Président; le Comte De
Robiano; Balat; De Bron; E. Fetics;
Portaels et Simonin, membres; N. Stiénon,
Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 12
a été lu et adopté.

Par sa lettre du 26 Août dernier, M.
le Ministre de l'Intérieur fait connaître que les
crédits extraordinaires qui figure depuis quelques
années au Budget du Département des Travaux
Publics pour réparer les locaux du Musée, a été
reproduit au Budget de 1869 et que cette allocation
devra servir à la restauration de la grande Galerie
dont l'état de délabrement offre un contraste fâcheux
avec le Salon de Rubens. L'exécution de ce
travail nécessitera le déplacement de tous les
tableaux ainsi que des collections d'histoire naturelle
du rez-de-chaussée. M. le Ministre prie donc la
Commission d'examiner les mesures qui il y aurait
lieu de prendre pour que les restaurations
projetées puissent être exécutées sans com-
promettre la conservation des Collections du Musée.

La Commission répondra à M. le Ministre
que dans l'état actuel des locaux, il conviendrait
d'ajourner la restauration de la grande Galerie
jusqu'à ce que la question de l'agrandissement
des locaux ait été résolue; les collections pourraient
alors être transférées dans les nouvelles salles et
l'on assurerait de cette manière la conservation
des tableaux sans en priver les artistes et le
public pendant un temps assez long. C'est

surplus rien n'empêcherait de faire provisoirement à l'état dilaté des Sallies au moyen de quelques travaux peu dispendieux et qui auraient pour objet de retoucher les plafonds, rependre les parois etc. etc.

Par un rapport daté du 25 Août 1826, M. Etienne Le Roy informe la Commission qu'il croit que les travaux proposés par lui pour la restauration du Pérugin du cloître suffiraient pour assurer la conservation de cette œuvre pendant un certain nombre d'années. Il lui est cependant impossible de rien préjuger à cet égard avant d'entamer la restauration du tableau et de s'être assuré ainsi que le panneau n'est pas trop atteint par les vers, car dans cette alternative, d'autres parties de couleur que celles nouvellement refixées seraient exposées à se détacher et il faudrait se résoudre alors à transporter la peinture, opération qui lui paraît complètement impossible; mais il conseille de ne recourir à ce procédé qu'à la dernière extrémité. D'après ce qui précède, la Commission est d'avis qu'il convient de faire procéder à la restauration du Pérugin et elle demandera en conséquence, à M. le Ministre de l'Intérieur d'être autorisé à confier ce travail à M. Et. Le Roy.

Par le même rapport, ce peintre restaurateur fait connaître qu'il avait différé de déposer au cloître le tableau de Palme-la-Vierge, espérant pouvoir terminer complètement la restauration des quelques figures dont il a rétabli l'ensemble, car pour bien apprécier un travail de ce genre, il est indispensable qu'on y ait mis la dernière main; néanmoins, dit-il, la Commission pourra comparer les parties restaurées avec celles qui sont restées dans l'état déplorable provenant des expériences malheureuses que cette peinture a subies en 1826. La Commission

ne se dissimule pas l'importance du travail à exécuter pour la restauration complète du tableau de Palme-la-Vierge, mais elle désire qu'avant de continuer cette opération, M. Et. Le Roy lui fasse connaître approximativement l'importance de la dépense qu'elle occasionnera.

M. Portails donne connaissance d'une lettre par laquelle M. Mauz propose de céder au cloître un buste et un lion en marbre sur un socle de Mathieu Kessels. Ces ouvrages qui se trouvent à Gand seront examinés à la première occasion qui appellera quelques Membres de la Commission en cette ville.

Il est ensuite donné lecture d'une lettre datée du 13 Août, par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur informe la Commission qu'il a acquis pour le cloître moderne, un tableau de M. Alex. Robert, représentant: Lucia Signorelli pleurant sur son fils mort. M. le Ministre recommande d'assigner une place convenable à cette toile qui se trouve déposée au Palais Ducal.

La Commission passe successivement à l'ordre du jour sur les deux propositions de vente ci-après:

1^o Du Sieur J. D'hoore, relative à la cession d'un Paysage attribué à J. Patensier et dont il demande 600 francs.

2^o Du Sieur Vuet, à D'ist, qui envoie une médiocre peinture qu'il présente sous le nom de Craasbelle.

Les Surveillants Du Temple, Certant et Van Volson exposent qu'ils n'ont point participé à l'augmentation de traitement que les autres Surveillants du cloître ont obtenue récemment & ils sollicitent en conséquence une indemnité équivalente à l'augmentation accordée à ceux-ci. La Commission appréciant les titres que les pétitionnaires font valoir, est d'avis qu'il y a lieu de proposer à M. le Ministre de l'Intérieur

d'accorder à chacun d'eux une gratification de 150 francs sur le crédit de 1837 f. 588 resté disponible sur l'allocation du personnel figurant au budget de 1867. La Commission propose en outre, au Gouvernement, de porter au budget de l'exercice prochain la somme nécessaire pour élever à F. 1200. - le traitement des Sieurs Dubouche, Cestaert & Van Volsem, afin que tous les surveillants des Musées soient traités uniformément. La Commission décide qu'elle demandera à M. le Ministre d'accorder à son Secrétaire une indemnité de mille francs, imputable sur l'excédant dont il vient d'être fait mention. Elle recommandera également à la bienveillance de M. le Ministre, les Sieurs Henselers & Moens, attachés aux Musées anciens & modernes en qualité d'homme de peine.

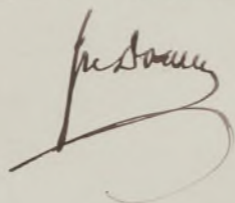
L'Assemblée décidant faciliter aux étrangers la visite des collections décide que les Musées anciens & modernes resteront ouverts jusqu'à 5 heures, du 15 Avril au 15 Octobre.

La Séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Vice-Président,

Le Secrétaire,

P. Stieven



Séance du 19 Septembre 1868 (3h.)

Sont présents M. M. Doucet, Vice-Président faisant fonction de Président; Le Comte de Robiano; Balat; De Bruin; Ed. Fétis; Allard; Portants et Van Brée, Membre; P. Stieven, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 2 Septembre est lu & adopté.

Par sa lettre du 6 Septembre d', M. le Ministre de l'Intérieur exprime ses regrets de n'avoir pu adopter toutes les dispositions proposées par la

Commission pour l'organisation nouvelle des Musées. Il rappelle les motifs qui l'ont obligé à répartir les attributions de manière à donner au Conservateur une situation digne & honorable, tout en laissant à la Commission l'action & l'influence qu'elle a exercés dans le passé. Il lui a donc paru nécessaire de faire du Dives Service deux parts inégales, en attribuant à la Commission la partie artistique du Musées et en donnant à celle-ci le droit d'exercer un contrôle supérieur sur l'administration. Le Service administratif serait réservé au Conservateur. M. le Ministre termine sa lettre en faisant remarquer qu'ainsi tous les droits seront garantis et que la marche du Service se fera sans conflit, ni sans confusion.

La Commission est informée que elle Etienne Le Roy évalue à 2100 francs les frais de la restauration du tableau de Palun-le-vieux représentant: Jésus-Christ porté au tombeau. Quelques Membres demandent s'il conviendrait, par suite de l'état de dégradation de cette peinture, de consacrer à sa restauration une somme aussi élevée et si l'on a quelque espoir de pouvoir ramener convenablement les parties qui ont le plus souffert. D'autres Membres font remarquer que quelques uns des parties du tableau restaurées en dernier lieu par M. Etienne Le Roy portaient les mêmes traces de mutilation que l'on aperçoit aujourd'hui à certains places et notamment à l'épaule, au bras droit à la main, au bas ventre et à la jambe du Christ et qu'il y a tout lieu de croire que M. Etienne Le Roy parviendra à restaurer cette œuvre remarquable d'une manière aussi satisfaisante qu'il est permis de l'espérer dans l'état de dégradation où elle se trouve. L'Assemblée décide, en conséquence, à l'unanimité (moins une voix) de charger M. Le Roy de l'exécution de ce travail délicat. - Le Membre opposant,

M. De Bru, déclare que son vote négatif est motivé par l'état de délabrement du tableau qui lui paraît impossible de ramener d'une manière convenable. Il préfère donc éviter cette dépense et conserver le tableau de Palme - le vieux Daur l'état où il se trouve.

Par son rapport du 2 Septembre, M. Etienne Le Roy fait connaître le résultat de l'examen du tableau de Franck, représentant: la décollation de St Jean. Ce panneau a beaucoup souffert; les couleurs se soulèvent en un grand nombre d'endroits. Il conviendrait donc de refixer les parties écaillées, puis restaurer celles-ci et les autres dégradations de la peinture. Il évalue à 700 francs les frais à faire pour remettre le tableau en état. Les membres font remarquer que M. Etienne Le Roy est chargé déjà par le Musée de plusieurs restaurations importantes et qu'il serait désirable de voir confier le tableau de Franck à d'autres mains. Il signale particulièrement M. De Cammer qu'il croit pouvoir recommander comme un restaurateur très habile. M. et M. les Membres se rangeant à l'avis de leur honorable Collègue consentent volontiers à occuper M. De Cammer et décident de lui confier la restauration du tableau de Franck, mais il sera prié de fournir préalablement un devis de la dépense que nécessitera le travail qu'il s'agit d'exécuter.

La Séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire, *P. Stieumont*
Le Vice-Président, *J. Doucet*

Séance du 7 Octobre 1868. (2 heures)

Sont présents M. M. Doucet, Vice-Président faisant fonctions de Président; De Bru; De Rongé; Ed. Fétis; Madou; Simonis; Ph. Van Bree, Membres; Conscience, Conservateur et P. Simon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 19 ^{sept} dernier est lu et adopté.

M. le Comte De Robiano s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion de ce jour.

L'Assemblée prend connaissance d'une lettre en date du 26 Septembre d^r, par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur transmet une expédition de deux arrêtés royaux du 10 du même mois, transcrits ci-après, qui ont pour objet: l'un, de régler l'Administration des Musées royaux de Peinture et de Sculpture; l'autre, d'appeler aux fonctions de Conservateur, M. H. Conscience, Homme de Lettres et Membre correspondant de l'Académie royale de Belgique. - M. le Ministre fait remarquer, comme il a déjà eu l'occasion de le dire dans sa lettre du 6 ^{sept} d^r, que si le nouveau règlement des Musées n'est pas entièrement conforme aux dispositions du projet primitif, il n'indiffère que par des changements de peu d'importance qui ont pour but de donner à la Commission et de donner au Conservateur une situation digne et honorable. - M. le Ministre prie ensuite la Commission de vouloir bien se charger de procéder à l'installation de M. le Conservateur et de faire dresser l'inventaire du Musée Wiertz. - M. le Ministre fait remarquer que comme il importe que la Commission connaisse les dispositions des divers actes authentiques qui se rattachent à cet établissement, il croit devoir en transmettre une copie, en signalant particulièrement à la direction des Musées, les stipulations de l'acte du 9 Juin 1866. - M. le Président procède au nom de la Commission, à l'installation de M. Conscience en qualité de Conservateur des Musées royaux de Peinture et de Sculpture.

L'Assemblée prend ensuite connaissance de la convention du 9 Juin 1866, dont il vient d'être parlé, et qui est relative à la délivrance au profit de l'Etat, des œuvres de M. Wiertz.

L'attention de M. de la Sambre est particulière-
 -ment attirée sur les obligations consenties par le
 Gouvernement en vertu des articles 4 et 10 qui ont
 pour objet 1^o de placer les œuvres dans la Salle des
 Musées, conformément aux indications données par
 M. Woertz à son légataire & 2^o de se conformer
 quant aux mesures d'exécution pour la constitution
 définitive du Musée Woertz, aux indications ver-
 -bales données par le défunt au légataire universel.
 Avant de prendre possession des Musées
 Woertz et de dresser l'inventaire des Collections,
 ainsi que M. le Ministre de l'Intérieur en
 s'éloigne le désir, la Commission se voit obligée
 d'appeler son attention sur la portée de ces deux
 clauses & les conséquences fâcheuses qui dépen-
 -dent de leur observation rigoureuse par la
 Direction des Musées. Elle tendent, en effet, à
 soumettre les actes de la Commission au contrôle
 incessant du légataire qui, sous le prétexte de
 se conformer aux intentions du défunt, pourra
 à son gré, intervenir dans la gestion des Musées
 Woertz et contester l'opportunité des mesures
 que la Commission croira devoir prendre dans
 l'intérêt de cette institution. La direction
 des Musées ne saurait dans une sem-
 -blable situation, à laquelle il importe de
 remédier en faisant M. Potvin de vouloir bien
 déterminer par écrit, d'une manière précise &
 définitive toutes les indications verbales qui
 lui ont été données par M. Woertz à propos
 de l'organisation du Musée qui porte le nom
 de cet artiste. La Commission attendra donc
 pour dresser l'inventaire de ce Musée que M. le
 Ministre veuille bien lui faire connaître la
 suite qui aura été donnée aux observations
 qu'elle lui soumettra au sujet de la question
 soulevée par la lecture de la convention du
 9 Juin 1866.

Organisation nouvelle
 des
 Musées royaux de Peinture
 et de Sculpture.

Leopold II, Roi des Belges,
 A tous présents et à venir, Salut.
 Vu l'arrêté royal du 31 Mars 1846;
 Sur la proposition de Notre Ministre
 de l'Intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art 1^{er}. Il est établi à Bruxelles, sous la Direc-
 -tion de Musées royaux de Peinture & de
 Sculpture de Belgique, un Dépôt général et public
 d'objets d'art appartenant à l'Etat.

Ce Dépôt comprend trois Sections :

- 1^o. Le Musée ancien.
- 2^o. Le Musée moderne.
- 3^o. Le Musée Woertz.

Art 2. La Direction et l'Administration des Musées
 sont confiées à une Commission et à un Conservateur.

Art 3. La Commission Directrice des Musées
 est composée d'un Président, d'un Vice-Président
 et de huit membres au plus, nommés par Nous.
 Le Conservateur en fait partie.

Art 4. La Commission est chargée de compléter
 les Collections des Musées; elle adresse, à cet effet,
 au Ministre de l'Intérieur, telles propositions
 qu'elle juge convenables.

Art 5. Les achats, les échanges, les restaurations
 proposées par la Commission se font par ses soins
 en vertu d'une autorisation du Ministre de l'Intérieur.

Art 6. La Commission veille à la conservation
 et au placement des objets d'art des Musées, et prend
 à cet effet, toutes les mesures qu'elle juge nécessaires.
 Elle est chargée de la formation des Catalogues.

Art 7. La Commission arrête le budget, sur la
 proposition du Conservateur et le transmet au
 Ministre de l'Intérieur.

Les comptes et les inventaires sont soumis
 à son approbation.

Art 8. La Commission correspond directement avec le Ministre de l'Intérieur.

Elle lui adresse, à la fin de chaque année, un rapport sur la situation des Musées et propose les améliorations et les réformes qui lui paraissent utiles.

Art 9. Il est alloué aux Membres de la Commission un jeton de présence pour chaque séance à laquelle ils assistent.

Art 10. Le Conservateur est nommé par le Roi. Son traitement est fixé par l'arrêté de nomination.

Art 11. Le Conservateur est chargé d'assurer l'exécution des arrêtés, règlements et décisions concernant l'Administration des Musées.

Il a la surveillance générale du service administratif et de la police intérieure.

Tous les employés lui sont subordonnés.

Art 12. Le Conservateur prépare le budget, contrôle la comptabilité et surveille la tenue des inventaires et des archives, ainsi que de la Bibliothèque.

Il est chargé de la correspondance relative au service administratif.

Art 13. Un Secrétaire nommé par le Ministre de l'Intérieur est attaché à l'Administration des Musées.

Il est chargé de la tenue des écritures de la Commission directrice et du Conservateur.

Art 14. Le Secrétaire assiste aux séances de la Commission, sans voix délibérative, rédige les procès-verbaux des séances, tient la correspondance, les inventaires et la comptabilité et a la garde des archives et de la Bibliothèque.

Art 15. Trois Commissaires-experts sont attachés aux Musées.

Ils sont nommés par le Ministre de l'Intérieur sur la proposition de la Commission.

Il leur est alloué des jours de vacation à déterminer par la Commission. Les avis qu'ils sont appelés à donner sur des objets d'art sont consignés par écrit et signés par eux.

La Commission peut, avec l'autorisation de son Ministre de l'Intérieur, consulter d'autres experts pour des opérations déterminées.

Art 16. Les employés et les gens de service attachés aux Musées sont nommés et révoqués par le Ministre de l'Intérieur, la Commission directrice et le Conservateur entendus.

Le Ministre détermine leurs attributions.

Art 17. Tous les objets d'art des Musées sont inscrits dans un inventaire-général, qui en fait la désignation et indique la date d'entrée, le nom du donateur ou du vendeur et le prix d'acquisition.

Un double en est déposé au Ministère de l'Intérieur.

Art 18. Dans le courant du mois de Janvier, le Conservateur soumet à la Commission, et celle-ci, après vérification, adresse au Ministre de l'Intérieur, le double de l'inventaire de l'année précédente.

Art 19. L'arrêté royal du 31 Mars 1846 est rapporté.

Art 20. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté et de faire les règlements d'ordre des Musées.

Donné à Laeken, le 10 Septembre 1868.

(Signé) Leopold.

Par le Roi :

Le Ministre de l'Intérieur. (Signé) Eugène Permay

Leopold II, Roi des Belges,

à tous présents et à venir, Salut:

De notre arrêté en date de ce jour relatif à l'organisation des Musées royaux de Peinture et de Sculpture de Belgique;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. Le Sieur Conscience (Henri), Commissaire d'Arrondissement et membre correspondant de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts, est nommé Conservateur des Musées royaux

de Peinture & de Sculpture.

Il jouira à ce titre, d'un traitement annuel de six mille francs (F. 6000-).

Art 2. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 10 Septembre 1868.

(Signé) Leopold.

Par le Roi:

Le Ministre de l'Intérieur. - (Signé) Eudore Pirmez.

M. De Cauwen fait connaître par sa lettre du 6 de ce mois, qu'après un examen très attentif du tableau de J. B. Franck, représentant la Décollation de St Jean, il a constaté que cette peinture étoit fortement endommagée et que les travaux de conservation à y apporter sont la fixation des parties de contours détachés du panneau et leur restauration complète. Il fixe à 500 francs la dépense de ce travail. La Commission décide que M. De Cauwen sera chargé de mettre en bon état la peinture dont il s'agit et elle autorise en conséquence cet artiste à la transporter chez lui, afin d'accomplir la restauration dont il vient d'être chargé. - Elle consent également à ce que M. Etienne Le Roy puisse restaurer dans son atelier les tableaux de Palma-le-Vieux, des Pérugin & d'André DelSarte.

La Séance est levée à 3 1/2 heures.

Le Vice-Président

Le Secrétaire
V. Stieven

[Signature]

Séance du 14 Octobre 1868 (2 heures)

Présents M. M. Doucet, Vice-Président, faisant fonctions de Président; Balat; De Bruen; De Rongé; Eudore Fétis; Ph. Van Briel, Membres; Conseiller Conservateur; V. Stieven, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 7 Octobre

est lu et adopté.

M. le Comte De Robiano se fait excuser de ne pouvoir se rendre à la convocation de ce jour.

Il est donné communication d'une lettre en date du 9 de ce mois, par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur informe la Direction des Arts que les héritiers de M^{me} la Douairière De Keyff, à Ommen, se sont vu désireux de céder au Gouvernement un tableau de Rubens provenant de la succession de la dite Dame. M. le Ministre a prié la Commission de se mettre en rapport avec M. Alex. Heene qui, en sa qualité de mandataire des héritiers De Keyff, a laissé entendre que le prix d'achat de ce tableau pourrait être réparti sur autant d'exercices que l'exigerait la situation des crédits. Il exprime donc le désir que la Commission, après examen de l'œuvre, lui fasse connaître les prétentions de la famille De Keyff et la valeur du tableau. L'Assemblée décide préalablement à l'examen de l'affaire qui lui est soumise, de demander à M. Heene, la communication des renseignements qu'il pourra fournir à la Commission relativement à la copie de l'œuvre dont il s'agit.

M. Olivier, libraire à Bruxelles, fait parvenir le portrait de paysagiste Henri Van Assche, exécuté det. et, d'après M. Navez. Le propriétaire en demande 300 francs. La Commission pense qu'il ne sera pas impossible d'obtenir en plus la peinture originale de ce portrait et qu'il conviendrait, dès lors, de renoncer à la copie qui lui est présentée par M. Olivier et dont l'exécution laisse beaucoup à désirer.

L'Assemblée ayant remarqué que le vernis du panneau central et de l'un des ^{restes de} fragments de Bernard Van Orley, acquies récemment de M. Nieuwenhuys, se fendillent décide qu'il y a urgence de prier M. Etienne Le Roy de renouveler le vernis de ces peintures et de refaire la partie soulignée dans le volut

représentant: l'enlèvement des troupes de Job.
La séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire. Le Vice-Président.
V. Stévenon J. Doucet

Séance du 28 Octobre 1868. (2 heures)

Sont présents M. M. Doucet, Vice-Président,
faisant fonctions de Président; De Beau; De Rongé,
Edouard Félix; Ph. Van Brie, Membres; H.
Conscience, Conservateur; V. Stévenon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 14 Octobre
est lu et adopté.

Répondant à la lettre de la Commission,
qui a fait l'objet de la résolution prise dans la
séance du 7 de ce mois, M. le Ministre des
L'Intérieur informe l'Assemblée qu'il ne lui
paraît pas nécessaire de faire prier M. Potvin
la démarche que la Commission d'expertise propose
au sujet de certaines stipulations énoncées dans
le contrat du 9 Juin 1866, relatif au Musée
Woertz et qu'il ne pense pas que la direction
du Musée puisse avoir l'intention de modifier
dans son ensemble le placement des tableaux
exposés dans ce Musée. Que d'ailleurs, il ne
saurait être question que de changements partiels
qui pourraient résulter de la construction d'une
annexe destinée à recevoir les esquisses et des
œuvres placés aujourd'hui dans une pièce
dépendant de l'habitation de M. Woertz. M.
le Ministre pense que M. Potvin ne saurait
s'opposer à la réalisation de ce projet qui ne
pourrait qu'améliorer le Musée et que du reste,
c'est à son Département à aplanir les difficultés
qu'amènerait cette éventualité. Quant à la
clause de l'article 10 du contrat, elle se rattache

exclusivement aux œuvres de M. Woertz qui'il y
aurait lieu d'acquiescer et que pour cet objet, M.
Potvin s'est déjà mis en rapport avec l'Adminis-
tration centrale, comme il continuera à le faire
dans l'avenir. M. le Ministre termine sa lettre
en assurant la Commission qu'en aucun cas,
celle-ci n'aura à subir les contestations qu'elle
craindrait, parce que c'est avec le Gouvernement
que le Légataire de feu M. Woertz aura à
traiter toutes les questions qui se rattachent
à sa mission. M. le Ministre prie donc la
Commission de prendre possession de l'Adminis-
tration du Musée Woertz et d'être persuadé
qu'il s'empêchera d'élever toutes les difficultés
qu'elle pourrait y rencontrer. L'Assemblée
reçoit communication de la dépêche ministérielle
dont il vient d'être donné lecture en se réservant
la faculté de prendre l'initiative de toutes
les mesures qu'elle jugera devoir adopter
dans l'intérêt du Musée Woertz, sans tenir
compte des observations, ni de l'intervention
de M. Potvin. M. le Président convoquera
prochainement M. M. les Membres à l'effet de
dresser l'inventaire des Collections composant
le Musée Woertz.

En réponse aux renseignements qui lui
avaient été demandés par la Commission,
M. Alex. Hebbe fait connaître pour le 10
de ce mois, que les héritiers de M. de la
Duchessine De Knijff sont disposés à céder aux
Gouvernement, le tableau de Rubens provenant
de cette succession, pour la somme de 17,000 fr.
à échelonnés pour le paiement, sur autant
d'exercices que l'Administration le jugera
convenir. L'Assemblée décide que la Com-
mission entière se rendra à Anvers pour
examiner le tableau dont il s'agit et elle
charge M. le Président de vouloir bien la
convoquer prochainement pour cet objet.

Il est donné lecture d'une lettre de M^{re} Laf
Ministre de l'Intérieur, en date du 22 Octobre
autorisant la Commission à faire restituer les
tableaux de Palme-le-vieux, de Perugin, d'André
Del Sarto & de Fraunce, portant respectivement
à l'inventaire-général les n^{os} 271-1484-1402
et 97. — Rien pour notification.

La Commission statue sur une pro-
position de vente qui lui est soumise par M^{re}
l'Abbé Pécarré, de cette ville, et d'avis qu'il
n'y a pas lieu d'acquiescer le médiocre tableau
qui lui est présenté comme étant une œuvre
de David Teniers.

M. Héris communique une lettre qu'il
a reçue de M^{re} Renard-Soubre, à Liège, qui offre
de céder au Musée, un tableau de l'École de
Hemling. La Commission prie M^{re} Renard-
Soubre d'envoyer le tableau à Bruxelles, afin
qu'il puisse être soumis à l'appréciation des
M^{rs} les Membres.

M. De Bruin fait remarquer que les glaces
qui recouvrent quelques-unes des œuvres des
anciennes écoles sont de nature à nuire à la
conservation de ces peintures qui, se trouvant
ainsi privées d'air, sont exposées à se noircir.
Il demande donc que ces glaces, du reste
très gênantes pour les visiteurs, puissent
être enlevées. L'Assemblée décide qu'il
sera donné suite à la mesure proposée
par M^{re} De Bruin & lève la séance à 3 heures.

Le Secrétaire.

V. Stieumont

Le Vice-Président

J. De Bruin

Séance du 11 Novembre 1868 (2^{te})

Sont présents M^{rs} M. Doucet, Vice-Président,

faisant fonctions de Président; le Comte de Robiano;
Balat; De Bruin; De Rongé; E. Fétis; Portet
et Van Brie, Membres; Conscience, Conservateur;
V. Stieumont, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 28 Octobre
est lu et approuvé.

La Commission décide qu'elle se rendra lundi
prochain, à Anvers, pour l'examen du tableau de
Rubens, dépendant de la Succession de M^{re} Laf
Donairière De Keyff et qu'elle se réunira au Musée
Wiertz, le mercredi suivant, à 2 heures pour
déposer l'inventaire des Collections de ce Musée.

Par sa lettre du 29 Octobre, M^{re} le Ministre
de l'Intérieur prie la Commission de faire déposer
au Musée royal d'Antiquités, en cadre en
ferme attribué à Luca della Robbia qui
entourait d'abord le tableau de Perugin, acquis
à Rome et qui est devenu sans utilité pour le
Musée de Peinture depuis qu'on lui a substitué
une bordure dorée. La Commission exprime à
M^{re} le Ministre ses regrets de ne pouvoir satisfaire
à son désir parce qu'il a été constaté depuis
qu'il est préférable de restituer au tableau de
Perugin son ancien cadre de ferme qui, préci-
sément a été replacé dans les Galeries quelques
jours avant la réception de la dépêche ministé-
rielle précitée.

M. Daniel-Dubois, à Ostende, soumet
à la Commission une peinture attribuée à
Daniel Van Abeil, représentant le Bombardement
de Bruxelles. Il en propose la cession
au prix de 300 francs. L'Assemblée est d'avis
qu'il y a lieu d'offrir une somme de 150 francs
pour ce tableau qui paraît offrir de l'intérêt
pour la Galerie historique du Musée.

La Commission est informée qu'en
comme suite à la communication qu'elle a
reçue de M^{re} le Ministre de l'Intérieur, M^{re}
Julien Van Imeschot a fait déposer au Musée une
nouvelle série de ses petits tableaux représentant

des costumes de volontaires de la Révolution
brabanonne de 1789. La Commission en donnant
avis de ce dépôt à M. le Ministre, informera en
même temps ce haut Fonctionnaire que les pan-
neaux de la Collection de ces Costumes ont été enlevés
du magasin du Musée pendant les travaux faits
à l'occasion du placement des paratonnerres
et de l'entretien des toitures et elle lui demandera
de vouloir bien charger M. Van Sinschot de repro-
duire les six tableaux dont elle a constaté la
disparition.

D'après le rapport qui lui en fait,
la Commission autorise M. Etienne Le Roy
à arranger les traverses du parquetage des
tableaux centraux du grand triptyque de Bern.
Van Orley, les quelles sont fixées actuellement
au panneau par la couche de couleur dont
le revers du tableau a été enduit.

La Séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire.
V. Stieunon

Le Vice-Président
J. De Bruin

Séance du 23 Novembre 1868 (Séance)

Sont présents: M. M. Ph. Van Bree, faisant
fonctions de Président; De Bruin; De Ronzi;
Edouard Fétis; Madou; Postels, Membres;
Conscience, Conservateur; V. Stieunon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 11^e est
lu et adopté.

M. M. les Membres s'étant réunis le 19
de ce mois, chez M. H^{er} Le Roy à l'effet d'examiner
les tableaux composant la Collection de M^{me} Cremor,
dont la vente aura lieu mercredi et jeudi prochains,
ont formé une liste provisoire de neuf tableaux, qui
ont été signalés par chacun d'eux, comme pouvant
convenir aux Collections du Musée. - Cette liste

comprend:

- 1^o N^o 6. Le repas par Bethlehem Kamp.
 - 2^o " 31. Portrait d'un magistrat, par Franz Hals.
 - 3^o " 36. Fruits par Cornille D. Heem.
 - 4^o " 38. Fruits et accessoires par Jean De Heem
 - 5^o " 39 " " " " "
 - 6^o " 40 Paysage, par Jean De Heem
 - 7^o " 71. Fête de nuit par Pierre Molyn
 - 8^o " 90. Vue de rivière, par Salomon Ruysdael.
- et pour la Galerie historique:
- 9^o " 5. Vue de la ville d'Anvers au 17^e Siècle, par J. Bol.

L'Assemblée prend comme un casum des
rapport que M^{me} Etienne Le Roy lui fait parvenir sur
l'authenticité, l'état de conservation et la valeur des
tableaux de Bethlehem Kamp - Jean De Heem - De
Heem - Pierre Molyn & Jean Bol, les auteurs
craignant être antérieurement soumis à
l'appréciation de cet Expert et de M^{me} Heem. -

Il résulte de ce rapport:

1^o que le Bethlehem Kamp est une des productions
les plus faibles de maître; l'état de conservation
du tableau a paru satisfaisant, à part une fente
qui traverse le panneau; sa valeur ne peut être
portée à plus de 400 francs.

2^o Les deux tableaux représentant des fruits et
accessoires par Jean De Heem, la jeune, sont d'une
exécution assez dure et ont poussé au noir dans les
ombres. Leur état de conservation est bon, mais
les œuvres de ce maître sont peu recherchées et
celles exposées en vente ne peuvent être évaluées à
plus de 500 francs chacune.

3^o Le paysage de Jean De Heem est une production
très ordinaire de ce peintre. Son plus grand
mérite est de porter une signature. Les
tableaux de ce genre sont peu recherchés et n'atteignent
guère que les prix de 5 à 600 francs.

4^o Le petit tableau de Pierre Molyn est bien com-
posé, d'un bon effet et d'une authenticité in-
contestable, mais il est peu important. Sa
valeur est de 500 francs.

5° La vue d'Arras, par Jean Bol, est insignifiante et vaut tout au plus 150 francs.

La Commission décide qu'elle dira en détail successivement le mérite des neuf tableaux qui ont été désignés provisoirement et qu'elle votera sur leur acquisition d'après l'ordre numérique du Catalogue.

4° N° 6. Beckelomkamp. - M. M. De Ronzi, Fétis, Cladon et Portaels se prononcent contre et M. M. De Bruu, Conscience et Van Brie votent pour l'achat de ce tableau. - Il n'y a par lui, en conséquence, de l'acquiescer.

2° N° 31. Frans Hals. L'Assemblée, sauf M. M. Van Brie, est unanime d'avis d'acquiescer au portrait. M. De Bruu propose le prix de 7000 frs. M. M. De Ronzi et Conscience 6000 et M. M. Fétis Cladon et Portaels 5000 francs. - Le dernier chiffre est donc adopté.

3° N° 36. Cornille De Heem. L'achat de ce tableau est admis à l'unanimité. M. M. Fétis, Cladon et Van Brie votent pour le prix de 2000 frs et M. M. De Ronzi, De Bruu, Conscience et Portaels pour celui de 2500 francs, qui est donc admis.

4° & 5° N° 38 & 39. Jean De Heem. - La Commission adopte, à l'unanimité l'achat de ces deux tableaux pour la somme globale de 1600 francs, en stipulant, toutefois que la somme à consacrer à l'achat du premier de ces ouvrages ne pourra dépasser 800 frs.

6° N° 40. Jean De Heer. - La Commission, moins M. De Bruu, repousse l'acquisition de ce tableau.

7° N° 71. Pierre Molyn, admis à l'unanimité au prix de 500 francs.

8° N° 90. Salomon Ruyssdael. - admis également à l'unanimité au prix de 1200 francs.

9° N° 5. Jean Bol. M. M. les membres estiment que ce petit tableau n'offre pas suffisamment d'intérêt pour la Galerie historique et qu'il convient de renoncer à son acquisition.

M. Cladon signale un petit tableau de Pierre

Van Laer qui lui a paru présenter du mérite. Plusieurs membres approuvent la proposition d'acheter cet ouvrage, à la condition de consulter préalablement M. Etienne Le Roy, sur son authenticité et son état de conservation. En cas d'avis favorable de cet expert le prix à donner pour le tableau de Pierre Van Laer ne devrait pas dépasser 700 francs.

La Commission charge son Secrétaire de donner suite à l'achat de l'œuvre qu'elle désire se procurer pour le Musée, en se conformant aux prix qu'elle vient de fixer.

Il est communiqué une lettre de M. Daniels-Dubar, à Ostende, qui fait connaître qu'il accepte l'offre d'une somme de 150 francs qui lui a été présentée par la Commission pour son tableau représentant le bombardement de Bruxelles, puis tue attribué à Daniel Van Heil. - La Commission considère, en conséquence, cet ouvrage comme étant définitivement acquis pour la Galerie historique du Musée.

La Séance est levée à 4 1/4 heures.

Le Président

Le Secrétaire.

V. Stienon

P. J. Van Brie

Séance du 9 Décembre 1868 (2 heures).

Sont présents M. M. Ph. Van Brie, faisant fonction de Président; Balat; De Bruu; De Ronzi; Ed. Fétis, Membre; Conscience, Conservateur; V. Stienon, Secrétaire.

L'Assemblée apprend avec regret que M. le Vice-Président est empêché de présider la réunion, par suite d'une indisposition assez grave qui le retient chez lui depuis quelque temps. M. M. les Membres choisissent le Secrétaire de la Commission de se rendre chez M. Doucet afin de s'informer de l'état de la Santé de leur honorable Collègue.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la Séance du 23 Novembre 1868,

il est rendu compte du résultat de la vente Cremer.
Les trois tableaux suivants ont été acquis pour l'Etat :

- 1^o N^o 36. du Cat. Corneille D. Heem - fruits, au prix de F. 2525.-
2^o " 38 " Jean D. Heem - fruits, acc. " 410.-
3^o " 71 " Pierre Molyn - Fête de nuit " 410.-

Le portrait de Frans Hals, vendu 5900 francs, le paysage de Salomon Ruysdael 2150 fr. et le Jean De Heem (N^o 39) 300 fr., n'ont pu être acquis pour le compte de l'Etat parce qu'ils ont dépassé les limites fixées par la Commission.

Par sa lettre du 16 Novembre d^r, M^r le Ministre de l'Intérieur fait ressortir les avantages qu'il y aurait au point de vue de la facilité des visiteurs et notamment de l'instruction du peuple, à placer sur les tableaux des allusés, des sculptures indiquant le nom du maître, la date de sa naissance & de sa mort et de plus le sujet de la composition. Il pense que les difficultés opposées antérieurement par la Commission afin de supprimer cette dernière indication ne sont pas assez sérieuses pour faire renoncer à l'exécution d'une mesure qu'il considère comme très utile. M^r le Ministre recommande donc l'adoption de ces inscriptions qui indiqueraient très sommairement le sujet du tableau et il croit devoir insister pour que cette mesure soit appliquée, à titre d'essai, aux œuvres de l'Etat Moderne. La Commission n'ayant point d'objection à présenter relativement au vœu exprimé par M^r le Ministre, décide qu'il sera pris des mesures afin qu'il soit donné suite à ce projet.

Par une autre lettre datée du 20 gbre d^r, M^r le Ministre de l'Intérieur est d'avis que le local laissé disponible sur la grande salle du Palais Ducal pourrait servir au placement des œuvres modernes de Sculpture qui sont exposées aujourd'hui au premier étage, dans la Salle dite de marbre. Cette combinaison permettrait

de faire rentrer dans le Musée moderne de Peinture, les grandes toiles de Gallart - De Biefre - Wappers - Delloyes d^r, qui sont disséminées dans divers Muséums publics; les visiteurs ne constateraient plus ainsi l'absence de productions de ces maîtres dans le Musée de l'Etat et celui-ci emprunterait à cet accroissement une importance nouvelle et lui devrait son principal éclat. M^r le Ministre désire donc vivement que cet arrangement puisse être adopté et il prie la Commission de lui adresser ses propositions pour son exécution. L'importance de la question dont la Commission est saisie et l'absence de M^r Eug. Simonis, engageant celle-ci à ajourner la résolution qu'elle est appelée à prendre jusqu'à une prochaine séance qui aura lieu à bref délai au Palais Ducal.

La Commission prend inspection du tableau ancien que M^r Renard-Soubre, à Liège, lui a fait parvenir afin d'en effectuer la vente au prix de 750 francs. Cette peinture, représentant le Vieux & l'Enfant Jésus, est complètement usée et n'offre d'ailleurs aucun mérite. Il n'y a pas lieu, par conséquent, d'accueillir la proposition de M^r Renard-Soubre.

M^r le Ministre fait parvenir, pour la Galerie historique, un tableau peint par Henri De Coene, représentant un épisode de la révolution Belge de 1830. - Ce tableau offert en don au Gouvernement prendra place dans la Collection à laquelle il est destiné.

Avant de se séparer, M. le M. les Membres prennent les dispositions relatives au placement dans la Galerie des trois productions acquises à la vente Cremer.

La Séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,
F. Stievenart

P^r le Président,
J. Van der Meulen

Seance du 19 Decembre 1868 (2 heures)

Sont présents M. M. Ph. Van Brée, faisant
fonction de Président; le Comte de Robiano; De Beon,
De Rungi; Edouard Fétis; Madou; Portaelo
et Simonis, Membres; Conscience, Conservateur;
N. Stieumont, Secrétaire.

La Commission Directrice est spécialement
réunie au Palais Ducal à l'effet d'examiner la
question soumise par M. le Ministre de l'Intérieur
dans sa dépêche du 20 q^{br} d', à propos des modi-
fications à apporter dans le placement des
Collections du Musée moderne. Un plan de la
grande Salle de marbre sur lequel sont indiqués
les dimensions de cette Salle et celles des tableaux
qu'il s'agit d'y placer est mis sous les yeux de
la Commission. -

M. M. les Membres visitent d'abord la
Salle du premier étage du Palais et se rendent
ensuite dans le local du rez-de-chaussée, où
M. le Ministre propose de faire transporter
les œuvres modernes de Sculpture. La
Commission constate immédiatement que
cette pièce est complètement privée d'air &
de jour; que les Sculpteurs devraient donc être
éclairés par la lumière du gaz et que l'on
y respire à peine. M. Simonis fait remar-
quer qu'il serait impossible d'exposer des
Statues dans de pareilles conditions et que
celles-ci exigent au contraire, une lumière
unique projetée de face. La Commission visite
de nouveau la grande Salle de marbre, puis
ayant consulté le plan qui lui a été soumis,
elle acquiert la certitude que deux des grands
tableaux de M. M. Gallat - De Bieffe - De Ryser -
Wappers, n'y pourraient seulement prendre place
dans cette Galerie. - M. E. Fétis demande
ensuite la parole pour démontrer que la réalisation

du projet est matériellement impossible parce que
l'idée suggérée à cette occasion repose, comme la
Commission vient de s'en convaincre, sur un
erreur de fait. Que d'autre part, la Salle de
marbre, parfaitement appropriée aujourd'hui à sa
destination, servirait uniquement à deux grands
tableaux, tandis que de l'autre, les Sculptures
modernes devraient être transférées dans un local
très incommode, où elles figureraient dans les
conditions les plus défavorables. Il faut remar-
quer en outre que les grandes toiles désignées dans
la Dépêche ministérielle ne sont pas les seules
pour lesquelles l'espace fait défaut et qu'il en
existe encore d'autres qu'il serait intéressant de
placer dans la Salle de marbre. M. Fétis
propose, en conséquence, d'exposer à M. le Ministre
les nombreux inconvénients qui résulteraient
de l'extension des mesures projetées par son
Département et d'insister sur la convenance
de laisser les choses dans leur état actuel.
Cette proposition ayant été mise aux voix
est adoptée à l'unanimité. La Commission
décide également qu'elle saisira cette circonstance
pour renouveler auprès de M. le Ministre de
l'Intérieur un vœu qu'elle a exprimé à
plusieurs reprises, celui de voir assurer
aux Musées des locaux mieux en rapport
avec les besoins et l'importance des Collections
qu'ils doivent abriter.

La Seance est levée à 3 1/2 heures.

Le Secrétaire,
N. Stieumont

Pr. le Président,
P. J. Van Brée

Séance Du 13 Janvier 1869 (Lundi)

Sont présents M. M. Doucet, vice-président
faisant fonctions de Président; De Beau;
De Rougé; Édouard Fétis; Van Bée, Chambon;
Conscience, Conservateur; A. Simon, Secrétaire.

Les procès-verbaux Des séances Des 7 et
19 Décembre sont lus et adoptés.

M^r Étienne Le Roy fait savoir qu'il
est chargé par M^{le} le Marquis de Radon Des
proposés au Musée la cession de quatre tableaux
qu'il a rachetés à Paris, à la vente de la Collection
de feu M^{me} la Marquise de Radon, à savoir:

- 1^o La toilette, par Gabriel Millet
- 2^o La bonne mère, par Guillaume Mieris
- 3^o La métairie, par Adrien Van der Velde.
- 4^o Une marine, par Guillaume Van der Velde.

Ces ouvrages seraient cédés aux prix
auxquels ils ont été adjugés en vente publique,
le 31 Mai 67, et le paiement pourrait être reparti
sur quatre exercices. La Commission prie M^r
Le Roy de faire disposer ces tableaux au Musée,
afin qu'ils puissent être examinés lors de sa
prochaine séance.

Par sa lettre Du 8 de ce mois, M^{le} le Ministre
De L'Intérieur fait connaître qu'il a communiqué
à son Collègue Du Département Des Travaux publics
les observations fournies par la Commission Des
allusés sur les plans dressés pour l'agrandisse-
ment Des locaux Du Musée. M^{le} le Ministre Trans-
met aujourd'hui la réponse Du Département Des
Travaux publics, en priant la Commission Des
Allusés d'examiner et de lui dire son avis à ce sujet.
Il fait remarquer que c'est surtout pour soustraire
les tableaux Du Musée ancien à la destruction à
laquelle ils sont exposés dans l'état actuel des
locaux, que le Service Des Bâtimens civils
croit nécessaire de modifier et d'agrandir ceux-ci.
La Commission répondra à M^{le} le Ministre que

les observations présentées dans son rapport Du 15
Avril 1868, ne portaient pas seulement sur la
convenance De mettre les collections à l'abri d'un
incendie, mais qu'elles avaient également pour
objet De signaler l'opportunité De choisir pour
les Galeries Du Musée un emplacement plus acces-
sible au mouvement De la circulation. Les
objections De M^r l'Ingénieur en Chef Des Ponts
et Chaussées ont principalement porté à une
eventualité dont la Commission n'avait pas à
se préoccuper, parce que le danger à redouter
pour cette partie Des Bâtimens ne résulterait
pas Des habitations voisines De la rue De Ruy-
broeck, mais proviendrait plutôt De l'intérieur
Des constructions composées en majeure partie De
matériaux inflammables. La Commission doit
reconnaître cependant, que le motif invoqué
par les Bâtimens civils à propos de la nécessité
De substituer Des matériaux incombustibles à
l'énorme quantité De bois dont se compose l'an-
cienne Galerie Du Musée sont de nature à être
pris en considération, d'autant plus que l'exécution
Des travaux exigerait le transfert dans un autre
local, Des œuvres d'art qui y sont actuellement
exposées. La Commission croit donc devoir se
rallier en principe, au projet du Gouvernement,
et est guidée en outre dans cette détermination
par l'assurance qui lui est donnée que les
travaux qu'il s'agit d'entreprendre ne for-
meront jamais obstacle à l'adoption ulté-
rieure d'un projet complet d'agrandissement
Des allusés. La résolution qui précède a été
prise à la majorité de cinq voix contre une (celle
De M^r De Beau).

M^r le Conservateur soumet à la Commission
1^o l'inventaire Des œuvres d'art dont la Collection
Du Musée se sont augmentées pendant l'exercice dernier
De un état indiquant le produit réalisé par la
vente Du Catalogue Du Musée ancien, pendant le
même exercice, et après examen, l'Assemblée

donne son approbation à ces deux documents et décide qu'ils seront transmis à M^r le Ministre de l'Intérieur.

M^r Etienne Le Roy fait connaître qu'il a réintégré au Musée le panneau central du grand triptyque de Bernard Van Oely, mais que le panneau du volet représentant: l'enlèvement des troupeaux de Job, se trouve en quelques parties dans un état très défectueux et que les panneaux courent le risque de se fendre. La Commission autorise M^r Le Roy à faire les travaux nécessaires pour assurer la conservation de cette peinture. A ce propos, la Commission est informée que M^r Neuvillers a fait connaître que la conservation du triptyque de Van Oely est compromise à cause de la place qu'il occupe devant deux fenêtres donnant vers la montagne de la Cour et qui sont simplement fermées par des planches. Le tableau dont il s'agit pourrait en effet souffrir de cet état de choses, l'Assemblée décide qu'elle demandera à la Direction des Bâtimens civils de faire murir complètement ces deux fenêtres.

Sur la proposition de M^r Deslongs, la Commission décide d'appeler l'attention de M^r le Ministre de l'Intérieur sur les dangers et les inconvénients qui peuvent résulter pour la conservation des tableaux, de l'installation d'une Ecole industrielle annexée au Musée de l'Industrie et pour laquelle on établit en ce moment un Laboratoire de chimie, un Cabinet de physique, des ateliers et un grand nombre de Caloirs fixes. En faisant ressortir les dangers que peuvent occasionner ces salles de travail dans un voisinage aussi rapproché des Galeries, la Commission demandera à M^r le Ministre qu'il soit pris des mesures afin d'affranchir le Musée des dangers qui pourraient nuire aux garanties de Sécurité dont ce dépôt demande à être entouré.

M^r le Ministre fait parvenir une esquisse de M^r Wauquière, à Elou, représentant le portrait

de feu M^r Ant. Wiertz. - Cette suite offerte en Don, que l'auteur est distillé à figures dans la Galerie historique.

Par sa lettre du 31 Décembre dernier, M^r le Ministre de l'Intérieur appelle l'attention de la Commission sur les dispositions qu'il conviendrait de prendre à l'égard des esquisses qui sont parties au Musée Wiertz. Il demande que la Commission examine si elles doivent être mises à la portée du public ou réservées seulement aux artistes et quels moyens il y a à adopter dans l'un ou l'autre cas. M^r le Ministre prie la Direction des Musées de faire connaître si des installations nouvelles devraient être faites et d'indiquer le montant approximatif des frais qu'elles occasionneraient. La Commission est d'avis qu'il convient d'avoir pour l'examen de cette affaire, une réunion spéciale au Musée Wiertz, dont l'époque sera fixée ultérieurement.

M^r Ed. Félix informe ses Collègues que d'après des renseignements qui lui sont parvenus, il serait question dans le Bureau de l'Administration des Baux-ets, de demander à la Législature un crédit extraordinaire pour les acquisitions du Musée de la Porte de Hal et qu'il croit même savoir que la Direction des Baux-ets est disposée à étendre cette demande aux collections royales de Paris. Il pense donc qu'il serait utile que la Commission fit une démarche en cette circonstance et il propose donc que M^r et M^{lles} les Membres se rendent auprès de M^r le Ministre de l'Intérieur afin de solliciter un crédit analogue à ceux qui ont été alloués au Musée en 1861 et en 1865. L'Assemblée consent bien volontiers à faire cette démarche et charge le Bureau de demander une audience à M^r le Ministre.

La séance est levée à 10 1/2 heures.

Le Secrétaire,
N. Steiner

Le Vice-Président

Séance Du 10 Février 1869 (2 heures)

Sont présents M. Alb. Ducrocq, Vice-Président,
faisant fonctions de Président; Le Comte de
Robiano; De Bruin; De Rougé; Ed. Félix &
Van Brie, Membres; V. Stievenon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance Du 13 Janvier
est lu et adopté.

M. le Comte de Robiano fait connaître que
le 19 Janvier d^r, il s'est rendu avec M. Alb. Ed. Félix,
Alb. Van Brie chez M. le Ministre de
l'Intérieur afin de lui exposer les considérations
qui militent en faveur de l'obtention d'un nouveau
crédit extraordinaire destiné aux acquisitions des
œuvres. M. le Ministre a répondu à ces M. Alb.
qu'il désirait pouvoir proposer aux Chambres d'accor-
der les ressources nécessaires pour combler d'im-
portantes lacunes, quoiqu'il ne se dissimulât
pas que la situation du Trésor pourrait faire
ajourner cette mesure, mais qu'il s'engageait
à s'entendre pour cet objet avec son Collègue du
Département des Finances. M. Alb. les Membres
présents ci-dessus ont cru devoir se rendre
préalablement chez M. le Directeur-général des
Beaux-arts. Ce haut fonctionnaire s'est favo-
rablement disposé d'ailleurs pour l'allocation
d'un crédit spécial les a prévus que l'admini-
stration avait déjà pris l'initiative d'une
demande de fonds pour la même et qu'il ne
pouvait qu'engager ses Supérieurs à faire dans le
même but une démarche auprès de M. le Ministre.

M. De Rougé donne lecture d'une lettre
qu'il a reçue de M. Van der Heyden, d'Anvers, par
laquelle cette personne exprime les regrets qu'il
a éprouvés du malentendu par suite duquel M. Alb.
les Membres n'ont pu être admis le 16 d^{er}
dernier, à voir le tableau de Rubens, dépendant
de la succession de M^{me} la Douairière D. Knuff.
Il s'excuse de ce fâcheux incident et présente la

Commission qu'elle pourra, dès aujourd'hui, examiner
cette toile lorsqu'elle la jugera à propos, en ayant
soin de prévenir deux jours d'avance. Après avoir
délibéré sur le point de savoir s'il convient de se rendre
immédiatement à Anvers, afin de pouvoir répondre
à la demande d'avis qui lui a été adressée par le
Gouvernement, l'Assemblée décide qu'il y a lieu
d'ajourner l'examen du tableau de Rubens jusqu'à
l'époque de la publication du Catalogue de la
Galerie de M. le Baron de Lessert, dont la vente
aura prochainement lieu à Paris, d'autant plus,
que cette collection paraît renfermer des œuvres
d'un mérite exceptionnel et à l'achat desquelles
il conviendrait peut-être d'accorder la priorité.

M. Etienne Le Roy ayant fait transporter
au Salon les quatre tableaux qui sont l'objet
de la proposition de M. le Marquis de Radier, la
Commission s'occupe de l'examen de ces peintures,
mais vu l'importance de la résolution qu'elle est
appelée à prendre à ce propos, elle exprime le désir
de remettre la question à une prochaine séance,
à laquelle elle espère qu'un plus grand nombre
de Membres pourront assister. Il est donc convenu
que la Commission se réunira spécialement pour
cette affaire, vendredi prochain, à deux heures.

Par sa lettre Du 4 de ce mois, M. le
Ministre de l'Intérieur informe qu'il met à la
disposition du Musée moderne de peinture, un
tableau de M. Adolphe Dillier, représentant
les Patineurs et il prie la Commission de prendre
les dispositions nécessaires pour le placement de cette toile.

M. De Courver annonce par sa lettre Du 7
Janvier dernier, qu'il a fait déposer au Musée le
tableau de J. B. Franck (la Décollation de S^t
Jean) qui lui a été confié pour en opérer la
Restauration. La Commission examine ce
tableau avec soin et exprime ensuite sa satis-
faction pour la manière dont il a été restauré.

La Commission passe à l'ordre du jour

Sur la proposition qui lui est soumise par
M^r Ch. Ellis, à Luettin, relativement à l'ac-
quisition d'un médiocre tableau de Van Goyen,
représentant: Une scène de patinage.

M^r Ch. Petit, à Paris, écrit à la Commission
sous la date du 29 Janvier dernier, qu'il a à sa
disposition une galerie de tableaux qu'il est
chargé de vendre en totalité ou en partie. M^r
Petit fait en même temps ses offres de service pour
les renseignements que la Commission désirerait
recueillir à Paris. Il sera répondu à M^r Petit,
que la Commission profitera de la prochaine occasion
qui obligera quelquefois un de ses membres à se
rendre à Paris, pour faire examiner les œuvres
d'art dont il est chargé de trouver le placement.

Il est donné lecture pour notification des
deux dépêches ministérielles ci-après: Par
la première, datée du 21 Janvier, M^r le
Ministre de l'Intérieur accuse la réception
de la quittance d'une somme de 500 francs
versé au Trésor et provenant de la vente du
Catalogue de l'École au sein pendant l'exercice
1868. Par la seconde dépêche, le même Haut
Fonctionnaire accuse la réception de l'inventaire
des œuvres d'art dont les Collections se sont
augmentées pendant l'année écoulée.

La séance est levée à 3 heures
Le Vice-Président

Le Secrétaire
V. Steiner

Séance Du 12 février 1869 (26.)

Sont présents M. M. le Comte de Robiano,
fonctionnaire de Président; Balat; De Brunn
De Rongé; Ed. Fétis, Madou et Vautour,
Membres; V. Steiner Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 10 février

est lu et adopté.

Le premier objet à l'ordre du jour concerne
la résolution à prendre au sujet des quatre tableaux
de Metzger, Adrien Guillaume Van der Velde et Guill.
Méricis, offerts en vente par M^r le Marquis De Rodez.
La Commission est unanimement d'avis qu'il n'y a
pas lieu de s'occuper de ces trois derniers ouvrages
qui ne lui paraissent pas réunir les qualités nécessaires
pour en proposer l'acquisition. Elle compare ensuite
le Metzger avec un tableau du même maître de la
Galerie d'Armberg, que M^r De Brun a eu l'obligeance
de faire transporter au Musée. Cet honorable membre
fait connaître à ce propos que S. A. le Duc d'Armberg
l'a autorisé, toutes les fois que la Commission de
l'École en exprimera le désir à fin de disposer au
Musée de l'Etat, les œuvres de sa Galerie qu'il pour-
rait être utile de consulter. La Commission est
très sensible à cette marque de bienveillance de la
part de S. A. le Duc d'Armberg et elle prie M^r De Brun
de vouloir bien lui en témoigner toute reconnaissance
-ments. Il résulte de la comparaison des deux peintures
placées sous les yeux de l'Assemblée que quelques
parties du Metzger de M^r le Marquis De Rodez pa-
raissent être d'une exécution très faible. Plusieurs
membres constatent également avec regret que la
figure principale de ce tableau est complètement
défectueuse et que cette circonstance diminue consi-
dérablement l'importance et la valeur de l'œuvre.
Après une longue délibération sur le point de
savoir s'il conviendrait néanmoins d'acquiescer au
tableau en question, en regard aux facilités de
paiement accordées au Musée, tous les membres
se prononcent contre l'achat et les deux autres
l'approuvent. Ces derniers sont M. M. De Rongé
et le Comte de Robiano.

Par la lettre du 6 Janvier dernier, M^r le
Ministre de l'Intérieur communique la corres-
pondance qui a été échangée au sujet de la pro-
position qui lui a été faite d'acquiescer dans
l'œuvre de feu M^r Louis Royer, Sculpteur belge,

établi en Hollande. M^{le} le Ministre consulte la Commission à ce sujet; il désirerait surtout savoir si le mérite de cet artiste est tel qu'il y ait lieu de faire représenter dans la Galerie de Sculpture du Musée. La Commission regrette l'absence de M^{re} Eugène Simonis, dont elle aurait désiré pouvoir connaître l'avis, mais l'affaire qui lui est soumise datant déjà de quelque temps, elle ne croit pas pouvoir en ajourner l'examen. L'Assemblée après avoir pris connaissance des pièces et des photographies qui lui sont transmises, émet l'avis qu'à son jugement d'après ces photographies, les ouvrages dont il s'agit ne semblent point dignes de figurer dans la Galerie du Musée et qu'elle ne saurait donc engager le Gouvernement à en faire l'acquisition.

M^{le} le Ministre de l'Intérieur fait connaître par sa lettre du 8 février dernier qu'une étude de vache peinte par M^{re} Louis Robbe a été entièrement offerte au Gouvernement par la fille de ce peintre. M^{le} le Ministre prie en conséquence, la Commission d'assigner une place convenable à cette œuvre destinée aux Collections du Musée moderne.

La séance est levée à 3¹/₂ heures.

Le Secrétaire, Pour le Président,
V. Simonis *C. de Robiano*

Séance Du 10 Mars 1864 (2^e).

Sont présents M. M. Doucet, Vice-Président; faisant fonctions de Président; le Comte Des Robiano; Balut; De Bruin; De Rougé; Ed. Fehis; Madou et Van der Wee, Membres; Cousinon, Conservateur; V. Simonis, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 12 février est lu et adopté.

L'Assemblée reçoit communication du Catalogue de la Galerie De Lessert, dont la vente à Paris, aura lieu

le 15 De ce mois. Cette collection se recommande particulièrement à l'attention de la Commission par les œuvres importantes qu'elle renferme et parmi lesquelles il pourrait être utile de faire un choix pour le Musée de l'Etat, si cet établissement avait à sa disposition des ressources en rapport avec les œuvres qu'il serait opportun d'acquies. La Commission pense qu'il convient à cette occasion de rappeler à M^{le} le Ministre de l'Intérieur les démarches qu'elle a faites afin d'obtenir un crédit extraordinaire et de prier ce haut fonctionnaire de vouloir bien exprimer son intention dans un délai qui permette à la Commission d'utiliser les fonds qui seraient accordés au Musée.

Quelque soit la décision que le Gouvernement prendra en cette circonstance, M^{re} De Bruin est d'avis que le Musée pourrait consacrer les fonds dont il dispose actuellement, à l'acquisition d'un tableau qui figure dans la Collection Delessert sous le nom de Pieter De Hooghe, mais que plusieurs personnes s'accordent à restituer à Van der Meer, de Delft. Cet ouvrage porte le n^o 36 et est intitulé: Intérieur hollandais. M^{re} De Bruin suppose qu'à cause de ce changement d'attribution, le tableau n'atteindra pas un prix élevé et demandera en conséquence, que la Commission prenne des mesures afin que l'achat puisse en être fait pour le Musée de Bruxelles. L'Assemblée décide de recueillir quelques renseignements à ce sujet et de se réunir le 12 de ce mois, à 10 heures, à l'effet de prendre une résolution sur la proposition qui lui est soumise.

Par sa lettre du 24 février dernier, M^{le} le Ministre de l'Intérieur demande que la Commission veuille bien examiner s'il ne serait point possible de placer plus favorablement dans les Salles du Musée moderne, le tableau de M^{re} Louis Robbe, offert en don au Gouvernement par la fille de cet artiste. Les deux Membres qui se sont occupés du placement de cette toile font

connaître les motifs qui les ont déterminés pour le choix de la place qu'elle occupe, mais ils consentent volontiers à examiner s'il y a possibilité de s'opposer au désir du Gouvernement.

M. le Ministre de l'Intérieur fait connaître par sa lettre du 22 février dernier, que la copie du tableau de Rembrandt (la ronde de nuit) commandée par le Gouvernement à M. Louis Dubois, se trouve exposée en ce moment dans la grande Salle du Palais Ducal. M. le Ministre manifeste le désir qu'avant de procéder à la réception définitive de cette copie, la Commission veuille l'examiner et communiquer ses observations. Il fait remarquer qu'un dernier paiement restant à faire sur le prix du travail de M. Dubois, cet artiste pourrait, le cas échéant, faire à son œuvre les retouches qui seraient reconnues utiles. — Plusieurs Membres pensent qu'on peut ou en est parvenu cette affaire, ils n'ont plus à s'occuper de l'appréciation de la valeur artistique de la copie de M. Dubois et que quant aux retouches à y apporter, il serait impossible de se prononcer à cet égard, sans avoir l'œuvre originale sous les yeux. M. Ev. Fehin soumet le projet de résolution suivant pour la réponse à adresser à M. le Ministre: "Dans l'état des choses, la Commission n'ayant plus d'avis utile à émettre sur une question qui n'est plus entière et n'étant appelée qu'à se prononcer sur certains détails difficiles à déterminer, il nous a paru qu'il se y avait pour nous d'autre parti à prendre que l'abstention."

M. De Rougé désirerait que l'on fit mention dans cette phrase de la difficulté de se prononcer sur les retouches en l'absence du tableau original. M. M. Fehin et De Rougé expriment leurs craintes sur la portée que peut avoir pour l'avenir la modification dont il s'agit. La question étant mise aux voix, la résolution ci-dessus, avec les changements proposés par M. De Rougé est adoptée par 5 voix contre trois.

Par sa lettre du 20 février dernier, M. le Ministre de l'Intérieur informe la Commission que l'Académie royale des Beaux-arts d'Anvers a fait parvenir au Musée les envois réglementaires de M. M. Vander Ouderao, De la Censeire et Copeman, Lauréats des grands concours de peinture, d'architecture et de gravure institués par le Gouvernement. M. le Ministre prie la Commission de prendre les dispositions nécessaires, afin que les ouvrages de ces artistes fassent, pendant une huitaine de jours, l'objet d'une exposition publique dans l'une des Salles du Musée moderne de Bruxelles.

M. le Chevalier Soenen, à Gand, écrit sous la date du 26 février, qu'il possède les trois tableaux suivants qu'il croit dignes de figurer dans la Galerie du Musée et dont il serait désireux de se débarrasser à l'un de ses dimensions:

- 1^o une œuvre de J. Fyt, représentant des poissons avec de nombreux accessoires.
- 2^o Une Chasse au cerf, par Houdier
- 3^o Les portraits d'un Cavalier et d'une Dame, avec fond de paysage, peints par David Conert. Ces peintures, dont le prix total est de 30000 fr. se trouvent à Gand, à l'inspection de la Commission. Il sera répondu à M. le Chevalier Soenen que l'époque à laquelle des membres de la Commission se rendront à Gand, lui sera ultérieurement annoncée.

M. le Ministre de l'Intérieur communique par sa lettre du 20 février dernier, une lettre par laquelle M. le Curé de l'Église d'Évellette (P^{de} de Namur) offre de céder un Christ en croix qu'il attribue à Van Dyck. L'état de dégradation de cette toile et les nombreux repeints qui la recouvrent suivant les renseignements fournis par M. le Curé d'Évellette, font arguer défavorablement du mérite de cette peinture et engagent la Commission à proposer au Gouvernement de ne point donner suite à l'offre qui lui est soumise.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire
P. Steiman

Le Vice-Président

Séance Du 12 Mars 1869 (10 heures)

Sont présents: M. M. Le Comte de Robiano, faisant fonctions de Président; De Breu; De Rongé; Ed. Fétis; Portails; et Ph. Van Bree, Membre; M. Stiénon, Secrétaire.

M. Fétis fait connaître que d'après des renseignements qui lui ont été fournis par M. Etienne Le Roy, le tableau n° 36 de la Galerie Delessert, et son authenticité de Pieter De Hooghe, comme l'indique le Catalogue De vente et que selon toute probabilité cette œuvre atteindra aux enchères publiques un prix pour le moins aussi élevé que celui auquel a été adjugé le tableau de Pieter De Hooghe, de la Collection De Brienen, vendu en 1865.

Tout en regrettant de n'avoir reçu aucune réponse à la demande de crédit qu'elle a adressée à M. le Ministre de l'Intérieur, la Commission constate qu'en présence de la communication qui vient d'en être faite, elle se trouve empêchée d'assister à la vente Delessert.

La Séance est levée à 11 heures.

Le Secrétaire
M. Stiénon

Le Président
Le Comte de Robiano

Séance Du 13 Mars 1869 (2 heures)

Sont présents: M. M. Doucet, Vice-Président, faisant fonctions de Président; Le Comte de Robiano; De Breu; De Rongé; Ed. Fétis; Alloué; Portails; et Van Bree, Membre; Cousinme, Conservateur; M. Stiénon, Secrétaire.

Après la lecture des procès-verbaux des Séances des 10 et 12 Mars, qui sont adoptés, il est donné communication d'une lettre datée du 23 de ce mois, par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur exprime le regret de n'avoir pu accueillir la demande d'un

crédit ordinaire qui lui avait été soumise par la Commission Du Musée. M. le Ministre ajoute que si l'état actuel des finances Du pays s'oppose à l'adoption de cette mesure, il espère cependant, que dans un avenir prochain la situation Du Trésor permettra de disposer d'un crédit spécial pour les achats Du Musée.

M. Louis Guichy fait parvenir les cinq tableaux suivants dont il propose la cession au Musée, à savoir:

- 1^o un portrait d'homme (le Doct^r Johannes Scheuring) par Lucas Cranach
- 2^o un portrait d'homme, par Matteo Cérijo,
- 3^o un portrait de jeune-homme, par David.
- 4^o Deux combats de Cavalier, par Van Houtenburg.

M. Guichy finit par les trois portraits à acquiescer ensemble, le prix invariable de 5000 fr., en demandant que la Commission prenne une résolution immédiate, attendu qu'une offre lui est faite pour ces tableaux et qu'il s'est engagé à donner une réponse à ce sujet, jeudi, au plus tard. Il fixe à 3000 fr. la valeur des Deux Van Houtenburg.

La Commission examine avec beaucoup d'intérêt les portraits de David et de Lucas Cranach et est d'avis qu'il serait désirable de se procurer ces tableaux pour le Musée, mais elle regrette que M. Guichy n'ait pas fait connaître séparément leur prix et impose ainsi l'obligation d'acheter en même temps le portrait attribué à Cérijo, tableau qui ne semble pas de nature à être acquis pour les Collections. Dans cet état de chose, la Commission prend la résolution d'inviter M. Guichy à indiquer le prix de chacun des trois portraits et d'acquiescer d'urgence aux points par David et Cranach, pour le cas où leur prix total ne s'élèverait pas à plus de 4000 fr. M. M. Doucet, Cousinme, De Rongé et Portails estiment qu'il y a lieu, le cas échéant, de porter cette somme à 4500 francs. La Commission décide, en outre, d'acquiescer pour 1500 francs, l'un des combats de Cavalier de Van Houtenburg, si M. M.

Gaucher consent à vendre séparément l'un des deux tableaux de ce maître. M^r le Comte de Robiona déclare qu'il s'est abstenu par ce qu'il n'a pas eu pouvoir appuyer aucune de ces acquisitions. Le Secrétaire est chargé de faire les démarches nécessaires afin de réaliser les intentions de la Commission.

L'Assemblée passe à l'ordre du jour sur une proposition relative à la cession d'un médiocre tableau attribué à Lambert Lombard, que M^l^{le} Alronlet, de Verwieren, soumet à l'examen de l'Administration des Musées.

La Commission adopte ensuite tel qu'il lui est présenté par M^l le Conservateur de Musées Royaux, le projet de budget des Dépenses de ces Etablissements pour 1869. Cet état présente la répartition suivante de la somme de F. 55,225, = allouée pour les Musées anciens et modernes et la Musée Weerty, à savoir:

Chap. I. Traitements personnels . . .	F. 25,900. =
„ II. Frais d'éd ^{ice} et matériel . . .	„ 16,985. =
„ III. Achats	„ 13,000. =
Total F.	55,225. =

La Commission décide qu'en transmettant le budget à M^l le Ministre de l'Intérieur, elle demandera que la position de son Secrétaire soit mise en rapport avec ses fonctions et ses longs services.

Par sa lettre du 30 de ce mois, M^l le Ministre de l'Intérieur informe la Commission que la reproduction exécutée par M^r Vanderlinden, d'après le portrait du Pape Jules II, de Raphaël, est destinée à la Section des Copies, actuellement en voie de formation au Musée.

Ce même haut fonctionnaire transmet, afin d'avis, une requête par laquelle le Conseil de Fabrique de l'Eglise de N. D. de Sablon, à Bruxelles, demande de rentrer en possession d'un tableau de DeMirell, représentant: Le Christ entouré des portraits de Doyens de la Gilde des Arbalétriers, qu'elle a cédé au Musée avec d'autres peintures. La

Commission est d'avis qu'il n'existe aucun motif pour accueillir la Demande dont il s'agit, d'autant plus que le tableau de DeMirell figure actuellement dans la Galerie historique précisément à cause des portraits que la Fabrique voudrait faire détacher du reste de la composition afin de les placer dans la Salle de ses réunions et qu'au reste, c'est du libre consentement de l'Eglise de Sablon que ce tableau a été cédé au Musée.

Par une autre lettre portant la date du 22 Mars, M^l le Ministre de l'Intérieur demande de lui faire connaître si et en ne s'oppose à ce qu'une Salle inoccupée et attenante à la Galerie historique soit mise provisoirement à la disposition du Musée d'histoire naturelle pour y déposer des Collections entomologiques. La Commission fera connaître à M^l le Ministre que la Salle en question sert aujourd'hui à l'exposition publique d'une partie de la Galerie historique et qu'il est donc impossible de lui donner la destination que M^l le Ministre indique dans sa dépêche. Qu'un surplus, la Commission a trop souvent démontré l'insuffisance des locaux mis à sa disposition pour qu'elle puisse consentir à en distraire la moindre partie pour un service étranger aux Collections du Musée.

M^r Madou fait connaître que M^r le Baron Van de Woestyne est en possession de trois tableaux peints par Gensere, Berchem et Rachel Ruysch, qu'il serait désireux de céder au Musée de l'Etat. M^r Madou demande, en conséquence, à son Collègue d'aller voir ces tableaux et propose de s'entendre avec leur propriétaire sur le jour à fixer pour cette visite. — M^l les Membres acceptant l'offre de M^r Madou, attendront qu'en les prochains de jour de la visite chez M^r Van de Woestyne.

La Séance est levée à 5/4 heures.

Le Secrétaire,

J. Stienen

Le Vice-Président.

Séance Du 10 Avril 1869 (3 heures)

Sont présents M. M. Madou, faisant
fonction de Président; Le Comte de Robiano;
Balat; De Bruu; De Rougé; Ed. Fétis; Th.
Van Bée, membres; Conscience, Conservateur;
M. Stimon, Secrétaire.

La Commission s'est réunie chez M. Henri
Le Roy, à l'effet d'examiner les tableaux formant la
Collection de feu M. Chys, de Gosselins, dont la vente
publique est fixée au 12 de ce mois.

Deux portraits d'homme & de femme, peints
par Janson Van Ceulen et formant pendant, sous les
nos 34 et 35 du Catalogue, sont les seuls ouvrages
qui attirent l'attention de la Commission. Ces portraits
paraissent en parfait état de conservation, sont
remarquables d'exécution et peuvent être considérés
comme appartenant à la meilleure époque du maître.
Après discussion sur l'utilité de posséder ces produc-
tions dans les Galeries de l'Musée ancien l'Assemblée
décide par cinq voix contre deux (celles de M. M.
de Robiano, Madou et Fétis) qu'il y a lieu de les
acquérir. Un membre propose ensuite de fixer à
3000 francs le prix total des deux portraits. Cette
proposition est adoptée par sept voix. - M. Ed.
Fétis s'abstient. -

La Commission charge son Secrétaire d'ac-
quiescer ces deux tableaux dans les limites qu'elle
vient de déterminer.

La Séance est levée à 4 heures.

Par le Président
Le Secrétaire,
M. Stimon,

Séance Du 14 Avril 1869 (2 heures)

Sont présents M. M. Doucet, Vice-Président
faisant fonction de Président; De Bruu;
De Rougé; Ed. Fétis; Madou; Portails;
Van Bée, membres; Conscience, Conservateur;

M. Stimon, Secrétaire.

Les procès-verbaux Des Séances Du 31 Mars
et 10 Avril sont lus et adoptés.

La Commission est informée que les deux
portraits de Janson Van Ceulen, dont elle avait com-
missionné l'achat à la vente Chys, n'ont pu être
adjugés au Musée, attendu que la somme de 2400-
francs à laquelle ils ont été portés dépassait en
tenant compte des 10 pour cent de frais, les limites
fixées dans la réunion Du 10 Avril. M. De Bruu
fait connaître que ces deux tableaux ont été retenus
par les héritiers qui consentiraient à les céder au
Musée pour la somme de 2000 francs et il croit
devoir insister sur l'adoption de cette proposition
qui lui paraît très avantageuse pour le Musée.
Plusieurs membres pensent que les procédés employés
à l'égard du Musée ne permettent plus l'achat de
deux portraits que les héritiers ont en la tent de
faire monter à 2000 francs, alors qu'ils sont
disposés à les céder aujourd'hui pour 2000 francs.
M. De Bruu demande que la question soit mise
au vote de l'Assemblée. - Et l'unanimité
moins la voix de M. De Bruu, elle est résolue
négativement.

Il est porté à la connaissance de la Com-
mission que M. Léon Garchey a fait à 2000 fr.
le prix de chacun des portraits de David et de
Lucas Cranach dont l'achat était projeté par
le Musée, et qu'en conséquence, ces deux ouvrages
ont été définitivement acquis pour la somme
totale de 4000 francs. M. Léon Garchey a consenti
en outre, à vendre séparément pour 2000 francs,
l'un des deux combats de Cavalerie, peints par
Van Houtenburg. Information de ces achats
a été immédiatement donnée à M. le Ministre de
l'Intérieur, avec prière de vouloir bien prendre
les dispositions nécessaires pour la prompte
liquidation de cette dépense.

M. Van Abele, à Gand, soumet de nouveau
une tête de S. Jean, peinte dit-elle, par Jean
Van Eyck et dont elle demande 3000 francs.

La Commission se référant à la résolution prise dans la séance du 28 Mai 1864, décide qu'il n'y a pas lieu de donner suite à cette proposition.

M. Jules De Brauwer soumet à l'examen de la Commission un portrait de l'Impératrice Catherine II, de Russie, dont il demande 20 francs. La Commission est d'avis qu'il faut se borner à acheter pour la Galerie historique des ouvrages intéressant directement l'histoire du pays; elle ne peut donc accueillir l'offre de M. De Brauwer.

Il est donné lecture pour information, d'une lettre en date du 8 Avril 67, par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur transmet deux rapports qui lui ont été adressés par le Comité administratif et M. le Directeur du Musée de l'Industrie, en réponse à la réclamation que la Commission du Musée de Peinture avait cru de son devoir d'envoyer au Gouvernement, au sujet de danger d'incendie qui pourraient résulter de l'installation d'une Ecole industrielle dans des locaux contigus à ceux du Musée ancien.

Par sa lettre du 3 de ce mois, M. le Ministre communique, après avis, une requête par laquelle l'Administration communale d'Ossende demande de pouvoir obtenir pour la décoration de son hôtel-de-ville, un tableau de la Galerie historique représentant: Le Siècle d'Ossende, sous le règne de l'Infante Isabelle. La Commission est unanime à émettre un avis défavorable sur cette réclamation, d'autant plus que son admission aurait pour conséquence de désorganiser complètement la Galerie historique, car d'autres villes ne tarderaient pas à solliciter à leur tour des ouvrages représentant les sujets qui ont trait à l'histoire de ces localités. La Commission priera M. le Ministre de vouloir bien examiner s'il ne conviendrait pas de rétablir l'installation de la ville d'Ossende, en lui allouant

un subside pour l'aider à faire exécuter la copie du tableau qu'elle désire obtenir.

M. le Ministre de l'Intérieur fait parvenir, revêtu de son approbation, l'une des expéditions du projet de budget des études royales pour 1867, qui lui ont été adressés par la Commission Directrice. Il croit, toutefois, devoir faire quelques réserves au sujet des dépenses d'éclairage d'une des Salles de la Galerie des peintures, qui ont été imputées jusqu'ici sur un crédit particulier dont l'insuffisance ne permettra plus à l'avenir de supporter la liquidation intégrale de cette dépense. La Commission est priée, en conséquence, de prendre des mesures afin qu'une somme de 5 à 600 francs soit réservée à son budget pour les frais de cette nature. Le surplus de la dépense sera liquidé par la suite du Département de l'Intérieur.

M. le Conservateur informe la Commission du vol qui a été commis au Musée moderne de Peinture, dans la matinée de vendredi, 9 de ce mois. On a pris, en l'arrachant du mur, le portrait en miniature d'Ed. Debaton, peint par cet artiste. Le Surveillant de garde dans la Salle où se trouvait cet objet n'a pu fournir aucun renseignement à cet égard et s'est donc borné à donner avis de la disparition du portrait disant qu'il s'en est aperçu. - Une déclaration a été immédiatement envoyée à la police avec prière de prendre les mesures usitées en pareille circonstance. M. le Conservateur donne ensuite lecture d'une lettre officielle qui lui a été écrite par M. le Directeur-général des Beaux-Arts pour le prévenir du fait et lui dire en même temps que le portrait d'Ed. Debaton se trouvait dans son Cabinet et qu'il est probable qu'on ne tarderait pas à mettre la main sur l'auteur du vol. M. le Directeur-général fait connaître qu'une communication officielle sera adressée à la Commission Directrice. - Celle-ci pense qu'il importe, en attendant les autres mesures qu'il y aura lieu de prendre pour empêcher les

renouvellement de pareils faits, de fixer les petits tableaux en moyen de fil de fer, d'inviter les gardiens à exercer une surveillance plus active et de recommander de nouveau aux Sœurs Claire et Sabin de surveiller constamment la sortie des visiteurs au Musée. A cette occasion M^r De Rongé appelle l'attention de ses Collègues sur le danger qui existe à autoriser la copie des petits tableaux dans des dimensions identiques à celles de l'original, copies qui pourraient dans certaines circonstances être substituées aux tableaux du Musée. La plus part des Galeries étrangères ont jugé à propos de prendre des mesures à cet égard et il paraît qu'il serait prudent d'interdire également au Musée de Bruxelles les copies exécutées dans les dimensions de l'original. - La Commission appréciant cette observation décide qu'à l'avenir les artistes ne seront admis à reproduire les tableaux de petite dimension qu'à la condition de réduire ou d'augmenter d'un quart les copies qu'ils exécuteront au Musée.

La Commission est d'avis qu'il n'y a pas lieu d'entrer en négociations avec M^r le Baron de Woelstyn, pour la cession des trois tableaux anciens qu'elle a examinés chez lui et dont l'achat pour le Musée ne lui semble pas désirable. - Elle prie, en conséquence, M^r Cludon de vouloir bien en prévenir cet amateur.

La Séance est levée à 4 heures.

Le Vice Président

Le Secrétaire.

V. Stieven

Séance du 19 avril 1869 (11 heures)

Sont présents M. M. le Comte de Robiano, faisant fonctions de Président; Balat; De Bron;

De Rongé; Et. Fétis; Van Bree, Membres; Conscience, Conservateur; V. Stieven, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 14 de ce mois est lu et approuvé.

M^r le Conservateur des Musées royaux donne lecture d'une dépêche qui lui a été adressée par M^r le Ministre de l'Intérieur, à propos du vol commis au Musée moderne de peinture, le 9 de ce mois. Ce haut fonctionnaire recommande les mesures à prendre pour garantir les Collections des Musées contre le retour de faits de cette nature. La Commission ajourne à une prochaine séance l'examen des questions que soulève cette affaire présentée incidemment à la réunion de ce jour.

La Commission est spécialement convoquée à l'effet de se réunir à cet effet au sujet de la vente publique qui a lieu aujourd'hui, à 1 heure, des objets d'art laissés par feu M^{me} Vauve Giboul, M^r De Rongé donne des explications sur la circonstance qui a engagé quelques Membres à réunir la Commission et signale au nom de ses Collègues qui ont visité la Collection Giboul, une œuvre de Blankhof. Cette toile lui a paru être une œuvre digne des Galeries et dont l'acquisition serait d'autant plus désirable que les productions de Blankhof sont très rares et que celle exposée en vente peut être considérée comme l'une des plus importantes de maître. - et après discussion, l'achat de la œuvre en question est résolu affirmativement par quatre voix contre une et deux abstentions. La somme à consacrer à cette acquisition ayant été mise en délibération, il est décidé que la Commission se référera pour la valeur des tableaux à l'estimation qui en sera faite par M^r Etienne Le Roy, avec faculté d'augmenter le chiffre de 500 francs, sans que le prix d'achat y compris les frais, ne puisse dépasser la somme de 4000 francs.

M^r Léon Ganeux fait parvenir un tableau de fleur, de Jean David De Heem, dont il

Demande 6500 francs. L'Assemblée apprécie hautement les belles qualités de cette peinture, présentée dans un moment inopportun. Elle pense qu'il n'y a pas lieu d'accueillir la proposition de M. Gauchez, attendu que Jean David De Heens se trouve déjà représenté dans la Galerie par une œuvre remarquable et que d'un autre côté, le Musée a acquis récemment à la vente Cremor deux tableaux de Cornille et Jean De Heens.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur fait connaître qu'il approuve l'achat fait par les Musées royaux de trois tableaux peints par David, Lucas Cranach et Van Hogenburgh. Des mesures ont été prises pour la prompte liquidation de cette dépense.

La séance est levée à midi 3/4.

Le Secrétaire.
 J. Stievenon
 Pour le Président.
 G. A. Lobbins

Séance du 12 Mai 1869 (Lundi)

Sont présents M. le Comte de Robiano, faisant fonction de Président; De Bruen; De Rongé; Ed. Fétis; Maudou; Portael; Van der Stuyvenberg; Conscience, Conservateur; V. Stievenon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 9 Avril est lu et adopté.

La Commission est informée que M. Edmond Le Roy a fait connaître que la main de Blankhof, dépendant de la succession de feu M^{me} Vonne Giboul, est bien authentique du maître et que sa valeur peut être fixée de 800 à 1000 francs. Elle apprend avec plaisir que ce tableau a été adjugé au Musée de l'Etat pour la somme de F. 935. =, y compris les frais de vente.

Il est donné communication d'une lettre par

laquelle M^{re} le Ministre de l'Intérieur transmet une expédition du trois arrêté royaux ci-après:

« **Leopold II**, Roi du Belge 1^{er}.
 « Sur la proposition de notre Ministre de l'Intérieur
 « Nous avons arrêté et arrêtons:

Art 1^{er} Le traitement du Sieur Simon, Victor, Secrétaire des Musées de peinture et de Sculpture de l'Etat, est porté à deux mille cent vingt-cinq francs (F. 2125.-) à partir du 1^{er} Janvier de l'année courante.
Art 2. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 14 Avril 1869.
 (Signé) Leopold.

Par le Roi: Le Ministre de l'Intérieur (Signé) Eudove Pirmez.
 « **Leopold II**, Roi du Belge 1^{er}.
 « Sur la proposition de notre Ministre de l'Intérieur
 « Nous avons arrêté et arrêtons:

Art 1^{er} Le traitement de mille cinquante francs attribué à chacun des Sieurs Cestaert, Jean, Dubemph, Maurice; et Van Volsem, Jean, Secrétaires au Musée moderne de peinture et de Sculpture de l'Etat est porté à deux cents francs (F. 200.-) à partir du 1^{er} Janvier 1869.

Art 2. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.
 Donné à Bruxelles, le 9 Avril 1869
 (Signé) Leopold.

Par le Roi: Le Ministre de l'Intérieur (Signé) Eudove Pirmez.
 « **Leopold II**, Roi du Belge 1^{er}.
 « Sur la proposition de notre Ministre de l'Intérieur:
 « Nous avons arrêté et arrêtons:

Art 1. Le traitement du Sieur Deguesne, Secrétaire au Musée Wertz, est porté à deux cents francs (F. 200.-) à partir du 1^{er} Janvier 1869.
Art 2. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 9 Avril 1869.
 (Signé) Leopold.

Par le Roi: Le Ministre de l'Intérieur (Signé) Eudove Pirmez.

M^{le} le Ministre prie la Commission d'informer le Sieur Duquesne que l'augmentation qui lui est accordée est destinée à le mettre sur le même pied que les autres surveillants et qu'il ne saurait être question pour l'avenir, de lui allouer de nouvelles indemnités ou chef de logement. M^{le} le Ministre fait connaître en outre, que par arrêté ministériel du 4 Mars dernier, le Sieur Eugène Claire a été nommé Gardien des Bâtimens des Elusés, en remplacement de son père décédé.

M^r. F. Olivier, de cette ville, offre au prix de 45,000 francs la cession de Sept tableaux provenant de l'Abbaye de Congerloo, représentant la Légende de St^e Symphonie, attribués à Goswin Vander Weijden, ainsi que d'un autre tableau de nature morte, signé Heussen. Après examen de trois de ces tableaux que M^r. Olivier a fait déposer au Musée, que vu leur altération qui leur ont subi, ces peintures ont perdu leur caractère primitif et qu'il n'y a pas lieu, par conséquent, d'envisager des négociations pour leur achat. Quant au tableau de nature morte, il paraît offrir trop peu d'importance pour l'acquiescer.

M^r. Janssens, à Bruxelles, soumet un tableau peint par André Martin, ayant pour sujet: L'Entrée à Bruxelles de l'Archiduchesse Marie-Elisabeth, Gouvernante des Pays-Bas. La Commission estime que cette toile dont on demande 500 francs, est dépourvue de mérite artistique, mais qu'elle offre cependant de l'intérêt à cause de la cérémonie qu'elle rappelle et surtout pour les costumes qui sont représentés. Elle est donc disposée à en faire l'acquisition pour la Galerie historique, si M^r. Janssens consent à la céder pour 150 francs.

M^r. Portuvel appelle l'attention de ses Collègues sur un intérieur de David Teniers, qu'il a fait déposer au Musée et dont il est chargé de proposer la cession au Musée, et dont il est chargé de proposer la cession au Musée. Cette œuvre qui a appartenu

jadis au Roi Jérôme offre des qualités, mais la Commission pense qu'après l'acquisition du tableau de Teniers cédé par la famille Boschaert, d'Anvers, elle doit chercher à se procurer des productions de ce maître, d'un genre différent à celles que le Musée possède déjà et réunissant sous tous les rapports les plus belles qualités.

M^{le} le Conservateur des Elusés appelle l'attention de la Commission sur les menues qu'il convient de prendre afin qu'on ne puisse enlever de la Galerie les tableaux de petite dimension. M^{le} De Bruin propose de faire placer des tringles auxquelles les cadres seraient attachés au moyen de petites chaînes. L'Assemblée prie M^{le} De Bruin de vouloir bien s'entendre à ce sujet avec M^{le} Balat, et de prendre les mesures nécessaires afin que la question soulevée à ce propos puisse être résolue le plutôt possible.

La Commission décide de se réunir lundi prochain, 17 Mai, à 2 heures, au Musée Wiertz, afin d'examiner les dispositions qu'il conviendrait d'adopter pour l'Exposition publique des esquisses qui font partie de ce Musée.

La séance est levée à 4 heures.

Pour le Président.

Le Secrétaire.

V. Steiman

De Robiano

Séance du 17 Mai 1869 (2 heures)

Sont présents M^{le} M. Doucet, Vice-Président faisant fonctions de Président; De Rougé; De Bruin; E. Fétis; Van Bèie, Lambert; Conscience, Conservateur; V. Steiman, Secrétaire.

La Commission spécialement réunie au Musée Wiertz examine, conformément aux intentions qui lui ont été exprimées par M^{le} le Ministre de l'Intérieur, sous la présidence de M^{le} De Bruin:

1^o Si les esquisses qui font partie de l'œuvre Wiertz doivent être mises à la portée du public, en réservées pour être communiquées aux artistes. 2^o Quelque moyen y a-t-il de l'être d'adopter dans un tel cas pour réaliser le but proposé.

La Commission est généralement d'avis que ces esquisses, en raison de leur mérite et de l'intérêt qu'elles présentent trouveront leur place à côté des autres œuvres de l'œuvre Wiertz et que'il sera possible de les exposer dans la grande salle en choisissant quelques-unes ou trois grandes toiles. Ces ouvrages placés aujourd'hui en portefeuille devront être vendus pour pouvoir être exposés. La Commission directrice demandera en conséquence, à M^{le} le Ministre de l'Intérieur l'autorisation de prélever les frais à l'établissement de ce chef sur le crédit spécial de l'œuvre Wiertz.

La Commission saisira cette occasion pour appeler l'attention du Gouvernement sur la nécessité de remplacer par une couleur s'harmonisant avec les toiles qui figurent dans ce tableau, la façade tout gris dont les murs sont couverts. Elle demandera, en outre, de faire peindre et cirer le pavement en carreaux gris établis par mesure d'économie, mais qui préviendrait une poussière continuelle très nuisible à la conservation des tableaux et surtout des fresques murales. Mais il est entendu, que les dépenses à provenir des améliorations dont il vient d'être question ne sauraient être prélevées sur le budget ordinaire de l'œuvre Wiertz et qu'il y a lieu, par conséquent, de solliciter de M^{le} le Ministre qu'elles soient payées également, sur le crédit spécial de cet établissement à moins que la Direction des Bâtimens civils ne consente à supporter ce frais.

La séance est levée à 3 1/2 heures

Le Secrétaire,
V. Spéren

Le Vice-Président.

Séance Du 28 Mai 1869 (2 heures)

Sont présents M. Mo. Doucet, Vice-Président, Jaisant forestier de Président; Balat, Le Breu; De Rougé; W. Fétis; Van Brie, Membres; Conscience, Conservateur; V. Spéren, Secrétaire.

Après la lecture & l'adoption des procès-verbaux de la séance Des 12 et 17 de ce mois, il est donné communication à une lettre par laquelle M^{le} le Ministre de l'Intérieur transmet une requête de M^{le} De Viso, à Flouren, relative à la cession d'un tableau attribué à Paul Potter. M^{le} le Ministre prie la Commission d'examiner la suite qu'il convient de donner à cette affaire. La Commission ne pouvant décider avant d'avoir vu l'œuvre dont il s'agit, & il y a lieu d'en réserver l'achat pour le Mois, prie M^{le} le Ministre d'inviter M^{le} De Viso à envoyer à Bruxelles, le tableau qui se trouve en sa possession.

M^{le} Léon Gauchez soumet à la Commission un portrait qu'on lui assure être celui du Chancelier d'Apresseau peint par De Crox, ainsi qu'un portrait de Rigaud, exécuté au pastel par Latour. Le prix de ces ouvrages est fixé à 2750 francs pour les deux ou 1700 francs pour chacun d'eux. La Commission est d'avis que ces portraits ne sont pas de nature à intéresser les collectionneurs de l'œuvre et qu'il convient d'utiliser de réserver les ressources dont elle dispose, à l'acquisition d'œuvres plus importantes que celles qui lui sont présentées en ce moment.

M^{le} Ch. Van Cembere fait parvenir une épreuve en plâtre du buste de feu l'Architecte Suys, dont il est l'auteur et qu'il offre pour la Galerie historique. La Commission accepte ce don et en remercie M^{le} Van Cembere. Mais il est entendu qu'il ne peut résulter de l'acceptation de ce buste l'obligation d'accueillir ultérieurement.

remont toutes les propositions qui auraient pour objet l'envoi d'ouvrages pour la Galerie historique. La Commission Directrice conserve à ce sujet toute la liberté d'appréciation.

M. Janssen fait connaître par sa lettre du 20 de ce mois, qu'il accepte l'offre de Hofmann qui lui a été faite par la Commission pour l'achat d'un tableau d'André Martin, représentant l'entrée à Bruxelles de l'Archiduchesse Marie-Elisabeth.

La Commission reçoit communication de deux Catalogues de tableaux qui seront vendus prochainement: l'un concerne la Collection Houcheleff, à Paris, et l'autre, les ouvrages délaissés par feu M. Neudembrecht, antiquaire à Bruges. La situation financière du Musée ne permet pas de songer à la première de ces ventes composée en majeure partie d'œuvres de grande valeur. M. de Debrau et Félis veulent bien se charger d'examiner la Collection Neudembrecht, et de signaler le cas échéant, les ouvrages qu'il y aurait lieu d'acquiescer.

Répondant aux propositions qui lui ont été adressées par la Commission Directrice pour l'exposition des esquisses de Wiertz, M. de Witt a cru devoir signaler un autre projet qui lui a été indiqué comme répondant mieux aux besoins de ce Musée. Il s'agit de replacer dans la grande Salle, comme cela existait autrefois, en y établissant une estrade semblable à celle élevée par M. Wiertz, les grisailles disposées aujourd'hui dans la nouvelle annexe du Musée, laquelle pourrait être occupée alors par les esquisses qui y seraient mieux placées que les grisailles. Le Musée peut donc la Commission d'examiner ce projet et dans toute occurrence de lui fournir un devis approximatif des dépenses résultant des modifications qui il y aura lieu d'apporter, aussi que pour la peinture des plafonnements et des murs de la grande Salle. La Commission fera connaître à M. de Witt qu'elle n'apprécie pas la nécessité d'élever une estrade

dans la dépense serait très élevée et qui, en diminuant l'espace nécessaire au placement des tableaux offrirait encore l'inconvénient de changer l'aspect actuel de la grande Salle. Il est à remarquer d'ailleurs, que les grisailles exigent un certain emplacement particulier, tandis qu'il serait très intéressant d'imposer les esquisses à côté des œuvres définitives de Wiertz, afin que les visiteurs puissent suivre et comparer plus facilement les changements que l'artiste a apportés dans la conception de son sujet. - Les murs du Cabinet d'entrée du Musée n'étant pas complètement secs, l'arrangement adopté pour le placement des grisailles n'est que provisoire et devra être modifié lorsque l'état du local permettra de s'en occuper. M. de Witt le Conservateur offre de se charger de réunir les renseignements nécessaires pour pouvoir répondre à la demande de M. de Witt relative aux dépenses que nécessiteront les arrangements auxquels il conviendra de s'arrêter. - M. de Witt a fait remarquer également que son attention a été appelée sur l'éclairage vicieux du Musée Wiertz et la nécessité d'appliquer une nouvelle couche de peinture sur le vitrage. Cette question ayant déjà été résolue, il n'y a plus lieu de s'en occuper.

Il est donné communication des requêtes adressées par les Sieurs Agostini, Calinckx et Quantin qui sollicitent l'emploi de mouleurs de la Collection des plâtres devant vacer par suite du décès du Sieur Neudembrecht qui remplissait ces fonctions au Musée. La Commission décide d'approuver la résolution à prendre à ce sujet.

La Séance est levée à 3/2 heures.

Le Vice-Président

Le Secrétaire.

P. Schierens

Séance du 18 Juin 1869 (2 heures)

Sont présents M. M. Duvell, Vice-Président;
Faisant fonctions de Président; Balat, De Bruin;
De Rougé; Ed. Fétis; Simonis et Van der Vliet,
Membres; Conscience, Conservateur; V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 28 Mai
est lu et adopté.

M. M. Leclercq, peintre à Bruges, fait
parvenir à la Commission les deux tableaux suivants
qu'il propose de céder au Musée: 1^o un Christ en
croix, attribué à Van Dyck, dont il demande 12,000
francs. - 2^o un portrait de femme, peint par
Govaert Flinck, dont le prix est de 1200 francs.
Ce dernier ouvrage attire particulièrement l'attention
de la Commission, à cause des belles qualités de pein-
ture qu'il présente. Celle-ci est d'avis
qu'il y a lieu de soumettre ce portrait ainsi que
le Christ en croix à l'expertise de M. M. Héris
et Le Roy.

M. le Ministre de l'Intérieur en trans-
mettant un portrait de feu M. Borini, professeur
au Conservatoire royal de musique, que M. Michails
offre en don au Gouvernement demande à la Com-
mission d'examiner s'il y a lieu d'accepter cette
peinture pour la Galerie historique. L'assemblée
décide de faire connaître à M. le Ministre que
le portrait dont il s'agit n'offre pas suffi-
samment d'intérêt pour prendre place dans la
Galerie historique du Musée et qu'il serait
préférable de le déposer au Conservatoire royal
de musique de Bruxelles.

Par la lettre du 11 de ce mois, M. le
Ministre de l'Intérieur consulte la Commis-
sion sur le point de savoir s'il conviendrait
d'acquiescer pour le Musée moderne un tableau
de feu M. Charles Peque, représentant
Geneviève de Brabant, dont la cession est
proposée par M. Camille Peque. La
Commission se référant à l'avis qu'elle a

déjà exprimé dans son rapport du 7 Août dernier,
fera remarquer à M. le Ministre que l'examen
des questions se rapportant à l'achat d'œuvres
d'artistes dont le Musée ne ressent pas le plus de
besoin est étranger aux attributions de la Direction
des Musées et que celle-ci regrette pour conséquent,
de devoir décliner son intervention dans la décision
à prendre relativement à l'offre soumise
au Gouvernement par M. Camille Peque.

M. le Conservateur remet les Dossiers qu'il
a recueillis pour les travaux d'amélioration
à exécuter au Musée Wiertz, à propos du place-
ment de ses esquisses qui font partie de ce dépôt.
M. le Conservateur croit à cette occasion devoir
communiquer une lettre que M. le Directeur-général
des Beaux-arts lui a adressée pour l'informer
qu'avant de prendre des mesures pour le placement
de ces esquisses, M. le Ministre désire visiter
le Musée Wiertz et qu'en attendant, il y a donc
lieu de maintenir le statu-quo. - Par suite de cette
information, la Commission décide qu'elle ajournera
l'envoi de propositions qu'elle avait à sou-
mettre au Gouvernement au sujet de cette affaire.

La Séance est levée à 3 3/4 heures.

Le Vice-Président,

Le Secrétaire,
V. Stiénon.

Séance du 7 Juillet 1869 (2 heures)

Sont présents M. M. Le Comte de Robiano,
Faisant fonctions de Président; Balat; De Bruin;
De Rougé; Ed. Fétis; Simonis; Van der Vliet, Membres;
Conscience, Conservateur; V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 18 Juin
est lu et adopté.

Il est donné communication des rapports
pour lesquels M. M. Héris et Le Roy font con-
naître leur avis sur le portrait de Govaert Flinck
offert en vente par M. Leclercq, à Bruges.

Le premier de ces experts dit que le portrait n'a pu être peint par Giovanni Fliinck, mais qu'il a quelque analogie avec les œuvres de Frans Hals, auquel on pourrait l'attribuer. Il fixe la valeur de ce portrait à 200 francs. Le second expert est d'avis que ce portrait ne ressemble nullement aux productions de maître auquel on l'attribue, qu'il a incontestablement souffert; la tête a été usée et restaurée, ainsi que le fond du tableau. Il ne saurait estimer cette peinture à plus de 400 francs. Après discussion sur l'opportunité d'acquiescer cet ouvrage, la question est résolue affirmativement par sept voix contre une (celle de M. Van der Vliet). Il est décidé ensuite que M. Leclercq sera prié de céder ce tableau pour mille francs, prix qu'il avait primitivement demandé dans une lettre adressée à un tiers.

La Commission est d'avis qu'il n'y a pas lieu d'acquiescer les ouvrages suivants:

- 1^o Trois tableaux attribués à Tjyt, Stordius et David Teniers, offerts en vente par M. le Chevalier Saenens, à Gand, pour la somme de 3000 francs.
- 2^o Deux portraits (homme et femme) de Jansen Van Ceulen, proposés par M. Héris, au prix de 2500 francs les deux, ainsi qu'un paysage avec figures, de Pierre Brughel, au prix de 600 fr.
- 3^o Un tableau attribué à Jean Breughel et Van Brackel, présenté par M. H. De Molder, pour la somme de 600 francs.
- et 4^o Un tableau de Tjyt, que M. Malussy offre de vendre pour 200 francs.

M. le Ministre de l'Intérieur fait connaître par sa dépêche du 2 de ce mois, qu'en présence de l'exigence des locaux du Musée moderne de Peinture, il comprend la nécessité de triage dont la Commission a déjà prise l'initiative; qu'il y aura lieu de généraliser l'application de cette mesure et que l'ensemble du Musée tel qu'il est composé aujourd'hui paraît devenir susceptible d'une révision. M. le Ministre signale d'abord comme devant céder la place

à des œuvres d'un mérite plus élevé vingt tableaux peints par Van Lierus. - Riquier. - Brulo, Wett-Kamp. - Deuzen. - Verollet - F. Delvaux - Van den Abele. - De Jonghe. - Van Assche - Du Corroy. - Van Diecker. - G. Delvaux. - Heltens. - Verlaan. - Cammer. - Louis Verboeckhoven. - Searon et Cobanette-Duvall. - M. le Ministre laisse à l'appréciation de la Commission le soin de lui proposer, au temps opportun, d'autres opérations, et fin d'améliorer le classement des ouvrages et de ménager ainsi l'espace pour ceux qui viendront successivement enrichir le Musée. Quant aux tableaux qui il vient de désigner, et qu'il s'agit de retirer définitivement du Musée, M. le Ministre informe la Commission qu'il attendra une communication de sa part avant d'indiquer la destination qu'il se propose de leur donner.

La Commission répondra à M. le Ministre qu'elle n'a pas d'objection à présenter sur les mesures indiquées pour l'amélioration du Musée moderne, mais qu'il conviendrait cependant, de ne retirer des Collections que les ouvrages qui pourraient être immédiatement remplacés, de manière à ce que les Galeries ne se présentent point des places inoccupées. Le retrait de vingt tableaux dont il s'agit pourrait donc affecter au fur et à mesure des nouvelles acquisitions.

La Commission Directrice est informée que l'un des surveillants du Musée, le S. Lamison, âgé de 68 ans, est atteint d'infirmités qui l'empêchent de remplir son service. Elle est d'avis qu'il y aurait lieu de faire pensionner cet agent, mais considérant que la tenue de sa pension serait trop minime pour pourvoir à ses besoins, elle demandera à M. le Ministre que le S. Lamison soit mis en disponibilité. La Commission apprécie l'indispensable nécessité d'augmenter le personnel de la Surveillance, sollicitera la suppression de la place de mouleur actuellement par suite du décès de S. Vandembroek, place qu'il n'y a plus lieu de maintenir depuis la nomination du Surveillant De temple qui, les cas échéant, s'occupe très convenablement de son soin à donner à l'entretien de la Collection

des plâtres. L'Assemblée demandera en conséquence à M. le Ministre que le traitement affecté à cet emploi soit utilisé à augmenter le nombre des surveillants et elle proposera des numéros à ce poste le Sieur Warréquier, et l'égard duquel elle a obtenu les meilleurs enseignements.

La Séance est levée à 4 heures.

Par le Président.

Le Secrétaire.

D. Stieven

De Robiano

Séance Du 30 Août 1869 (3 heures)

Sont présents M. M. le Comte de Robiano, faisant fonction de Président; Balat, De Bruu; Fétis; Van Brie, Membre; Conscience, Conservateur, D. Stieven, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 7 Juillet est lu et adopté.

M. le Ministre soumet un paysage de M^r Roeloffs, échue à son Département par un tirage au sort d'une Combala et prie la Commission d'examiner si ce tableau peut prendre place au Musée moderne. La Commission fera connaître à M. le Ministre que cet ouvrage lui paraît offrir assez de mérite pour figurer dans la Collection des tableaux et demandera en conséquence de vouloir bien lui donner cette destination.

M. le Baron De Lauge soumet à la Commission une grande toile de Rubens, représentant le Baptême de Christ qu'il offre de céder au Musée pour la somme de 20,000 francs. Cette œuvre d'art, a été peinte pour l'Église de Mantoue et a figuré ensuite dans la Collection Schamp, vendue à Gand, en 1840. L'Assemblée prend communication qui lui ont été adressés au sujet de ce tableau par M. M. Le Roy et Héris. Le premier de ces

experts croit que la toile qui se trouve en la possession de M. De Lauge a été composée par Rubens, mais a dû être finie par ses élèves, à son retour d'Italie. Elle a incontestablement souffert et dans un grand nombre de parties la couleur a été enlevée et rependue de telle manière qu'il ne subsiste plus rien des retouches que Rubens aurait pu faire à cette œuvre. M. Le Roy ne peut estimer à plus de 5000 francs, la valeur du tableau dans son état actuel. D'après M. Héris, l'ouvrage en question a été peint par Rubens, son authenticité est incontestable et sa conservation, en l'égard aux dimensions de la toile, est dans une situation assez bonne. Il l'évalue de 12 à 20,000 francs, en faisant remarquer que par rapport à sa grandeur, ce tableau en vente publique serait peu apprécié parce qu'il ne peut convenir qu'à un église ou à une Église.

La Commission, après un examen attentif de l'œuvre qui lui est soumise. Enset des doutes sur son authenticité et constate en outre que par suite de son état de dégradation et des restaurations qui ont été exécutées il a perdu toute valeur. Elle estime donc que l'achat de ce tableau par l'État de Brabant ne peut être considéré comme une mesure utile et elle décide par cinq voix contre une (celle de M. De Bruu) qu'il convient de ne pas accueillir la proposition de M. De Lauge.

M. Charignand demande de pouvoir faire copier à l'aquarelle ou à l'huile, le tableau de Cassin, représentant: les cinq sens. Comme le travail qu'il s'agit d'exécuter est destiné à la reproduction chromolithographique de cette œuvre, la Commission ne voit pas d'inconvénient à autoriser M. Charignand à en faire prendre une copie à l'aquarelle.

L'Assemblée décide qu'il n'y a pas lieu de donner suite à l'offre qui lui a été faite par M. De Ryck, à Gand, relativement à la cession, au prix de 24,000 francs, d'un tableau attribué à Gérard Vander Meer, représentant: le Siège

de Jérusalem sous Titus et Vespasien. Cette peinture offre de l'intérêt sous le rapport de l'orientation et des costumes qui y sont représentés, mais la somme exagérée que le propriétaire en demande ne permet pas au Musée d'acquiescer l'achat.

Il est ensuite donné lecture de deux rapports adressés par M. Mo. Héris et de Roy, au sujet d'un tableau présenté par M. Léon Gauchez, sous le nom de Van Blaruburg et dont l'acquisition est proposée au prix de 600 francs. Il représente une fête de pêcheurs de Thour, à Marseille. M. Héris fait remarquer que ne connaissant pas l'auteur de cette toile, il doit se borner à constater la parfaite conservation de celle-ci et que quant à sa valeur, les éléments d'appréciation lui font défaut. Le second expert considère le tableau présenté à la Commission comme étant une copie d'après Van Blaruburg, dont la valeur est de 5 à 600 francs. La Commission partageant l'avis émis par M. de Roy décide qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la proposition de M. Gauchez.

M. le Ministre de l'Intérieur fait connaître par sa lettre du 19 de ce mois, que le Gouvernement vient d'acquiescer pour le Musée moderne, un tableau de M. Cluys, intitulé: La Rade d'Amsterdam, et que par suite d'arrangements intervenus avec l'artiste, celui-ci est autorisé à reprendre deux de ses œuvres déposées au Musée, à savoir: La rade de Yarmouth et un naufrage sur les côtes de la Shetland. M. le Ministre prie donc la Commission de prendre les dispositions nécessaires afin que ces deux toiles soient remises à M. Cluys.

La séance est levée à 4 1/2 heures.

Pour le Président,

Le Secrétaire,
A. Steiner

Séance Du 13 Octobre 1869 (2 heures)

Sont présents: M. Mo. Duveret, Vice-Président, faisant fonctions de Président; Balot, Debren, De Rangi; Van Die, Membres; Cousinnes, Conservateur, M. Steiner, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance Du 30 Août est lu et adopté.

M. le Président informe l'Assemblée qu'il vient de recevoir de M. Portals une lettre annonçant la décès de M. Navez, Président honoraire de la Commission administrative du Musée. M. Mo. Van Hamme payant un juste tribut d'éloges et de reconnaissance à la mémoire de l'artiste éminent qui, pendant, près d'un demi siècle a coopéré d'une manière si louable à l'administration du Musée. - La Commission décide qu'elle se rendra en corps aux funérailles de son regretté Président.

Il est donné lecture d'une lettre en date du 22 Septembre par laquelle M. Etienne de Roy se défend contre les attaques dont il a été l'objet dans un journal de cette ville, à propos d'un tableau d'Isaac Van Ostade (Halle de voyageurs) acquis pour le Musée de l'Etat, à la vente de feu M. Van Der Schuerck, de Louvain. - Puis pour notification.

M. le Conservateur fait connaître que deux anneaux de Musée moderne ont récemment été endommagés pendant l'ouverture publique des Galeries: 1°. La partie d'un des pieds des enfants du groupe de Delvaux, qui s'est brisée avant l'achat de ce marbre a été détachée et enlevée. - 2°. Les yeux de la double figure dans le tableau de M. Van Hamme ont été troués au moyen d'un poinçon, mais les traces de cette dégradation ne dépassent guères la grandeur d'une tête d'épingle. - La Commission pense qu'il est utile de saisir cette occasion pour rappeler à M. le Ministre de l'Intérieur que le personnel des gardiens du Musée moderne

est insuffisant pour le nombre des Salles
qu'il est à surveiller et que les faits qui vien-
nent de se passer démontrent une fois de plus
la nécessité d'augmenter le nombre des surveillants.
Elle passe, en conséquence, M. le Ministre, des
l'autoriser à lui soumettre des propositions
pour la nomination d'un surveillant supplé-
mentaire, indépendamment de celui qui a
déjà été désigné par M. le Ministre. La Commission
décide, en outre, sur la proposition de M. de
Rouge, que les surveillants accompagnés
du surveillant en chef feront tous les jours
la visite des Galeries avant l'ouverture et
après la fermeture de celles-ci, afin de
constater l'état dans lequel se trouvent les
Collections.

Il est donné lecture d'une lettre par
laquelle M. le Ministre de l'Intérieur autorise
la Commission de ce titre à faire placer sur
l'alcove moderne, un petit paysage de M.
Roeloffs, échue au Gouvernement lors du tirage
au sort de la Tombola de l'Exposition de Liège.

M. Etienne Le Roy soumet un compte
s'élevant à Fr. 2111. pour les restaurations
dont il a été chargé pour le Musée. La Commis-
sion après examen approuve ce compte et en
autorise la liquidation.

La séance est levée à 3 1/2 heures

Le Secrétaire.

V. Stievenon

Le Vice-Président

Séance du 7 Novembre 1869 (10 heures)

Sont présents: M. de Madou, faisant
fonction de Président; Balat; De Brau;
De Rouge; Ed. Fétis; Van Bree, Membres;
Conscience, Conservateur; V. Stievenon, Secrétaire.

La réunion a lieu au Palais du Cal.

La Commission prend communication d'une dépêche
en date du 15 Octobre dernier, par laquelle M. le Ministre
de l'Intérieur fait connaître que le Gouvernement
a acquis pour le Musée moderne les tableaux désignés
ci-après:

- 1°: Cernato - Bataille de guerre - Jeunes filles menées prisonnières
enlées par Des Barres - Bagoules et condamnés de
Andrinople pour y être vendues.
- 2°: Luc. De Block - La lecture de la bible.
- 3°: Le même - Une vieille femme convalescente.
- 4°: L. De Wume - Portrait de feu S. M. le Roi Léopold 1^{er}.
- 5°: Clays - Vue de la rue d'Anvers.
- 6°: Divisaur. Vue du Deuphrie.

M. le Ministre prie la Commission de faire
placer ces œuvres le plus tôt possible, et de saisir cette
occasion pour enlever des Salles du Musée moderne
les tableaux indiqués dans la lettre du 2 Juillet d^r.

Par une autre dépêche, portant la date du 2
Novembre, le même Ministre informe la Commission du
Musée que le Gouvernement vient d'acquiescer égale-
ment pour le Musée, le tableau de feu M. le Baron
Ley, représentant: Les Centaures de Berthall des
Haze. Il met en outre à la disposition du Musée
un des premiers essais du même artiste, intitulé:
Riche et Pauvre qui se trouvait dans les appar-
tements de son hôtel. M. le Ministre fait remarquer
à ce propos, que la comparaison que l'on pourra
établir par le rapprochement des deux tableaux
que le Musée possède actuellement de Ley, permettra
d'apprécier l'importance du progrès réalisé par
l'artiste dans le développement de son talent.

M. de la Commission convoqués spécialement
pour s'occuper de la place à assigner à chacune des
œuvres dont il s'agit, décident qu'ils procéderont
d'abord à une révision générale des œuvres des
peintures exposées au Musée moderne. Il résulte
de cette révision que la Commission maintient l'avis
qu'elle a émis au sujet du retrait de quelques-unes
Galeries du musée, des vingt tableaux indiqués
par M. le Ministre, sauf ceux de F. Verlaet (Sublime)

de courants; F. Delvaux (même dans la cour d'un courant); H. Vanetsche (Cue cade de la Tacein); Ducarron (Vue prise aux environs d'Irechtomwely); H. Hellmann (Paysage); et Scaron (Fleurs), qui il semble désirable au point de vue de l'histoire de l'art de conserver dans les Collections et parquer ces ouvrages, dus à des artistes dont les travaux ont été appréciés à l'époque où ils ont été exécutés, pourront servir de point de comparaison et permettront de mieux apprécier les progrès réalisés depuis par l'École Belge. La Commission demandera donc à M. le Ministre que les six tableaux désignés ci-dessus continuent à figurer dans la Galerie du Musée moderne. L'Assemblée est généralement d'avis qu'il y a lieu d'ajouter à la liste dressée par le Gouvernement deux autres tableaux: l'un de C. Coene (Le retour du Soldat) et l'autre de De Roy (un convoi de vivres destinés à l'armée); ces deux ouvrages ne présentent aucun intérêt.

La Commission désigne ensuite les places que doivent occuper les œuvres récemment acquises pour le Musée et décide de se réunir dès que ce travail sera terminé.

La Séance est levée à une heure.

Pour le Président.

Le Secrétaire.

V. Stieven

Séance Du 24 Novembre 1869 (26.)

Sont présents M. M. Cludare, faisant fonctions de Président; Balat; De Bruin; Et. Fétis; Van Bree, Clambur; Conscience, Conservateur; V. Stieven, Secrétaire.

Les procès-verbaux des séances des 13 Octobre et 7 Novembre sont lus et adoptés.

Par sa lettre du 22 de ce mois, M. le Ministre de l'Intérieur prie la Commission

d'examiner un tableau de Lier, offert en vente au Gouvernement par M. Pectere et de lui dire si cette œuvre lui paraît digne de figurer dans le Musée moderne. La Commission répondra à M. le Ministre, comme elle a déjà eu l'occasion de le faire en d'autres circonstances analogues que les affaires qui pour objet l'achat d'ouvrages d'artistes dont le décès ne résulte pas à dix ans n'est pas de la compétence de la Direction du Musée et que celle-ci ne peut donc se prononcer sur le mérite du tableau dont il s'agit.

Il est donné lecture d'une lettre datée du 29 Octobre par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur informe la Commission qu'il a nommé les Sieurs E. De Cuyper et Ch. Peura, aux fonctions de Surveillants du Musée moderne. Il a décidé en outre, que d'après les propositions de la Commission la Surveillant Lamisse serait mis en disponibilité avec un traitement d'attente de 800 francs.

« Le Ministre de l'Intérieur

« Vu l'article 16 de l'arrêté royal du 10 Septembre 1868, organisant des Musées royaux de Peinture et de Sculpture;

« Vu le rapport de la Commission Directrice de cet Etablissement, en date du 27 Août dernier;

« Arrête:

« Art. 1^{er} Sont nommés Surveillants du Musée moderne, les Sieurs E. De Cuyper et Ch. Peura, en remplacement du Sr. Van Embrewelt, démissionnaire du Sr. Lamisse, mis en disponibilité.

« Les traitements dont ils jouiront en cette qualité sont fixés à mille cinquante francs, les quels prendront cours à partir du 1^{er} 9^{bre} 1869.

« Art. 2. L'expédition du présent arrêté sera adressée à la Commission Directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture.

« Bruxelles, le 29 Octobre 1869

« (Signé) Eudoxe Pirmez »

Par une autre lettre datée du 30 du présent mois, M. le Ministre fait parvenir une expédition de l'arrêté ci-après qui nomme le Sr. Gustave Livron, Surveillant, en remplacement du Sr. Wendal,

appeli' à d'autres fonctionnaires.
 Le Ministre de l'Intérieur,
 Vu l'article 16 de l'arrêté royal du 10 Septembre
 1868, organique des Musées royaux de Peinture &
 de Sculpture;

Arrête:

Article unique. Le Sieur Gustave Livron est
 nommé Surveillant aux Dets Musées en rempla-
 cement de Sr Windal appeli' à d'autres fonctionnaires.
 Il jouira en cette qualité d'un traitement annuel
 de mille cinquante francs (F. 1050.-) qui prendra
 cours à partir du 1^{er} Novembre 1869.

La Commission directrice des Musées
 est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 30 Octobre 1869

(Signé) Eudore Pirmez.

Répondant aux propositions qui lui ont
 été transmises par la Commission pour la
 nomination d'un Surveillant Supplémentaire, M^{rs}
 le Ministre fait connaître que si les mesures
 qu'il vient de prendre ne suffisent pas pour
 assurer la conservation des objets d'art, il prie
 la Commission de formuler les propositions nécessaires
 pour atteindre ce but. L'Assemblée a sur
 cette occasion pour émettre à M^{rs} le Ministre des
 nommer un gardien Supplémentaire dont l'utilité
 est démontrée par l'absence de Surveillants dans
 les Deux Salles d'entrée du Musée ancien. En effet,
 le service dont sont chargés les deux agents préposés
 à la garde de la grande Galerie ne leur permet pas
 de surveiller les Deux premières Salles et de porter
 leur attention sur l'entrée et la sortie du Musée.
 En signalant cet inconvénient à M^{rs} le Ministre
 la Commission recommandera particulièrement
 que ce poste soit confié au Sr Wanequier
 qui avait précédemment été proposé pour son
 emploi de Surveillant.

L'Assemblée ayant puis connaissance
 des ressources allouées aux Musées royaux pour le
 service de ces établissements pendant l'année 1870,

approuve, après examen, le projet de Budget dressé
 par M^{rs} le Conservateur des Musées. - Le total de
 55,385 fr présente les chiffres suivants:

Chap. I. Personnel	F. 25,900.-
" II. Frais d'Ad ^{ms} et matériel	15,485.-
" III. Acquisitions	14,500.-
Ensemble	F. 55,385.-

M^{rs} Léon Gauchez fait parvenir les Deux
 tableaux suivants qu'il offre de céder au Musée:
 1^o un tableau de Weenix avec figures de Vander Helst,
 au prix de 12,000 francs.
 2^o une Hermès à Rysoyck, par Ch. Vander Veem,
 au prix de 25,000 francs.

Le premier de ces ouvrages ne semble pas de nature
 à être acquis pour le Musée. L'autre offre beaucoup
 d'intérêt à cause du sujet qu'il représente et est très
 remarquable d'exécution, mais le prix exagéré qui en
 demande M^{rs} Gauchez ne permet pas d'adresser une
 proposition d'achat.

M^{rs} Jules De Brauwere surmet 1^o un tableau
 indubitablement attribué à David, ayant pour sujet: la
 Mort d' Hector, dont le prix est de 5,000 francs.
 2^o un tableau de Jean Paul Gillmann représentant
 une offrande de fruits à Mercure. Le prix en est de
 12,000 francs. - L'Assemblée estime que aucun de ces
 ouvrages ne peut convenir pour le Musée.

M^{rs} le Ministre fait parvenir pour la Galerie
 Historique, le buste en marbre de feu S. et. R. Q.
 M^{rs} le Duc de Brabant, dont l'initiative a été
 confiée à M^{rs} A. Vandenberghe.

Par sa lettre du 20 Octobre 69, M^{rs} le Ministre
 de l'Intérieur prie la Commission de vouloir bien
 examiner et décider s'il y a lieu d'acquiescer
 l'achat pour le Musée d'un tableau de De Cruyer,
 que le Conseil de fabrique de l'Eglise de Hasdonck
 (H. Oriental) désire pouvoir aliéner. M^{rs} Ed.
 Feltin veut bien se charger de remplir cette mission
 avec le concours de M^{rs} Etienne Le Roy, expert des
 Musées.

M^{rs} le Ministre de l'Intérieur écrit à la

Commission pour savoir s'il existe dans les magasins de l'État, un ou deux tableaux qui pourraient être donnés à l'Église de Moustier-sur-Sambre. Il résulte de la vérification qui a été faite que les ouvrages disponibles sous l'aur d'une discussion beaucoup plus petite que celle indiquée par M. le Curé de la Dole Église et qu'ils ne pourraient donc convenir à cette destination.

Par sa lettre du 10 Novembre, M. le Ministre de l'Intérieur prie la Commission de faire parvenir à M. le Greffier du Sénat, afin de servir à la décoration du Palais Législatif, les tableaux désignés ci-après et dont le retrait de l'État moderne a été décidé en principe.

- 1^o Les Sœurs femmes, par Robert
- 2^o Vue de Champigny-sur-Marne, par Aug. Böhm.
- 3^o Marin, par Lemis.
- 4^o Animaux, par Jones.
- 5^o Fleur, par M. le Curé.

M. le Ministre demande également que les tableaux suivants soient envoyés au Département des Travaux publics :

- 1^o Paysage, par Perlon
- 2^o Paysage, par Ed. Delvaux
- 3^o Paysage, par Hellmann
- 4^o Fleur, par Charette-Duval
- 5^o Fleur, par Scaron.

En échange de ces tableaux, M. le Ministre des Travaux publics restituera pour l'État, un Paysage de feu M. Piéron, exposé actuellement dans son appartement. M. le Ministre prie d'examiner si d'autres tableaux que ceux indiqués dans la dépêche du 2 Juillet, ne pourraient par être retirés de l'État moderne, afin de leur donner une nouvelle destination et de procurer l'espace nécessaire pour les acquisitions faites récemment. Il désigne notamment les deux toiles de M. Navez (Le mauvais riche et le Jugement de Salomon) qui ne semblent par de nature à soutenir la réputation de cet artiste dont l'État possède déjà le beau tableau d'Agar. — La Commission fera connaître à M. le Ministre qu'à la suite

d'une décision récente des tableaux modernes, il lui est parvenu qu'un nombre de ouvrages signés par lui comme devant être parvenus des Galeries, il s'en est encore quatre qui pourraient être conservés et que parmi ceux-ci se trouvent précisément les tableaux d'Hellmann et de Scaron qui sont désignés pour l'hôtel du Ministère des Travaux publics. Il y aura donc lieu de demander au Gouvernement de changer la destination qui est comptée donner à ces deux tableaux et de les remplacer par d'autres. Quant aux deux compositions de M. Navez, auxquelles M. le Ministre fait allusion, la Commission est unanime d'avis que par respect pour la mémoire de cet artiste, il convient d'y pourvoir à un autre moment. La question de savoir s'il faut les retirer du Collectionneur, au surplus, il serait peut-être, à craindre si une telle décision était prise dans le sens indiqué par la dépêche ministérielle, qu'on trouverait et un grand nombre de ces œuvres de l'État moderne des œuvres dont l'acquisition est encore aussi récente.

Par sa lettre du 22 de ce mois, M. le Ministre de l'Intérieur renvoie afin d'avis, une proposition qui lui est faite par M. Jules Van Inscloot, dans le but de compléter la collection des Costumes de volontaires belges de la révolution brabançonne. La série qu'il compte exécuter comprendra les volontaires bruxellois et brabançons et se composera de 21 figures. Avant de se prononcer sur ce point, la Commission juge à propos de demander à l'auteur la communication des esquisses ou des projets qui doivent être en sa possession pour l'exécution de ce travail.

La Commission décide de se réunir mercredi prochain, à 2 heures, afin de s'occuper spécialement des mesures à prendre pour la restauration des tableaux qui réclament des soins urgents de conservation.

La séance est levée à 4 heures

Le Secrétaire,
V. Stierck

Pour le Président

Séance Du 7 Décembre 1869 (Lundi)

Sont présents M. l'Éc. Doucet, Vice-Président;
faisant fonctions de Président; Balat; Debrau;
De Rougé; Van Brée, Membres; Conserneur,
Conserneur; V. Stévenon, Secrétaire.

Après la lecture de l'adoption du procès-verbal
de la séance du 24 Novembre, M. le Président informe
l'Assemblée qu'il a été donné suite aux résolu-
tions prises dans cette réunion.

Il est communiqué une lettre en date du
14 de ce mois, par laquelle M. le Ministre de
l'Intérieur appelle l'attention de la Commission
sur le danger auquel sont exposés les ouvrages
de Lys placés au-dessus de deux bouches de
Calorifère et par conséquent dans une atmosphère
beaucoup trop élevée qui ne pourrait manquer
de causer de sérieux dégâts à ces ouvrages. — M.
le Ministre communique à ce sujet un rapport
qui lui a été adressé par M. Etienne Leroy, et
prie la Commission d'assigner un autre emplacement
aux peintures de Lys et notamment au Pêcheur
qui commence déjà à se décomposer, ainsi qu'aux
autres ouvrages qui pourraient se détériorer
par la même cause. — La Commission apprend
avec étonnement que le chauffage des galeries du
musée moderne a été interrompu depuis plusieurs
jours par un ordre émané du Département de
l'Intérieur et sans qu'elle ait reçu à cet égard
aucune information préalable. Elle exprime
à M. le Ministre ses regrets pour la marche
irrégulière suivie dans cette affaire, d'autant
plus que les tableaux ont dû nécessairement
souffrir de la brusque transition de température
qui s'est opérée dans les Salles par suite
de l'adoption de la mesure qui est venue d'ordonner.

La Commission a constaté depuis longtemps
que les bouches des calorifères sont placés de
telle manière que la conservation des peintures
pourrait en souffrir en certaines circonstances

et que ces appareils devraient être établis
au centre des Salles, afin que le chaleur atteigne
directement les tableaux. — Il est dit aussi
que dans l'état actuel des locaux du Palais Ducal
qui abritent accidentellement la collection des œuvres
modernes, il soit possible d'y apporter cette amé-
lioration. La question mérite néanmoins d'être
étudiée et la Commission priera le Gouvernement
de décider s'il ne conviendrait pas de la soumettre
à l'examen de la Direction des bâtiments civils, dans
les attributions de laquelle elle entre spécialement.
L'Assemblée estime que les craintes exprimées par
M. Etienne Leroy sur le danger auquel sont exposés
les tableaux de Claude et ceux de Lys, sont quelque
peu exagérées. On ne peut prétendre que le mode
de chauffage soit irréprochable, cependant la
Commission ne saurait partager complètement
l'opinion de M. Leroy sur l'effet désastreux
des bouches de chaleur. Il est à remarquer à
ce propos, que le Pêcheur de Lys se trouvait
antérieurement à son transfert au Palais Ducal
dans l'état de décomposition que l'Expert se
plait à signaler aujourd'hui. Il semble
plutôt que la véritable cause des altérations
remarquées dans cette toile provient des procédés
de peinture employés par l'artiste. En attendant
qu'il soit pris une détermination sur les amélio-
rations qu'il sera possible d'apporter au mode
de chauffage du Palais Ducal, la Commission
fera étêter les deux bouches du Calorifère
placés sous les tableaux de Lys, en recommandant
de modérer le chauffage.

Il est donné lecture, pour notification,
d'une lettre en date du 25 Novembre, par laquelle
M. le Ministre de l'Intérieur fait connaître à
M. le Conservateur des Musées royaux, avec pièces
à l'appui, communication à la Commission
Directrice, les prescriptions réglementaires adoptées
par son département pour la Direction dans
lesquelles pourront être copiés, dix ans après

la mort d'Antoine Wiertz, les œuvres de ce peintre appartenant à l'Etat.
 Par sa lettre du 29 Novembre, le Département de l'Intérieur Désire savoir si, dans l'état actuel des lieux, il serait possible d'affecter un emplacement convenable à l'Exposition d'une Collection de 122 photographes enlées par M. Focclants d'après les œuvres de l'École primitive flamande. L'acquisition de cette collection a été faite par le Gouvernement dans l'intérêt des études et pour la visibilité qu'elle présente pour l'histoire de l'art national. La Commission informera M. le Ministre qu'elle recevra avec plaisir l'envoi qu'il a l'intention de lui adresser et qu'elle a fait perfectionner deux meubles à glaces destinés à mettre sous la main des artistes les collections de ce genre que le Musée possède déjà. L'un de ces meubles est terminé et pourra recevoir prochainement la collection de M. Focclants. L'Exposition de ces photographes aurait lieu partiellement suivant les ressources de ces meubles et de façon à y renouveler les planches par séries tous les 8 ou 10 jours. Ce moyen semble le seul praticable, car il serait difficile de les poser de lieux assez étendus pour étaler d'une manière permanente et sans exposer les épreuves à des gradations, l'ensemble de la Collection.

Par sa lettre du 3 de ce mois, M. le Ministre de l'Intérieur averti, sur son approbation, le projet de budget des Musées pour 1870. Il est donné lecture pour notification d'une lettre du 23 Novembre, par laquelle M. le Ministre fait parvenir, avec prière de la déposer au Musée moderne, le buste en marbre de feu le vicomte Artot, exécuté par M. Desprez, à Paris.

La Commission reçoit une pétition pour laquelle le Sieur Cornille Moeno, beau-fils du Musée ancien, sollicite une augmentation de

salaires qui lui est accordé. L'Assemblée n'a d'avis qu'il n'y a pas lieu pour le moment de modifier ce salaire, mais elle demandera au Gouvernement d'allouer au Sr Moeno, une indemnité de 150 francs sur le crédit de personnel porté au budget des Musées pour l'exercice 1869.

La Commission ayant pris connaissance des renseignements qui lui sont fournis par M. Van Inscbot pour l'extension des travaux qui doivent compléter la Collection des Costumes des Volontaires de la révolution brabançonne et d'avis qu'il y a lieu de prier M. le Ministre de l'Intérieur d'autoriser et autoriser à reproduire la série comprenant les volontaires brabançons, dont aucun spécimen ne figure jusqu'ici dans la Collection de la Galerie historique.

La Commission Directrice s'occupe ensuite des mesures à prendre pour la restauration de quelques tableaux qui réclament d'urgence des soins de conservation et dont elle a précédemment dressé la liste à la suite d'un examen auquel ces peintures ont été soumises :

- Elle fixe de la manière suivante la répartition des travaux dont il s'agit :
- 1^o à M. Etienne Le Roy.
 - Aut. 26. Van Oley - Ste famille.
 - 31. Steurbout - L'Empereur exorçant l'Injustice.
 - 29. Attid. à Vanden Veyde - Le Christ sur la croix.
 - 42. idem. La Vierge et l'Enf. Jésus.
 - 51. Inconnu. Portrait d'homme.
 - Inv-gén 1385 - idem. Portrait de l'Empereur Maximilien.
 - 2^o à M. Henri Le Roy :
 - 16. Grimmer. - Les 2 vol. de triptyque: Legend. de S. Eustache.
 - 49. Inconnu - Les 2 " : Assomption de la Vierge.
 - 30. idem. Les 2 " : Annonciation.
 - De Croyer - Assomption de S. Catherine.
 - 3^o à M. De Cauwer :
 - 48. Inconnu. Le Christ descendu de la croix.
 - 72. idem. 2 Volts: Portraits.
 - 88. idem. Le Christ en croix.

H.

4^e à Mr De Heuvel:

Inv. gén. N^o 1501. - Inconnu - Combat de Lell Herbedye
à rapprocher les deux fragments de un
panneau.

Inv. gén. N^o 1731. - Inconnu - Bataille - tableau
à purquer.

Les portraits de Charles-quent et de
l'Archiduc Ernest (N^o 1301 & 1321 de l'Inv.
général) dans la peinture s'écaille, seront
confiés, à titre d'essai, à Mr. Vandempulbe,
restaurateur de cette ville.

La restauration des tableaux mentionnés
ci-dessus ne pouvant se faire au Musée, la
Commission décide qu'ils pourront être
renviés successivement aux personnes chargées
de les mettre en état.

La Séance est levée à 4 heures.

Le Vice-Président.

Le Secrétaire
V. Stieun

Séance Du 12 Janvier 1870 (Lundi)

Sont présents M. M. Doucet, Vice-Président,
faisant fonctions de Président; le Comte de Robiano;
Balat; De Broe; De Rongé; Ed. Fétis;
Portaels; Van Brie, Membres; Comsionne,
Conservateur; V. Stieun, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 7 Dec^{bre}
est lu et adopté.

Après examen, la Commission décide qu'il n'y
a pas lieu d'acquiescer aux ouvrages désignés ci-après
qui sont présentés pour la Collection du Musée:
1^o par M. L. Fontaine, qui soumet deux tableaux
attribués à Quinten Metsu et à Ant. Vandyc.
2^o par M. Ribail, qui offre trois tableaux médiocres
qu'il présente sous le nom de David Geiers, Ad.
Vander Velder, et Vander Neer.

3^o par M^{rs} Lemaire, De Guind, qui envoie une grande
toile de Boyermann, représentant l'Exalt. de St. Ro-
salie, proposée au prix de 5000 francs.

4^o par M^{rs} Guehey, qui fait parvenir une étude
d'homme peinte par Jérickult, dont il demande
6000 francs.

Par sa lettre Du 13 Dec. D^o, M^{rs} le Ministre
de l'Intérieur fait connaître qu'il a autorisé M^{rs}
Robbe à réparer le trou qui existe dans l'une des
grandes toiles de cet artiste intitulé: La Campine
et à retoucher son autre tableau représentant: Des
animaux au pâturage. Il prie, en conséquence, la
Commission de prendre les mesures nécessaires
pour faciliter les travaux dont il s'agit. L'Assemblée
fera connaître à M^{rs} le Ministre qu'elle se conformera
aux instructions contenues dans sa Délibération.
Toutefois, en ce qui concerne la retouche de l'une
de ces peintures, elle rappellera à M^{rs} le Ministre les
observations qui ont été présentées à propos d'une
autorisation analogue accordée à M^{rs} Clay
pour son œuvre intitulée: La côte d'Ostende
en exprimant le vœu que le Gouvernement décide
en principe que les artistes ne soient plus
à venir à retoucher les œuvres qui les représentent
au Musée Moderne.

M^{rs} le Conservateur remet l'inventaire des
ouvrages dont la Collection du Musée des
Peintures & de Sculpture se sont augmentés pen-
dant l'année 1869. M. M. De Rongé & De Broe
sont chargés de vouloir bien procéder à la vérifi-
cation de cet inventaire.

Par sa lettre du 18 Décembre D^o, M^{rs} le Ministre
informe la Commission qu'il consent à conserver
dans la Collection du Musée Moderne, les tableaux
de Verolvet, Scaron, Delvaux (F^o), Hellenand
(du Carron) et H^{rs} Van etssche (Ces deux de la Coesda)
qui avaient été désignés pour recevoir une autre
destination. M^{rs} le Ministre ne voit pas d'in-
convénient à ce qu'il soit pris ultérieurement
une décision sur l'emploi des deux tableaux de

M. Navet qui figurent depuis peu de temps au Palais Ducal.

L'Assemblée reçoit communication d'un état duquel il résulte que le produit de la vente des Catalogues de l'année ancienne s'est élevé à Fr. 669.-, pour l'année 1869 et que cette somme a été versée au Trésor suivant la quittance de versement jointe à cet état. Un double de cette pièce ainsi que de la quittance de versement ont été transmis à M^{le} le Ministre de l'Intérieur, le 4 Janvier d^r.

Le Département de l'Intérieur transmet avec sa lettre du 28 Décembre dernier, un exemplaire d'un médaillon en galvanoplastie, à l'effigie de feu M^{le} le Baron Leys, exécuté d'après le modèle qui a servi pour la médaille offerte à cet éminent artiste en souvenir du succès qu'il a obtenu à l'Exposition universelle de 1867. Il sera accueilli réception de cet objet destiné à la Galerie historique.

Repondant aux propositions soumises et par la Commission directrice pour la nomination d'un surveillant supplémentaire au même ancien, M^{le} le Ministre fait savoir par sa lettre du 23 Décembre qu'il ne désire pour le moment prendre aucune décision à cet égard, qu'il doit faire observer d'ailleurs que la surveillance de la grande galerie est facilitée par ce qu'on peut embrasser d'un coup d'œil une grande partie de l'étendue de cette salle. Afin que la service des deux agents préposés à la garde de cette partie du musée s'étendit aux deux salles d'entrée, M^{le} le Ministre pense qu'il suffirait d'ordonner à ces gardiens de circuler constamment, de manière à ce que celui préposé à la surveillance du Salon de Rubens vint se placer à l'entrée-columennée de la Galerie au moment où le second surveillant irait vers les pièces de l'entrée. M^{le} le Ministre fait remarquer, au surplus, que si pendant les jours où le public est plus nombreux, un surveillant supplémentaire pourrait

indispensable, la Galerie historique pourrait être tenue fermée, afin que l'agent préposé à sa garde pût venir renforcer le service des surveillants de la grande Galerie. La Commission répondra à M^{le} le Ministre qu'elle a reçu sa dépêche avec regret et que le mod. de surveillance qu'il désire voir établie ne lui paraît point praticable. En effet, il est impossible d'exiger deux surveillants qu'ils exécutent mathématiquement pendant sept heures consécutives un parcours déterminé dont le but sera marqué toutes les fois que ces surveillants auront à répondre aux renseignements qui leur seront demandés ou qu'on leur aura imposé d'autres obligations de leur service. On ne doit pas oublier que l'étendue des salles, lesquelles mesurent 94 mètres, empêche d'exercer une surveillance suffisante, surtout, lorsqu'il se présente un certain nombre de visiteurs ou que les tables des artistes qui occupent margement une partie de la Galerie. Il peut arriver aussi que les Gardiens soient appelés à porter particulièrement leur attention sur tel visiteur qui leur semblera exiger une surveillance toute spéciale. Quant à la fermeture de la Galerie historique, pendant les dimanches, les lundis et les jeudis, la Commission regretterait une pareille mesure et ne saurait l'approuver. Elle ne comprendrait pas d'ailleurs que l'accès de cette Galerie fût précisément interdit les jours où le public montre le plus d'empressement à visiter les Collections. La Commission fera remarquer à M^{le} le Ministre qu'elle n'a été guidée dans sa démarche, que par le désir d'assurer d'une manière régulière le service de la surveillance des Galeries.

M^{le} le Ministre de l'Intérieur demande que la Commission lui adresse une liste des tableaux représentant des sujets religieux, qui n'ayant de mérite ont été retirés des Salles du Musée ancien et dont le Gouvernement pourrait disposer en faveur d'Églises de village. La liste de ces ouvrages sera transmise à M^{le} le Ministre. La Commission ne voit

pas d'inconvénient à y faire figurer deux tableaux attribués à Van Helmont, provenant de l'Eglise de St. D. ou Sablon, à Bruxelles.

Avant de donner suite aux propositions qui lui ont été soumises pour la restauration de tableaux de l'église ancienne, M^{le} le Ministre de l'Intérieur désire connaître le chiffre approximatif de la dépense à laquelle ces travaux donneront lieu. Les artistes chargés de la restauration de ces ouvrages seront invités à fournir les renseignements nécessaires pour pouvoir répondre à la Dépêche ministérielle portant la date du 5 de ce mois.

Par sa lettre du 22 Décembre, M^{le} le Ministre insiste afin que sur cartels indiquant le nom de l'auteur, la date de sa naissance, et s'il y a lieu, celle de sa mort, ainsi que la désignation du sujet représenté soient placés sur les tableaux de l'église. Des mesures seront prises afin que ce travail puisse être exécuté le plus tôt possible.

M^{le} le Ministre de l'Intérieur fut part de deux réclamations qui lui ont été adressées par M^{lles} Van Ellever et Linnars, relativement à la place désignée assignée à chacun de leurs ouvrages sur l'autel indiqué et pense qu'il serait désirable de pouvoir donner satisfaction à ces deux artistes. M^{lles} De Bruin et De Noyé sont priés d'examiner ce qu'il sera possible de faire pour atteindre ce but.

Par sa lettre du 21 Dec. M^{le} le Ministre de l'Intérieur demande que l'un des Souterrains du Palais Ducal qui servait d'atelier au sculpteur de l'église soit provisoirement mis à la disposition de M^{lre} Colinet, afin d'y exécuter les travaux de sculpture dont il est chargé pour les stalles et les Ceulx de Dessin du puy.

M^{le} le Ministre fait remarquer à cette occasion que plusieurs doubles qui présentent les Collections des plâtres, ainsi que les moules qui existent au Collège pourront être utilisés en faveur de ces Etablissements. - La Commission ne voit pas d'inconvénient à satisfaire au désir exprimé par M^{lre} Colinet.

La Séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire.

H. Stienon

Le Vice-Président

Séance du 9 Février 1870 (Mardi).

Sont présents M. M^{rs}. Le Comte De Robiano, faisant fonctions de Président; De Bruin; De Noyé; G. Fétis; Ph. Van Bree, Membres; Conscience, Conservateur; H. Stienon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 12 Janvier est lu et adopté.

L'Assemblée s'occupe de l'examen des tableaux qui lui sont présentés et décide qu'aucun de ces ouvrages ne peut entrer pour les Collections de l'église, à savoir:

1^o Deux tableaux, l'un de Rachel Ruyssch et l'autre de Dirk van Bergen, dont M^{lre} Léon Gauchez demande respectivement 3000 et 5000 francs. Ces peintures d'une authenticité incontestable ne sont pas d'une qualité assez remarquable pour représenter dans les Galeries de l'église ancienne les deux peintures qui en sont les auteurs.

2^o Un tableau indûment attribué à Cigoli, offert en vente par M^{lre} Sangli'a, à Paris, pour la somme de 25,000 francs.

3^o Un tableau que M^{lre} Janssens présente sous le nom de Michel-Ange de Caravage et pour lequel il demande 1000 francs.

4^o Un très médiocre tableau que M^{lre} Botte de cette ville, est chargé de présenter au Collège comme une œuvre de Albert Durio, dont le prix est de 15,000 francs.

La Commission s'occupe de la résolution à prendre au sujet d'une lettre en date du 17 Novembre dⁿⁱ, que M^{lre} le Conservateur des Anciens Rois a communiquée dans la séance du 27 du même mois, et par laquelle M^{lre} le Ministre de l'Intérieur lui demande d'examiner de concert avec la Commission d'écriture s'il y aurait lieu de continuer la publication du Catalogue de l'église Mertz, après y avoir fait les divers changements que l'accroissement des Collections pourrait nécessiter. Après délibération, la Commission adopte la

Évaluation suivante qui lui est présentée par M^{rs} Édouard Fehis: « Dans l'état actuel des choses, la Commission ne croit pas qu'il lui soit possible de s'occuper du Musée Wiertz. Non seulement les mesures qu'elle avait jugées propres à accélérer l'installation de ce Musée, n'ont pas été exécutées; mais encore il a été pris des dispositions tout autres que celles dont elle avait proposé l'adoption. Elle n'a nullement l'intention d'imposer son avis, mais sachant que d'autres conseils que les siens parviennent au Gouvernement relativement au Musée Wiertz et voyant qu'ils sont généralement accueillis, elle se voit à regret obligée de s'abstenir désormais afin de ne pas soulever des conflits dont les suites ne pourraient être que blessantes pour sa dignité et embarrassantes pour le Gouvernement. Elle n'a donc pas d'opinion à émettre sur les mesures à prendre au sujet du Catalogue de la Collection Wiertz. »

L'Assemblée pense qu'il serait utile que M^{rs} le Conservateur voulût bien, en faisant part à M^{rs} le Ministre de l'Intérieur de la Décision qui vient d'être prise, lui rappeler en même temps la lettre par laquelle la Commission Directrice demandait à son prédécesseur que M^{rs} Potvin fut invité à déterminer d'une manière précise et définitive les instructions verbales qu'il a reçues de M^{rs} Wiertz, pour l'organisation de la Collection renfermant les œuvres léguées par cet artiste.

L'attention de la Commission est appelée sur la vente de la 2^e partie de la Galerie San Donato, qui aura lieu à Paris, vers la fin de ce mois. M. M. les Membres expriment le désir d'être convoqués prochainement pour aviser aux mesures qu'il y aurait lieu d'adopter à cette occasion.

M. M. De Ronzé & De Drou font connaître qu'ils ont examiné l'inventaire des œuvres d'art dont les Collections des Musées royaux se sont augmentées pendant l'année dernière et que ce document peut

être approuvé et transmis à M^{rs} le Ministre de l'Intérieur. Il est donné lecture d'une Dépêche ministérielle par laquelle il est accordé, conformément aux propositions de la Commission Directrice, une indemnité de 150 francs au Sieur Carnelle Elpoens, tailleur du Musée ancien, pour les services extraordinaires qu'il a rendus en 1869.

Par sa lettre du 18 Décembre M^{rs} le Ministre de l'Intérieur transmet un article d'un journal de Bruxelles, contestant l'authenticité de deux tableaux du Musée ancien: 1^o Une halte de voyageurs, par Isaac Van Ostade et 2^o un paysan; effet de nuit, par Aert Vander Meer. M^{rs} le Ministre estime que les assertions si positives contenues dans cet article peuvent être facilement contrôlées et il prie, en conséquence, la Commission de soumettre cette affaire à une enquête minutieuse. Il prie également la Commission lorsque elle fera connaître le résultat de ses investigations, de soumettre les propositions que les circonstances pourraient justifier. M. M. les Membres trouvent la question posée par M^{rs} le Ministre d'une nature très délicate et ne pensent pas qu'il leur appartienne de rechercher les faits qui ont trait à l'achat des deux tableaux précités, d'autant plus que depuis l'époque de ces acquisitions, la Commission a été presque entièrement renouvelée et qu'il leur répugne de porter un jugement sur les actes ^{posés par eux} de leurs Collègues qui faisaient partie de la Commission du Musée lorsque les tableaux d'Isaac Van Ostade & d'Aert Vander Meer ont été achetés à la vente Vander Schriek, à Louvain. La Commission est donc d'avis qu'il n'y a pas de suite à donner à l'affaire dont il s'agit.

M. De Ronzé exprime de la part de M^{rs} Ch. Eschazgeny, le désir que la Commission fasse venir le tableau de cet artiste, exposé au Musée moderne sous le titre de: La malles-poste des Ardennes. M^{rs} Etienne Le Roy sera prié de s'en charger de ce soin.

M^{rs} le Ministre de l'Intérieur transmet avec sa lettre du 2 de ce mois, une liste de vieillards

peinte par feu M^r. Hypp. De la Charlerie, en priant la Commission de faire figurer cette toile au dessin moderne.

D'après les renseignements qui lui sont donnés par M^r. De Bruin, la Commission approuve les mesures à prendre pour remettre à la place qu'il occupait précédemment le tableau de M^r. Van Moer, représentant l'Intérieur de l'Eglise de Péters.

L'Assemblée reçoit communication d'un devis qui lui a été adressé pour la restauration des tableaux désignés ci-après:

1^o Par M^r. De Heuvel.

1739. Tarquetage d'un tableau de Snyper	F. 90. =
3 d'un portrait de Lucas Kraanck	30. =
1501. Rejoindre un panneau repris: un Combat	10. =
Ensemble	
130. =	

2^o Par M^r. De Cauwer:

N ^o 88. - Anonyme - Le Christ en Croix	F. 250. =
48. g Le Christ descendant de la croix	500. =
72. g Deux volants: Portraits	300. =
Ensemble	
1050. =	

3^o Par M^r. Henri Le Roy:

N ^o 169. De Crayer - Assomption de St ^e Catherine	F. 150. =
149. Anonyme - Assomption de la Vierge - 2 volants	300. =
80 g L'Annonciation - 2 volants	225. =
Ensemble F.	
1875. =	

M^r. Henri Le Roy fait remarquer que pour apprécier l'importance de la restauration à faire aux deux volants du tryptique de Grimmon, il serait nécessaire de déplacer cet ouvrage. - Il demande en conséquence l'autorisation de le faire déposer dans une salle de dessin. - La Commission n'y voit pas d'inconvénient. Elle décide d'y revenir à une prochaine séance les résolutions à prendre sur la proposition qui vient de lui être soumise, afin de pouvoir examiner en même temps le devis demandé à M^r. Esprit Le Roy pour la restauration qu'il s'agit de lui confier. En informant la Commission qu'il a retrayé

superficiellement et ravivé le vernis du tableau de Lys (Riches, pauvres), M^r. Et M^r. Le Roy croit devoir faire remarquer que cette peinture commence à se fendiller dans les parties du fond, où il se trouve également de nombreuses petites tâches noires qu'il attribue à l'emploi du sel de Saturne que Lys mêlait à sa couleur. Comme le mal est sans remède et qu'il s'aggravera avec le temps, M^r. Le Roy croit utile de le signaler et de se mettre à l'abri du reproche qu'on pourrait lui adresser d'avoir appliqué un nouveau vernis sur ce tableau. Il s'est borné à raviver celui qui s'y trouvait. La Commission est d'avis que ce renseignement, qui vient confirmer l'opinion émise par elle précédemment à propos de l'état de conservation des tableaux de Lys, devrait faire l'objet d'une communication à adresser à M^r. l'Intérieur de l'Intérieur. La séance est levée à 4 1/4 heures.

Pour le Vice-Président.
Le Secrétaire.
D. Stienon
L. Robieaux

Séance Du 18 Février 1870 (10 heures)

Sont présents M^r. M^r. Le Comte de Robiano, faisant fonctions de Président; Balat; De Bruin; De Bongie; Ed. Fétis; Portuets; Membres; Cassinier, Conservateur; D. Stienon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 9 février est lu et adopté.

M^r. Portuets informe la Commission qu'il se visite avec M^r. M^r. Balat et Etienne Le Roy, la Collection San Donato, à Paris, et fait connaître qu'elle ne présente parmi les tableaux anciens aucune œuvre qui soit de nature à être particulièrement signalée comme pouvant être acquise par le Musée. Il fait remarquer que les trois tableaux N^o 204, 205 et 206, figurant au Catalogue sous les noms

M. Herblin et de Pierre Vander Weide, portent des fausses attributions et ont plus ou moins souffert. La Commission pense qu'à cause du doute que l'on élève sur leur authenticité, ces peintures ne seraient guère recherchées et pourraient être acquises par le Musée à des prix assez avantageux. Elle est donc d'avis qu'il y a lieu de prier M. Etienne Le Roy de faire connaître son opinion sur le mérite, l'authenticité, la valeur, l'état de conservation de ces ouvrages.

Par la lettre du 27 de ce mois, M. le Ministre de l'Intérieur fait parvenir avec prière de l'examiner, un triptyque attribué à Hugues Vander Gue, dont la cession est proposée au Gouvernement pour la somme de 10,000 francs, par une personne qui désire garder l'anonyme. - M. le Ministre fait remarquer que l'ouvrage, portant un monogramme qui semble être celui de Hugues Vander Gue, se trouve dans un état de conservation fort satisfaisant. Des doutes sont exprimés par quelques membres sur l'authenticité du tableau. La Commission constate que l'état de conservation de celui-ci laisse à désirer. Néanmoins, elle apprécie la belle couleur de cette production et l'intérêt qu'elle présente pour les collectionneurs du Musée. La Commission pense qu'il convient avant de statuer sur la proposition qui lui est soumise, de demander l'avis de M. de M. Herbi, et M. Le Roy sur le triptyque dont il s'agit. M. Portals rappelle à cette occasion qu'il existe à Florence un tableau de Vander Gue, d'une authenticité incontestable dont l'achat par le Musée pourrait peut-être se réaliser à des conditions assez avantageuses et la demande de ses collègues, M. Portals veut bien se charger de recueillir les renseignements sur la possibilité d'acquiescer ce tableau.

Répondant à une communication qui lui a été adressée par la Commission directrice, M. le Ministre de l'Intérieur fait connaître par sa lettre du 26 janvier que toutes les reproductions exécutées par les Lauréats des grands concours aux termes des dispositions réglementaires, doivent figurer dans le Musée

des Copies, pour autant toutefois, que leur mérite justifie cette destination. En conséquence, les copies envoyées récemment par M. de M. Herbi et par Vanderkerckhove, ainsi que la copie de M. de M. Rembrandt, reproduite par M. Louis Dubois, seront conservés au Musée pour prendre place dans la Section des Copies. M. le Ministre désire recevoir la liste des reproductions de l'époque que le Musée possède déjà et être informé en même temps de l'époque à laquelle cette nouvelle collection pourra être accessible au public. La Commission répondra à M. le Ministre qu'il lui sera impossible de déterminer cette époque aussi longtemps que le Musée sera privé de locaux nécessaires au classement de ses Collections; elle rappellera à cette occasion le rapport qu'elle lui a adressé au Gouvernement le 24 Janvier 1863, dans lequel elle disait que la solution de la question soulevée à ce propos était subordonnée aux mesures que le Gouvernement prendrait pour l'agrandissement du Musée.

Il est donné communication d'une lettre en date du 10 de ce mois, par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur fait parvenir pour le Musée moderne une aquarelle de M. Gustave Simonon, représentant une rue à Obberstein, laquelle est échue au Gouvernement lors du tirage au sort des lots de la Tombola de l'Exposition générale des Beaux-arts de 1869.

M. le Ministre de l'Intérieur fait connaître par sa lettre du 10 de ce mois, que d'après un rapport émanant du Département des Travaux publics, des difficultés assez sérieuses s'opposent au déplacement des bûches des calorifères du Musée moderne et qu'il a prié M. l'Architecte Deman, d'étudier et de proposer la question. M. le Ministre constate ensuite que l'état de dégradation du tableau de Ley, (Le Pêche) s'est aggravé depuis peu et il insiste afin qu'une autre place soit immédiatement donnée à cette œuvre. M. le Ministre demande que la Commission veuille lui dire s'il ne conviendrait pas de changer le praticien et le verso qui

avait l'habitude de vernir & d'enlever le vernis Des
tableaux de Legs, d'examiner quels sont les soins Des
conservation qui il importerait d'adopter pour le tableau
de l'enseigne. Enfin, M^r le Ministre prie la Commission
de lui faire parvenir la liste Des autres ouvrages qui
ont eu à souffrir Du système vicieux des chauffages employé
au Palais Ducal et auxquels M^r Etienne Le Roy a fait
allusion dans son rapport Du 30 Novembre D^r.

La Commission fera connaître à M^r le Ministre
qu'elle apprend avec regret que l'Administration Des
Bâtimens civils n'est point parvenue à établir les
chauffages au centre Des Salles, mais elle espère que le
Gouvernement ne négligera aucune Des mesures qui
lui seront proposées pour l'adoption de ce système
qu'elle considère comme le seul qui puisse soustraire
les collections aux dangers qui les menacent. Il serait
utile qu'en étudiant cette question, on examinât s'il
ne serait point préférable de substituer au mode actuel un
système de chauffage par l'eau chaude qui présente en
avantage que le placement Des appareils se fait plus
facilement, même dans Des locaux anciens, qu'il n'offre
aucun danger d'incendie et qu'il procure une chaleur
plus tempérée et d'une nature plus convenable pour
les tableaux.

M^r le Conservateur croit utile d'introduire M^r
M^r Inellumbeur Du mode vicieux servi pour le chauf-
frage Des locaux anciens et dont l'effet est nuisible
aux Collections. La Commission reconnaît, en effet,
qu'il serait opportun d'appeler l'attention Des
Gouvernement sur ce point à propos Des travaux
exécutés en ce moment pour l'agrandissement Du Musée
et de demander qu'un système de chauffage uniforme
et dont les ouvrages n'aussent plus à souffrir,
soit introduit dans tous les locaux de cet établissement.
Un Membre émet l'avis qu'il y aurait lieu, pour la
saison d'hiver, de modifier le costume Des Surveillants,
après que ceux-ci étant plus chaudement vêtus, n'aient
plus de raisons pour chauffer les Salles autre mesure.

Quant à l'intention qu'exprime M^r le Ministre
de changer un praticien au service Des soins de conservation

du tableau intitulé: Le Pêche, la Commission n'a aucune
objection à présenter au moment que le Gouvernement
possède tous ses appaisements sur l'aptitude Des
ce restaurateur. — La Commission ne comprend pas
le but de la recommandation que lui adresse M^r le
Ministre relativement au transport de cette toile
dans une autre salle puisque les bouches Des calorifères
y sont fermés de manière à intercepter complètement
la chaleur. Cette mesure Devrait être inutile. Pour
pouvoir répondre aux enseignements Demandés par
ce haut fonctionnaire au sujet Des autres tableaux
qui souffrent en à souffrir Du mode de chauffage,
la Commission prie M^r Etienne Le Roy de vouloir
lui transmettre dans le plus bref délai la liste Des
ouvrages sur lesquels il a cru devoir appeler l'atten-
tion Du Gouvernement. Lorsque cette liste lui sera
parvenue, la Commission se réserve d'en faire
l'objet d'un examen particulier dans une séance
spéciale qui se tiendra au Palais Ducal.

La séance est levée à midi & demi

Le Secrétaire,
E. Héris

Par le Vice-Président

E. Robiano

Séance Du 25 Février 1870 (2 heures)

Sont présents M^r le Comte De Robiano, faisant
fonction de Président; Balat; De Bron; De Rongé;
G. Fétis, Membre; Conscience, Conservateur;
D. Héris, Secrétaire.

Le procès-verbal De la séance Du 18 février est
lu et adopté.

Il est donné lecture Du rapport Demandé
à M^r Héris, sur un tableau attribué à Hugues
Van der Goes, dont la copie est proposée au
Gouvernement. Cet expert dit qu'à cause De la
faiblesse Des productions authentiques D. ce maître,
les points de comparaison manquent pour se
prononcer avec quelque certitude sur l'attribution

du tableau dont il s'agit. Il n'a jamais vu que deux ou trois œuvres authentiques de Van Der Meer, dont la finesse, le faire se rapprochent davantage des peintures de Frézier ou de Gode; la figure du triptique offert en vente lui a paru d'un caractère vulgaire. Il fixe de 4 à 5000 francs, la valeur de cet ouvrage dont l'état de conservation laisse peu à désirer. M. Etienne Le Roy fait connaître que par suite de la gravité de la maladie de l'un de ses fils, il n'a pu s'occuper des rapports demandés par la Commission. — Après nouvel examen et délibération M. et M. les Membres sont d'avis qu'il serait désirable de voir figurer dans la Collection du Musée le triptique qui leur est présenté, bien qu'il ne semble provenir être attribué à Van Der Meer. Ils s'occupent ensuite de déterminer le prix qu'il conviendrait d'en offrir. Les chiffres suivants sont successivement proposés :

- 1^o 8000 francs par M. De Brau.
- 2^o 7000 „ par M. le Président et par M. Cousinier.
- 3^o 6000 „ par M. Fetié.
- 4^o 5000 „ par M. et M. Balat et De Rougé.

Le prix de 8000 francs est rejeté par cinq voix contre une. — Celui de 7000 francs est également rejeté par parité de voix. — Le chiffre de 6000 francs est définitivement admis par cinq voix contre une (celle de M. De Rougé qui déclare maintenir l'offre de 5000 fr.).

M. Etienne Le Roy fait connaître en réponse aux renseignements qui lui ont été demandés sur trois tableaux de la Galerie San Donato, attribués à Memling et à Van der Weyde (Nos 204, 205 & 206) qu'il n'a pu examiner ces ouvrages avec assez d'attention pour pouvoir émettre un avis sur leur valeur & leur état de conservation. Il les considère pour comme étant des œuvres de Memling & de Van der Weyde. — M. De Brau demande que deux membres de la Commission veillent bien se charger d'examiner ces peintures et soient autorisés, dans le cas où elles leur paraîtraient offrir de l'intérêt pour la Collection du Musée, à en faire l'acquisition au prix auquel ils les estimeraient. M. Fetié fait remarquer que cette mission est d'une nature très délicate pour être remplie dans de pareilles conditions. La proposition des deux membres qui se rendraient à Paris serait d'autant plus critique que M. et M. Balat & Postels

qui ont eu l'occasion de voir ces tableaux, se sont déjà prononcés défavorablement sur leur acquisition. Cette opinion étant partagée par la Commission, il n'y a pas lieu de donner suite à la démarche proposée.

Il est donné lecture d'une lettre en date du 23 et venant par laquelle le Département de l'Intérieur informe la Commission qu'il a fait l'acquisition d'une Collection de plâtres reproduisant les pierres gravées antiques du Musée de Berlin, mais qu'avant de l'envoyer au Musée, où elle viendra remplir une des grandes lacunes de cet établissement, il désire savoir si la Commission ne verrait pas d'inconvénient à la placer dans la pièce située sous la grande Salle des Concerts du Palais Royal, qui deviendrait une annexe importante de la Galerie des plâtres. M. le Ministre insiste donc pour que ce local soit débarrassé des objets qui l'encombrent, et il attendra pour donner une détermination définitive à la collection de glyptique récemment acquise, que la Commission de Musée fasse connaître la suite que recevra la présente communication. — La Commission répondra à M. le Ministre qu'il est resté depuis longtemps dans son intention de disposer de ce local en question pour le placement des moules de la Galerie établie au Palais Royal, mais que jusqu'ici l'arrangement de cette Collection n'a pas nécessité l'adjonction d'une nouvelle Salle. Un envoi assez considérable de plâtres attendu de Paris et l'achat récent d'une série de plâtres de l'Espagne du moyen âge permettraient bientôt de l'effectuer. Rien ne paraît donc s'opposer à ce que les plâtres reproduisant les pierres gravées antiques du Musée de Berlin acquies par le Gouvernement, viennent prendre place dans ce local, pourvu que l'installation de cette Collection ne soit pas de nature à gêner le budget du Musée d'une dépense nouvelle résultant surtout de l'éclairage de la Salle qu'il s'agit d'occuper, dépense pour laquelle il y aura lieu d'accorder un crédit supplémentaire. La Commission fera remarquer à M. le Ministre que la plus part des objets qui encombrèrent actuellement cette pièce y ont été déposés à l'insu de l'Administration

de l'avis par un ordre de son Département et qu'il conviendrait de prendre des mesures afin qu'à l'avenir des objets étrangers aux Collections ne soient plus admis au Palais Ducal avant que la Commission en ait été régulièrement informée. La Commission est d'avis qu'il y a lieu de envoyer sans observation, les deux dessins transmis par M. le Ministre pour la construction d'un meuble destiné à renfermer les empreintes des pierres gravées du cabinet de Berlin.

M. Ed. Fétis entretient ses Collègues d'une vente qui aura lieu prochainement à Lille et dans laquelle on annonce un tableau de Quinten Metsys, représentant: le Peseur d'or, provenant, dit-on, d'une somme qui pourrait faire croire à l'authenticité de cette peinture. Il veut bien se charger d'examiner ce tableau et le cas échéant, de soumettre à la Commission une proposition d'achat.

Le même membre rappelle que depuis quelque temps déjà, il avait été question de déplacer les statues en marbre disposées au centre du Salon de peinture du cabinet moderne afin de les réunir aux œuvres de sculpture exposées dans la grande salle de marbre du Palais Ducal. Il insiste pour que cette question soit examinée et qu'elle reçoive une solution. Il propose donc de s'adresser à M. l'Architecte Deman, qui a été chargé des travaux d'appropriation de ce Palais, afin de savoir si le parquage et la vente de cette salle sont établis dans des conditions de solidité telles qu'ils pourraient recevoir sans danger, l'accroissement de poids qui résulterait du déplacement dont il s'agit. Le bureau est chargé, en conséquence, de prier M. Deman de vouloir bien lui faire connaître son appréciation sur ce point.

La Séance est levée à 4 heures

Pour le Vice-Président.

Le Secrétaire.

A. Sténon

G. Robiana

Séance du 23 Mars 1870 (2 heures)

Présents: M. le Comte de Robiana, faisant fonctions de Président; Balat; De Brou; De Rongé; Ed. Fétis et Portails, Membres; Conscience, Conservateur; W. Sténon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 25 février est lu et adopté.

Par sa lettre du 9 de ce mois, M. le Ministre de l'Intérieur communique avec un plan, le rapport de M. l'Ingénieur en chef, Directeur des Ponts et Chaussées, concernant l'établissement de calorifères à l'usage des Galeries du Musée ancien. M. le Ministre prie la Commission d'examiner ce projet et de lui faire connaître les observations auxquelles il pourrait donner lieu.

La Commission constate que le plan qui lui est communiqué concerne spécialement le Musée d'histoire naturelle et ne porte aucune indication qui permette d'apprécier le mode de chauffage que l'on veut adopter pour le Musée ancien. La Commission n'a pas à s'occuper de l'emplacement des calorifères eux-mêmes, mais ce qu'il importe pour elle de connaître c'est le mode de distribution du calorique dans les salles et de s'assurer si les bouches de chaleur ne sont pas disposées de manière à compromettre la conservation des tableaux. Il serait donc utile de connaître sur ce point les vues de l'Administration des Ponts et Chaussées. La Commission rappellera à cette occasion les considérations qu'elle a fait valoir antérieurement sur l'utilité de placer les bouches de chaleur au centre des Salles et elle attirera de nouveau l'attention du Gouvernement sur les avantages et les garanties que procurerait l'adoption d'un système de chauffage par l'eau chaude, lequel n'a pas l'inconvénient de dessécher les peintures.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur informe que M. A. Collet, Sculpteur, à Paris, a consenti à céder pour la somme de 6000 francs, en suite de proposition de la Commission du Musée, le type d'un

attribués à Hugues Van der Gucht, qui a fait l'objet de la Résolution prise dans la précédente séance. Suivant le Vœu exprimé par M^{le} le Ministre, la Commission se mettra en rapport avec M^{le} Colbe, pour la régularisation du paiement de cette acquisition.

Par sa lettre du 22 Décembre 1837, M^{le} le Ministre de l'Intérieur entretenait la Commission de la nécessité de pouvoir mettre sous les yeux du public la collection reproduisant les Dessins des grands maîtres et la Collection de photographies de M^{le} Fierlant, acquise par le Gouvernement. M^{le} le Ministre estime que les deux meubles que la Commission a fait confectonner ne répondent que très imparfaitement à cette destination et il présume que la difficulté d'exposer un grand nombre de planches doit être attribuée à l'insuffisance des locaux. Il pense donc que le meilleur moyen pour étaler le plus possible de photographies serait d'employer des appareils du genre de ceux dont on se sert à Paris et à Londres et qui permettent d'exposer dans chacun une quarantaine d'épreuves. Il soumet, en conséquence, le plan de l'un de ces meubles dont l'adoption par le Musée ne lui paraît point offrir de doute. La Commission fera connaître à M^{le} le Ministre qu'en lui proposant d'exposer les photographies de M^{le} Fierlant, elle avait l'intention d'utiliser à cet usage l'un des deux meubles récemment confectonnés et de réserver l'autre pour la reproduction d'après les Dessins des grands-maîtres. Quant aux photographies à encadrer, cette mesure ne doit naturellement s'appliquer qu'à un nombre très limité de planches d'après les chefs d'œuvre de l'ancienne Ecole flamande. La Commission fera remarquer à M^{le} le Ministre qu'en adoptant la forme des meubles du Musée, elle a dû tenir compte de certaines considérations dictées par la disposition même du local qui doivent recevoir ces meubles. En effet, il fallait éviter l'inconvénient de diminuer le jour dans la Salle en y plaçant des meubles élevés portant ombre sur les tableaux & offrant le désagrément de gêner la vue des visiteurs. Les critiques soulevées par M^{le} le Ministre ne semblent donc pas fondées et la Commission restée d'avis que

à propos de ces photographies

celles-ci répondent parfaitement à leur destination. L'appareil dont M^{le} le Ministre recommande l'adoption présente justement les inconvénients que la Commission a voulu éviter; autre qu'il est encombrant et de nature à nuire à l'exposition des tableaux, il offre encore le défaut de n'être accessible qu'à une seule personne, surtout lorsqu'il est placé, comme c'est le cas ici, dans une salle éclairée de face, circonstance qui ne permet de voir les planches que du côté de la lumière. Si, malgré les observations que la Commission croit devoir présenter sur les inconvénients du meuble dont il s'agit, M^{le} le Ministre persistait à penser qu'il répond complètement à sa destination, il y aurait lieu, peut-être, de la part du Gouvernement à faire confectonner un de ces appareils afin qu'on pût en expérimenter l'usage.

M^{le} de Broe met sous les yeux de la Commission le portrait de Willem Van Heythuysen, peint par Frans Hals. Ce tableau dont M^{le} Henri Leroy propose la cession pour le prix de 17,000 francs provient du petit legs de bois de Hartem. M^{le} le Ministre apprend les belles qualités de cette peinture qu'elle dit être possible d'acquies. Elle aggrave à la prochaine réunion la solution à prendre sur l'offre de vente qui lui est faite et décide de prier dans l'intervalle M^{le} de Hérin et M^{le} Le Roy de donner leur avis sur le mérite, l'authenticité, la valeur, l'état de conservation du portrait qui lui est présenté.

M^{le} A. Hanssens soumet un tableau attribué à Jordano, représentant: l'Abondance qu'il dit être pour 2000 francs. Les deux experts désignés ci-dessus seront invités à donner également leur avis sur cet ouvrage.

Répondant aux renseignements qui lui ont été demandés par la Commission, M^{le} Deman fait savoir que les voûtes du vestibule sous l'ancienne Salle à manger du Palais Ducal sont très surbaissées et n'ont jamais été destinées à supporter aucun poids. Le parquet de la Salle ne repose pas sur cette voûte. M^{le} Deman est d'avis qu'il y aurait un grand danger à augmenter le poids

Des statues qui s'y trouvent déjà. — Par suite de cette communication, il n'y a plus lieu de modifier le placement des Sculptures en marbre exposés dans les salles de peinture de l'école moderne.

Par sa lettre du 18 Janvier 3^e, M^{le} l'abbé M... prie la Commission de remettre à M^{le} le Curé Mathieu les quatre tableaux suivants dont le Gouvernement a disposé en faveur de l'Eglise de Montier-sur-Sambre.

M^{le} De Magnieville, à Paris, offre de céder un tableau de Breughel de Velours. Il sera répondu à cet amateur que la Musée possédant déjà des ouvrages de ce peintre, la Commission regrette de ne pouvoir accueillir sa proposition, parcequ'elle désire réserver les ressources de l'école à l'achat d'ouvrages de maîtres qui ne sont pas représentés dans la Galerie.

La séance est levée à 3 3/4 heures.

Pour le Vice-Président

Le Secrétaire.
V. Stienon

Séance du 6 Avril 1870 (2 heures)

Sont présents M. M^{le} Doucet, Vice-Président, faisant fonctions de Président; Le Comte de Robiano; Batut; De Brau; De Rongé; E. Félis; Madou; Partaels; Van Brée, Membres; Conscience, Conservateur; V. Stienon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 23 Mars est lu et adopté.

Il est donné lecture du rapport adressé par M. M^{le} L'Heris, Etienne Leblay relativement à l'expertise des portraits de Willem Van Heythuysen, par Frans Hals, offert en vente par M^{le} Henri Le Roy. Le premier des deux experts est d'avis que ce tableau est de la plus belle qualité du maître et qu'il se trouve dans un parfait état de conservation. Prenant pour base les prix auxquels ont été vendues des productions de Frans Hals, il fixe de 18 à 24,000 francs la valeur de cette peinture en

l'œuvre. Le second expert considère le portrait de Willem Van Heythuysen comme une esquisse ayant servi d'étude pour l'exécution d'un tableau qui se figure dans la Galerie de Brieun, vendue à Paris en 1867. Son état de conservation est très satisfaisant et sa valeur ne peut être fixée à plus de 7000 francs, en regard à l'augmentation qu'ont subie depuis pour son œuvre de premier ordre de Frans Hals. Un membre appelle l'attention de la Colléction sur plusieurs tableaux importants qui sont à vendre en ce moment chez M^{le} Léon Gauchez et parmi lesquels il pourrait y en avoir lieu de faire un choix. Il propose donc de suspendre le vote de l'Assemblée sur l'offre de M^{le} Henri Le Roy jusqu'à l'examen des œuvres dont il vient d'entretenir la Commission et demande, en conséquence, qu'elle se rende immédiatement chez M^{le} Gauchez pour voir les tableaux suivants :

- 1^o Van Heep - La tête de S^t Jean présentée à Hérodiade F. 1000.-
- 2^o J. Jordaan - Visite du petit S^t Jean à l'Infirmerie 800.-
- 3^o N. Poussin. Allégorie 600.-
- 4^o Corn. De Vos. Son portrait, celui de sa femme et de sa enfant, 2000.-
- 5^o F. Hals. Portr. de Johannes Hoornbeek 2000.-
- 6^o B. Vander Helst. Portrait d'homme 600.-
- 7^o Van Goyen. Sur le Maendyeck 650.-
- 8^o Vander Meer de Delft - La Dentellière 10,000.-
- 9^o G. Schalcken - Portrait du poète Van Hecmestadt 600.-

Cette proposition est adoptée.

Il est ensuite donné lecture d'une lettre inédite de M^{le} l'abbé, par laquelle M^{le} l'abbé M... de l'Université fait connaître que M^{le} le Comte de Romerie est disposé à faire la cession de sa collection de 200,000 fr de sa collection de tableaux, composés en majeure partie d'œuvres de l'école Italienne et Espagnole. M^{le} l'abbé M... fait remarquer que cette proposition est digne d'attention et présume que la Commission jugera à propos d'aller examiner la collection de M^{le} le Comte de Romerie qui se trouve à Fecan. Il sera statué ultérieurement sur l'objet de la présente communication.

La Commission s'étant rendue chez M^{le} Léon Gauchez pour l'examen des tableaux indiqués

plus haut rentre ensuite en séance. Plusieurs Des
œuvres qui lui ont été présentés sont très remarquables
et paraissent de nature à être acquies par le Musée de
l'Etat. Elle désigne au nombre de celles-ci: Cornille
De Vos - F. Hals. - J. Vander Meer. - Van Goyen
& Schalken. - La Commission maintient en conséquence,
la suspension de son vote à l'égard du portrait de
F. Hals dont il a été primitivement question et désire
connaître préalablement à toute résolution l'avis Des
Deux Experts Du Musée.

M. M. Heeri & Leroy attribuent tous les deux
à Abraham Janssen le tableau représentant: l'Abondance,
dont il a été question dans la dernière séance. Ils
estiment que cette peinture a souffert et font respec-
-tivement la valeur à 500 et 800 francs. L'Assemblée
statuant sur la proposition de vente de M^r Hansson,
décide qu'il n'y a pas lieu d'acquies ce tableau.

Il est donné lecture, pour notification, d'une
lettre en date du 6 Mars, par laquelle M^r le Ministre
de l'Intérieur fait connaître qu'il consent à l'adjou-
-tion d'un nouveau surveillant au Musée ancien et
qu'il autorise en conséquence, en attendant le vote du
crédit nécessaire à cette fin, à employer le S^r Waegelin,
qui a été proposé pour ce service. Il sera rémunéré
au moyen d'un salaire journalier, jusqu'au moment
de son entrée officielle en service.

Par la lettre du 4 Mars, M^r le Ministre de
l'Intérieur informe la Commission qu'il a décidé
de supprimer dans le Musée de l'Etat, le dépôt
obligatoire des carnets et Des paraplines et la taxe
imposée de ce chef aux vendeurs. Il prie donc la
Commission de prendre les mesures nécessaires pour
faire cesser comme obligatoire la perception dont il
s'agit, en rendant facultatifs le dépôt et la résumé-
-tation qui y est attaché. - et cette occasion, le
S^r Aug. Claine, Garde Des Bâtimens de l'ancien
Museum adresse une requête à la Commission pour lui
exposer la perte qu'il éprouve par suite de la mesure
prise par le Gouvernement. Il sollicite, en conséquence,
une augmentation de son traitement. - La Commission
pense qu'une compensation est due au S^r Claine
en échange Des avantages qui viennent de lui être

retirés par la suppression du vestiaire. Elle transmettra
d'une requête de cet agent à M^r le Ministre de l'Intérieur
en la recommandant à sa surveillance.

La Commission décide d'organiser une inspection
journalière du service intérieur Du Musée ancien et
moderne, qui s'effectuera à tour de rôle, pendant
une semaine, par chacun Des Membres Dont les occupations
permettent de visiter journalièrement les Musées. M. M.
Balat, De Bruin, De Ronje, Co. Fétis, Portuets
& le Comte De Robiano veulent bien se charger de cette
mission. L'ordre alphabétique est adopté pour
la désignation de M. M. Les Membres qui seront
successivement désignés à l'effet de remplir cette
inspection.

La séance est levée à 3 1/2 heures.

Le Vice-Président.

Le Secrétaire.
V. Stieven

Séance Du 8 Avril 1870 (2 heures)

Présents M. M.: Dorret, Vice-Président, faisant
fonctions de Président; le Comte De Robiano;
Balat; De Bruin; De Ronje; Co. Fétis; Van Brie
Membres; Commission, Conservation; V. Stieven, Secrétaire

Le procès-verbal de la séance Du 6 Avril
est lu & adopté.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle
M^r Portuets exprime ses regrets de ne pouvoir
assister à la réunion de ce jour, à cause d'une affaire
importante. Il est d'avis que le portrait du Doct.
J. Heurbeek, par Frans Hals, connaît beaucoup
au Musée et que le Vander Meer n'est pas assez
important. Quant au portrait de F. Hals
présenté par M^r H. Le Roy, il lui paraît que
sa valeur ne peut être évaluée à plus de 10,000 frs
par la raison que le tableau reproduit le même
sujet que celui qui faisait partie de la Galerie Des
Bâtimens, lequel lui est bien supérieur.

Il est ensuite donné communication des rapports demandés à M. M. les Experts Héris, et Leloy, pour les tableaux de F. Hals, Corn. De Vos, Vander Meer, Schalken, Van Goyen, appartenant à M. L. Gauchez. M. Héris est d'avis que le portrait par Frans Hals est une belle production, quoique d'une exécution un peu lâche. Il l'évalue à la somme de 10 à 14,000 francs. Le portrait de Cornille De Vos, de la famille est une admirable production de ce maître; il a un peu souffert; le prix de 11,200 francs, auquel il vient d'être adjugé à Paris, lui paraît tellement exagéré, qu'il renonce à l'évaluer. - La rareté des œuvres de Vander Meer le porte à estimer à 8000 francs, le tableau de ce maître représentant: une dentellière. Il considère la marine de Van Goyen comme un chef-d'œuvre de ce peintre. Il s'abstient de l'estimer, en présence du prix de 5000 francs auquel cette marine a été adjugée récemment. Quant au petit portrait de Schalken, sa valeur peut être portée de 2 à 300 francs.

M. Etienne Leloy fait connaître que le portrait du Docteur Hoornbeek est une belle et savante production de Frans Hals, dans un parfait état de conservation. Il en fixe la valeur à 15,000 francs. Le portrait de la famille de Cornille De Vos a toujours été considéré, dit-il, comme le chef-d'œuvre de ce maître. Cette peinture est dans un très bon état de conservation, il n'y a remarqué que quelques légers reprochables dans la tête de la femme. Il estime ce tableau de 15 à 16,000 francs, mais il veut un prix supérieur pour une galerie publique. La marine de Van Goyen est une belle production du maître, bien authentique, mais dont l'état de conservation laisse un peu à désirer. Il s'en rapporte au prix de 5225 fr. auquel il vient d'être adjugé. La dentellière de Vander Meer est bien authentique, de milieu genre du maître, dans un parfait état de conservation; sa valeur peut être fixée à 8000 francs, à cause de la rareté des œuvres de maître de Vander Meer. Le beau portrait de Schalken est bien original. Il l'estime à 300 francs.

L'Assemblée appelée à se prononcer sur l'opportunité d'acquiescer les cinq tableaux dont il s'agit décide à l'unanimité qu'il y a lieu de renoncer aux tableaux de Vander Meer, Van Goyen et Schalken et d'acquiescer le Frans Hals et le Cornille De Vos. M. Van Brée vote contre l'achat d'un premier de ces ouvrages et M. M. De Broux, Conscience contre le second. La Commission s'occupe ensuite de déterminer le prix auquel il conviendrait d'acquiescer ces deux tableaux, ainsi que le portrait de Frans Hals appartenant à M. Henri Leloy. Elle décide d'abord par cinq voix contre deux (celles de M. M. De Broux et Conscience) qu'il y a lieu de donner la priorité à l'achat d'un portrait du Docteur Hoornbeek, présenté par M. L. Gauchez. En conséquence, M. M. Doucet, Balat, Le Comte de Robiano, et De Rongé votent pour l'acquisition de ce tableau au prix de 18,000 francs payable sur les ressources ordinaires du budget de l'année pour l'exercice 1870. M. M. Conscience et Ed. Fitis sont d'avis de n'offrir que 15,000 francs. - M. De Broux fixe le chiffre de 10,000 francs. - M. Van Brée s'abstient. L'Assemblée accepte ensuite à l'unanimité, moins M. Van Brée, le prix de 17,000 francs fixé par M. Henri Leloy pour le portrait de Frans Hals, représentant: Willem Van Heythuysen. L'Assemblée s'occupe ensuite de déterminer le prix auquel il conviendrait d'acquiescer le tableau de Cornille De Vos. M. M. Doucet, Le Comte de Robiano, Balat, De Rongé et Ed. Fitis votent pour la somme de 16,000 francs; M. Conscience pour 12,000 fr. et M. Van Brée pour 10,000 francs. - M. De Broux s'abstient. Cet ouvrage est, en conséquence, acquis au prix de 16,000 francs. Des propositions conformes aux décisions qui viennent d'être prises seront immédiatement adressées à M. Gauchez. En cas d'acceptation la Commission soumettra ces achats à l'approbation de M. le Ministre de l'Intérieur, en sollicitant un crédit extraordinaire pour le paiement des tableaux de Frans Hals, portrait de Willem Van Heythuysen et de Cornille De Vos. En adressant ces propositions au Gouvernement, la Commission fera connaître qu'elle s'est trouvée

en cette circonstance dans une situation d'autant plus difficile relativement à la valeur à attribuer à deux de ces œuvres que celles-ci ont été adjugées récemment à des prix inférieurs à ceux qu'elle propose d'en donner aujourd'hui, tandis qu'elle pourrait avoir la chance de les obtenir à des conditions plus avantageuses si elle avait en sa disposition un crédit suffisant pour assister aux ventes Blockhuysen & Sublaineil d'où elle proviendrait.

La séance est levée à 3 heures.

Le Vice-Président

Le Secrétaire
Stiénon

Séance Du 9 Avril 1870.

Sont présents M^{lle}. Le Comte de Robiano, fait aux fonctions de Président; Balat; De Rougé; Ed. Fétis; Portails, Allemans; Conseiller, Conservateur; D. Stiénon, Secrétaire.

La séance est ouverte à midi et demi.

M^{le} Comte de Robiano fait connaître qu'immédiatement après la séance d'hier, il s'est rendu avec M^{le} Balat, chez M^r. Gauchez pour lui transmettre les propositions de la Commission au sujet de l'achat des tableaux de Frans Hals et de Cornille Devos. Il a le regret d'annoncer à ses Collègues que M^r. Gauchez n'a pu accepter les prix fixés par le Comité et qu'il maintient invariablement celui de 20000 francs pour le portrait du Doct. Hoornbeek. M^{lle}. de Robiano et Balat ont été remarqués dans le cours de la conversation qu'ils ont eue avec M^r. Gauchez qu'il ne serait pas impossible d'obtenir une cession sur le Corn. Devos. Après délibération sur la suite qu'il conviendrait de donner aux négociations entamées pour l'achat de ces deux œuvres, la Commission est unanimement d'avis que vu l'importance & le mérite exceptionnel des Frans Hals, d'en porter le prix à 20000 francs. En outre, elle décide, également à l'unanimité, de majorer de 1000 francs, la somme de 16000 francs fixée

d'abord pour le portrait de Cornille Devos.

Les deux tableaux qui font l'objet des nouvelles propositions à soumettre à M^r. Gauchez sont donc acquis conditionnellement suivant la résolution prise dans la séance d'hier.

La séance est levée à 1 1/2 heure.

Pour le Vice-Président

Le Secrétaire
Stiénon

Séance Du 18 Avril 1870.

Sont présents: M^{lle}. Ducet, Vice-Président, faisant fonctions de Président; De Brau; De Rougé; Ed. Fétis; Allemans; Allemans; Conseiller, Conservateur; D. Stiénon, Secrétaire.

M^{le} Comte de Robiano écrit pour exprimer ses regrets de ne pouvoir assister à la séance.

Les procès-verbaux des séances des 8 et 9 de ce mois, sont lus et adoptés.

La Commission reçoit avec le plus vif regret communication d'une lettre par laquelle M^r. lef, Ministre de l'Intérieur l'informe qu'il lui est impossible de demander aux Chambres un crédit supplémentaire pour l'achat des portraits de Frans Hals et de Cornille De Vos, suivant les propositions contenues dans son rapport du 10 de ce mois. Avant de prendre une décision sur l'emploi le mieux entendu de la somme disponible sur les ressources ordinaires de l'État, la Commission est invitée à prendre communication de divers documents qui concernent l'emploi des œuvres de Frans Hals qu'il s'agit d'acquiescer. M^{le} lef appelle l'attention de la Commission sur ces documents qui constatent l'authenticité et la provenance du portrait de Willem Van Hoythuyzen. Il est à remarquer que ces questions n'ont jamais fait l'objet d'un doute de la part de la Commission et que les renseignements qui y sont relatifs lui avaient d'ailleurs été transmis verbalement par M^r. De Brau. Ces documents ne portent donc aucun

fait nouveau à la connaissance de la Commission.

L'Assemblée accepte avec empressement la proposition que lui fait M. De Rongé, qui a pour but de se rendre auprès de M. le Ministre, afin d'insister sur la solution favorable de l'acquisition des deux tableaux proposés. La Commission convient d'aller à l'aveugle à toute résolution jusqu'à ce qu'elle connaisse le résultat des démarches que M. De Rongé veut bien faire dans l'intérêt de l'œuvre.

Le Vice-Président.

Le Secrétaire.
D. Stiénon

Séance Du 22 Avril 1870 (Lyon).

Sont présents M. le Comte de Robiano, faisant fonctions de Président; Balat; De Brou; De Rongé; E. Fétis; Portails; Almbur; Conscience, Conservateur; D. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 18 Avril est lu et adopté.

M. De Rongé rend compte des démarches qu'il a faites auprès du Ministre de l'Intérieur.

M. Pirmez lui a nettement exprimé l'intention de refuser tout subside, mais il a ajouté que si la Commission demandait à prélever sur les budgets des exercices futurs le prix du petit Hals et du tableau de Deros, il ne voyait pas d'inconvénient à ce que cette autorisation fût accordée. - M. le Ministre ayant fait allusion au prix que le portrait de Frans Hals (le Docteur Hoornbeek) avait récemment atteint à Paris, en vente aux enchères publiques, M. De Rongé a fait observer qu'avec les ressources restreintes dont elle dispose, il est difficile à la Commission de suivre les ventes à l'étranger, et de gérer son budget de frais de route, sans probabilité de succès; M. le Ministre tout en persistant dans son refus de subside, a répondu qu'il songerait à augmenter notablement l'allocation de l'œuvre et qu'il espérait

pouvoir en faire l'objet d'une proposition dans la prochaine Session des Chambres Législatives. M. De Rongé ayant annoncé l'intention de faire une dernière tentative pour obtenir un crédit extraordinaire, la Commission pense qu'il y a lieu d'ajourner la résolution à prendre pour les propositions qu'elle aura à soumettre au Gouvernement.

Par sa lettre du 18 de ce mois, M. Hallender propose la copie des deux tableaux suivants:

1. Un paysage de Jean Wouvermann, du prix de 6000 frs
2. Un intérieur d'Eglise par Emm. De Wille, offert pour 3000 francs. L'Assemblée est d'avis que le premier de ces tableaux n'offre aucun intérêt pour le Musée. L'intérieur d'Eglise par Emm. De Wille attire l'attention de la Commission, mais le Musée possédant déjà une œuvre remarquable de ce maître, elle estime qu'il n'y a pas lieu de donner suite à l'offre de M. Hallender.

M. Hei, à Londres, fait connaître qu'il a en sa possession un tableau de Gilles Vraylinet qu'il serait disposé à céder au Musée. M. Portails qui doit se rendre le mois prochain à Londres, offre de se charger d'examiner ce tableau et de faire connaître son avis à la Commission. M. Hei sera présent en conséquence de la visite de M. Portails.

Par Dépêche en date du 15 de ce mois, M. le Ministre de l'Intérieur transmet une lettre par laquelle M. Adolphe Dilleux exprime le désir de pouvoir reprendre momentanément son tableau représentant Des patients, exposé au Musée Moderne, ouvrage qu'il ne peut laisser, dit-il, dans l'état où il est. M. le Ministre informe la Commission qu'il n'a aucune objection à élever contre cette demande. L'Assemblée pense qu'il convient, d'appeler de nouveau l'attention du Gouvernement sur les considérations qu'elle a fait valoir précédemment à propos des tableaux que M. de Clays & Rolbe ont été autorisés à rétarder. Elle insistera sur l'utilité d'adopter des mesures conformes aux vœux qu'elle a exprimés en cette circonstance.

Par sa lettre en date du 22 Mars d', M. le

Ministre de l'Intérieur fait remarquer que les frais d'éclairage d'une des Salles de la Collection des tableaux ne pourront plus être imputés sur le crédit spécifié pour l'entretien du Palais Ducal, qu'il y aura lieu par conséquent, de liquider cette dépense sur les fonds alloués aux autres royaumes. M. le Ministre prie donc la Commission de réclamer de la Compagnie continentale le compte des frais dus pour 1869.

La Commission accède avec regret à la demande qui a pour objet la liquidation des frais dus pour 1869, mais elle décide pour l'avenir que ne pouvant prendre à sa charge cette dépense nouvelle, elle fera cesser l'éclairage de la Salle dont il s'agit jusqu'à ce qu'elle puisse disposer de ressources supplémentaires pour faire face à cette nature de dépenses.

La séance est levée à 4 heures

Le Secrétaire, *V. Stéven*
Le Vice-Président, *E. Lohéac*

Séance du 7 Mai 1870 (1 heure)

Sont présents M. le Comte de Robiano, faisant fonction de Président; Balat; Debrun; De Rougé; Ed. Fétis; Portals; Simonis; Membres; Conservateur; V. Stéven, Secrétaire.

M. De Rougé donne des explications sur les nouvelles démarches qu'il a faites afin d'obtenir le crédit demandé pour le Musée. D'après les renseignements qu'il fournit, le Musée aurait peu de chances de réussir, mais il y a tout lieu d'espérer qu'un crédit d'une certaine importance sera alloué au budget de l'exercice prochain et que le Gouvernement consentirait à prélever sur cette allocation le prix des tableaux de Frans Hals et de Cornille Devos. L'Assemblée s'occupant de la résolution à prendre par suite des observations contenues dans la dépêche ministérielle portant la date du 16 Avril

Dernier, décide qu'il y a lieu de maintenir la résolution prise dans la réunion du 8 Avril 1870, ayant pour but de donner la préférence à l'achat du portrait du Doct. Krombeek, par F. Hals. La Commission insiste donc pour que ce tableau soit acquis au moyen des ressources disponibles au budget de 1870 et elle demandera de pouvoir prélever sur l'exercice prochain le prix des tableaux de Cornille Devos et de Frans Hals; ce dernier représentant le portrait de Willem Van Heythuyzen.

Il est convenu que M. Ed. De Rougé, Debrun et Ed. Fétis se rendront prochainement à Bruges pour voir la Collection de tableaux anciens que M. Demeyer alléguait offrir de céder au Musée de l'Etat.

Il est donné lecture d'une lettre du 21 Avril par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur demande que les gravures reproduisant cinq œuvres de Goyas qui ont été soustraites au Palais royal à Madrid, soient exposées dans le Salon de l'Art, afin de parvenir à recouvrer ces ouvrages. La Commission ne voit pas d'inconvénient à ce qu'il soit fait au désir exprimé par M. le Ministre.

M. Ed. Fétis porte à la connaissance de ses Collègues que présentement de la vente publique d'un tableau ancien représentant: La Place de Anvers, au 17^e Siècle, il n'a pu demander la réunion de la Commission afin d'habiter sur l'opportunité d'acquiescer ce tableau pour le Musée.

L'intérêt exceptionnel qu'il offrait à cause de son sujet et du nombre de figures qui y sont représentés l'a engagé à se faire l'acquisition au prix de 530 francs. La Commission est d'avis que l'achat proposé par M. Ed. Fétis est favorable au Musée et approuve, en conséquence, à l'unanimité, l'achat que ce Musée se fait sous sa responsabilité personnelle.

M. Lagrange écrit de Paris afin de proposer au Musée la cession d'un grand paysage de Hobbema, ainsi que de l'esquisse du tableau de Rubens, ayant pour sujet: le Martyre de St. Lévin. Il offre également de vendre plusieurs autres tableaux anciens dont il est

chargé de trouver le placement. La Commission est d'avis qu'il n'y a pas lieu pour le moment, de donner suite à cette proposition; mais si l'un de ses membres devait se rendre à Paris, elle le prierait de vouloir bien examiner l'œuvre dont il s'agit et de lui en faire ensuite rapport.

M. de Formanoir, Bourgmestre de Templeuve, soumit au nom de M. le Curé de cette localité une Croix en croix, attribuée à Vandryell, dont le propriétaire porte la valeur à 40,000 francs. La Commission trouva que cette peinture n'a pas le caractère du maître et conclut au rejet de la proposition de M. de Formanoir.

Par sa lettre du 23 Avril 70, M. le Ministre de l'Intérieur pria la Commission de faire déposer au Sénat pour la décoration de deux Salles, les tableaux désignés ci-après et qui ont été retirés de la Collection du Musée moderne.

- 1. Brube - Fontaine à Rome
- 2. W. Delvaux - Paysage
- 3. F. Delvaux - Intérieur de couvent.
- 4. Ducayn - Le miracle Des roses.
- 5. H. Van Assche - Paysage. - Le moulin.
- 6. Louis Verboeckhoven. - Allégorie.

Ces trois derniers ouvrages avaient primitivement été envoyés au Département de l'Intérieur pour l'ornementation des Salles de l'hôtel ministériel, mais M. le Ministre n'a pas cru devoir leur conserver cette destination.

Il est donné lecture pour notification, de l'arrêté ministériel du 30 Avril, transcrit ci-après, par lequel le Sieur Florent Emmanuel Wanguier, a été nommé Surveillant aux classes royales de Peinture et de Sculpture.

« Le Ministre de l'Intérieur, »

« Vu l'article 16 de l'arrêté royal du 10 Sept^{bre} 1868, organique des classes royales de Peinture et de Sculpture; »

« Arrête: »

« Art. 1^{er}. Le Sieur Wanguier (Florent Emmanuel), en sous-officier du 2^e régiment de Lanciers, est nommé »

« Surveillant aux Dits classes. »
« Il jouira en cette qualité d'un traitement annuel de mille cinquante francs. »

« Art. 2. La Commission Directrice Des Classes est chargée de l'exécution du présent arrêté. »
« Bruxelles, le 30 Avril 1870. »
« (Signé) Eudore Pirmez. »
La séance est levée à 3 heures.

Pour le Vice-Président
Le Secrétaire
J. Stévenon

Séance Du 18 Mai 1870 (midi)

Sont présents M. M. Doucet, Vice-Président faisant fonction de Président; Le Comte De Robiano; Balat; De Bruin; W. Fabis, Membres; Conscience, Conservateur; W. Stévenon, Secrétaire.

Les trois vœux des Sœurs Du 22 Avril et 7 Mai sont lus et adoptés.

Il est donné communication d'une lettre, en date du 13 Mai, par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur autorise l'achat pour le Musée ancien des tableaux de Frans Hals et de Cornille Devos, qui ont fait l'objet de propositions soumises par la Commission dans son rapport du 10 Avril 70.

Le prix du petit portrait de Frans Hals et du tableau de Cornille Devos sera prélevé sur le budget de l'exercice prochain.

L'Assemblée reprend l'examen de la proposition soumise par M. le Comte De Romerie, relatif à la cession d'une Collection de tableaux anciens et décide, vu l'épuisement des ressources du Musée, qu'il y a lieu d'ajourner la suite à donner à cette affaire.

Par sa lettre du 22 Mars 70, M. le Ministre de l'Intérieur invite la Commission à liquider sur les fonds alloués pour le Musée moderne, un compte de F. 1205. 10⁰⁰ pour frais d'éclairage d'une Des Salles de la

Galerie des statues, dépenses qui devront pour l'avenir être imputées sur les ressources ordinaires de l'éclairage. La Commission fera remarquer à M. le Ministre que cette nature de dépenses n'ayant pu être prévue à son budget, dont le chiffre ^{est} déjà si minime et si peu en rapport avec les besoins de l'éclairage et les nouveaux services qui ont été établis, cet établissement ne saurait supporter des dépenses pareilles sans nuire aux autres. Le compte pour l'éclairage de 1869 sera liquidé sur les fonds de l'éclairage, mais il est décidé en même temps que vu la résolution prise par le Gouvernement, le Ministre fera espérer l'éclairage de la Salle en question jusqu'à ce que des ressources spéciales soient mises à sa disposition pour cet objet.

Par une autre lettre datée du 25 Mars 87, M. le Ministre exprime l'avis que l'installation des statues dans la grande Salle à Colonnes, au rez-de-chaussée du Palais National pourrait avoir lieu sans nécessiter des grandes dépenses d'éclairage pour laquelle il a été demandé une allocation spéciale. Il pense qu'on pourrait pénétrer le jour dans cette Salle par toutes les ouvertures qui ont été condamnées, il y règnerait une clarté suffisante et que la Salle qui est éclairée au gaz, pourrait par mesure d'économie, n'être ouverte que deux ou trois fois par semaine. M. le Ministre demande ensuite s'il entre dans les intentions de la Commission de faire exécuter pour la Collection des empreintes des pierres gravées antiques de l'éclairage de Berlin, un modèle d'après les plans qui lui ont été communiqués. - La Commission satisfait au désir exprimé par M. le Ministre, en faisant valoir les motifs qui doivent agir à la grande Salle à Colonnes, mais elle est convaincue que cet essai ne produira pas le résultat que l'on suppose et que le jour dans cette Salle sera peu convenable et complètement insuffisant. Lorsqu'ils disposent auront été pris pour donner suite à l'idée émise par M. le Ministre, la Commission se propose de vouloir bien venir juger lui-même du résultat obtenu de cette manière. - M. le

Ministre sont d'avis qu'il n'est pas possible de s'ouvrir la Salle de l'architecture antique que deux ou trois fois par semaine et qu'il y a lieu de la fermer provisoirement en l'absence d'un crédit nécessaire pour faire aux frais d'éclairage. La Commission fera connaître qu'elle ne voit pas d'inconvénient à ce que le modèle projeté pour la Collection des empreintes de pierres gravées soit confectonné d'après les plans qui lui ont été communiqués et sur la forme duquel elle n'a pas d'objections à présenter.

M. Jules De Brauer soumet un buste en bronze exécuté par Rude et représentant Guillaume Le Roi Des Pays-bas, qu'il offre de céder pour 250 francs. La ressemblance de ce buste, son mérite artistique et le prix peu élevé que M. De Brauer en demande engagent la Commission à en faire l'achat, sauf approbation du Gouvernement.

Par sa lettre du 12 Mai, M. le Ministre prie la Commission de mettre à la disposition du Musée royal d'histoire naturelle, deux mansardes situées près de la Galerie historique, afin d'y déposer momentanément des collections de ce Musée, qui doivent être déplacées par suite des travaux qui seront commencés incessamment dans la Galerie d'histoire naturelle. L'absence des nouvelles constructions en cours d'exécution. D'après les arrangements pris avec M. le Directeur du Musée d'histoire naturelle, la Commission ne voit pas d'inconvénient à mettre provisoirement les locaux dont il s'agit à la disposition de cet Etablissement.

La Commission s'occupe ensuite de la restauration que réclament plusieurs tableaux de la Galerie des peintures antiques. Elle se rend dans la Salle et après un examen des ouvrages qui réclament des soins immédiats de conservation, elle décide qu'il y a lieu de proposer au Gouvernement, la restauration de tableaux suivants, aux prix approximatifs qui ont été établis par chacun des restaurateurs:

- M. Pierre Le Roy :
- N° 31. Stuerbont - La Justice Du Roi Othon F. 900. -
- En soumettant son devis, M. Espe Le Roy

Just remarquer que les ornements gothiques - appliqués sur la peinture dans le haut du cadre empêchent parvenue de s'élargir et peuvent le faire fendre. En outre ces ornements ont l'inconvénient de cacher une partie de la peinture. La Commission autorise en conséquence, l'enlèvement de ces ornements.

N° 39. Attribué à Vander Weyde - Le Christ sur la croix. F. 100.-

Quant au N° 42, représentant: La Vierge avec l'Enfant Jésus, sans nom d'auteur, La Commission estime que les travaux à exécuter à ce panneau se bornent uniquement à une opération de nettoyage qui ne nécessitera aucune retouche, rien n'étant opposé à ce que ce travail soit exécuté par M. De Heuvel.

M. Henri Le Roy:

49. Inconnu - 2 voluts d'un grand triptyque. F. 300.-

80. id - 2 y d'un triptyque à l'annonciation. 225.-

De Crayer - L'Assomption de St Catherine. 150.-

M. De Cauwer.

N° 48 - Inconnu - Le Christ devant la croix. F. 500.-

88. y Le Christ en croix. 250.-

M. De Heuvel.

1731 Inayser - Bataille - à fragments. F. 90.-

366. Lucas Kranaell - Portrait - y 30.-

150. Inconnu - Bataille. 10.-

La Commission considérant que le budget de l'année pour 1870 est fortement engagé par suite de l'achat du portrait de Frans Hals, et d'avis qu'il convient d'ajourner à l'année prochaine, la restauration des tableaux sus-cités, prié de désigner, mais dont l'état de conservation n'offre aucun danger:

26. Van Oely - Sa famille.

16. Gremmer - 2 voluts d. ce triptyque.

72. Inconnu - Deux portraits.

La Commission s'occupe ensuite de désigner les places que devront occuper dans la Galerie les tableaux de Frans Hals et de

Cornille Devos récemment acquis pour le Musée. La séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire.

Le Vice-Président.

V. Stievenon

Séance Du 27 Mai 1870 (10 heures).

Sont présents M. M. Alard, faisant fonctions de Président; De Bruin; De Ruyg; Ed. Fétis; Almbuse; Conscience, Conservateur; V. Stievenon, Secrétaire.

M. De Donni lecture d'une lettre datée du 24 d. ce mois, par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur fait connaître que le Gouvernement vient d'acquiescer pour les Collections de l'Etat les ouvrages suivants:

1° une reproduction exécutée par M. Louis Gallait, d'après son tableau, représentant: Jeanne-la-Folle.

2° Un tableau à trois figures, peint par M. Portuoch et désigné sous le titre de: Une Loge au théâtre de Poth.

Cette dernière œuvre ayant été acquise moyennant l'échange du tableau du même peintre, intitulé: La Sicheuse en Judée, qui figure au Musée d'Anvers, le Département de l'Intérieur prie la Commission de faire remettre cette toile chez M. Everard, à Bruxelles.

M. le Ministre demande que la Commission fasse plus également au Musée une toile de M. Modeste Carlier, représentant: L'écuse essayant des poisons sur un esclave. - Ce tableau a été offert en don au Gouvernement par l'auteur.

La Commission est informée, en outre, qu'elle recevra après la clôture de l'Exposition de Bruxelles les trois aquarelles désignées ci-après dont le Gouvernement a fait l'acquisition pour le Musée d'Anvers.

1° Avant l'orage, par Raclaffs.

2° Presbyte ou myope, par Pagliano.

3° L'Insigne, par feu M. Ch. De Gruen.

L'Assemblée procède au placement des trois tableaux indiqués ci-dessus et levée

La séance à midi 3/4. Demi.

Pour le Vice-Président.

Le Secrétaire
N. Sténon

Séance Du 18 Juin 1870 (2 heures)

Présents M. M. Van Brée, faisant fonctions de Président;
De Bruin; De Rougé; Fétis; Portaels, Membres;
Conscience, Conservateur; N. Sténon, Secrétaire.

Les procès-verbaux Des 18 et 27 Mai D.
sont lus et adoptés.

Il est donné lecture de deux lettres ministérielles
en date Des 2 et 8 Juin, approuvant les propositions
soumises par la Commission directrice pour la restauration
de plusieurs tableaux Du Musée. - La Commission est
informée que M. De Houwel qui a examiné le tableau
N. 42, représentant une Vierge et l'Enfant Jésus (provenant
de la Collection Meyer, de Cologne), évalué à environ 200 fr.
Les soins de conservation à apporter à ce tableau, consistant
uniquement à refaire les parties de couleur qui se soulèvent.
Cette opération pouvant nécessiter des travaux de restaura-
tion, l'Assemblée est d'avis qu'il y a lieu d'acquiescer
prévisoirement la suite à donner à cette affaire.

La Commission est informée que M. De Bruin
s'est rendu à Anvers pour examiner la Collection de
M. Van Roy, dont la vente publique a eu lieu le 7
de ce mois, il a eu agir pour l'intérêt Du Musée
en faisant acquiescer pour le compte de cet Etablissement
un petit tableau attribué à Van Goyen et 28 terre-cuites
dées à Daellyn - Verbruggen - Omsneganck - Vander Meer
Verwaert - Kerckx - Godecharle - Van Ghel 1^{er}. - Le
tableau a été adjugé pour la modique somme de
210 francs et les vingt-huit terre-cuites pour 26 fr.
30^c. La Commission ratifie les achats dont il s'agit
et décide d'en donner connaissance à M. le Ministre de
l'Intérieur.

M. Etienne Leclercq soumet à la Commission un
portrait d'homme attribué à Nicolas Maes, dont il offre
la copie au prix de 800 francs. Par sa lettre Du 18 Juin,
M. le Ministre de l'Intérieur confirme la proposition
de M. Leclercq et demande à la Commission de connaître
la Détermination qu'elle prendra sur ce sujet de cette affaire.
L'Assemblée exprime l'avis que ce portrait ne présente
pas un mérite artistique suffisant pour en faire
l'acquisition et qu'il n'y a donc pas lieu d'accepter
l'offre de M. Leclercq.

Par sa lettre Du 3 de ce mois, M. le Ministre
de l'Intérieur fait connaître qu'il a communiqué à
son Collègue du Département Des Travaux publics les
observations de la Commission relativement au mode de
chauffage Du Musée du Musée et qu'il résulte des
l'examen de la question, qu'il est impossible de
l'arrêter, tant pour le Musée ancien que pour le
Musée moderne, à l'adoption d'un système de chauffage
par l'eau chaude. Les inconvénients de ce procédé
semblent trop graves pour l'appliquer dans ces
établissements et les frais seraient en disproportion
avec les résultats que l'on a en vue. M. le Ministre
fait remarquer qu'il sera possible de remédier au
mauvais effet que produit le chauffage à air chaud
en disposant les bûches des calorifères de manière
que les peintures ne puissent en souffrir. Il
transmettant à M. le Ministre une copie du rapport
que M. Etienne Le Roy a fait parvenir pour signaler
les tableaux Du Musée moderne qui ont souffert du
mode de chauffage actuel, la Commission insistera
auprès Du Gouvernement sur les mesures qu'il importe
de prendre sans tarder, afin que les altérations
indiquées par M. Le Roy ne s'aggravent point
et pour que les autres œuvres ne soient pas
exposées à subir les mêmes dégradations. La
Commission saisira cette occasion pour faire
connaître qu'elle a appris avec un vif regret la
détermination prise par le Gouvernement de ne
pas faire usage du mode de chauffage par l'eau
chaude. Elle croit donc utile d'appeler, de nouveau,

La sérieuse attention de M^{le} le Ministre sur les graves inconvénients que présente ce système de chauffage. Les observations qui ont déjà été soulevées sur cette question lui paraissent si fondées qu'elle demandera à M^{le} le Ministre d'avoir une conférence avec M^{le} l'Ingénieur chargé du service des bâtiments civils afin que les deux systèmes de chauffage fassent l'objet d'une discussion qui permette d'apprécier les inconvénients attribués contradictoirement à chacun de ces systèmes.

M^{le} le Ministre de l'Intérieur informé par sa lettre du 10 de ce mois, qu'il a fait déposer au Salon Ducal les quatre tableaux suivants de feu Charles De Groux, destinés au Salon moderne :

- 1^o Le pèlerinage de St. Guendon.
- 2^o Le benédicte
- 3^o Le départ du concert (Esquisse)
- 4^o Une tête d'étude de vieille femme.

Le Département de l'Intérieur a joint à cet envoi les photographies reproduisant les figures que feu M^{le} Henri Leys a peintes dans la salle à manger de sa demeure à Anvers. - La Commission convient de se réunir au Salon moderne, mercredi, 22 Juin, à 10 heures, pour désigner la place de chacun de ces ouvrages & examiner en même temps la réclamation que M^{le} le Conservateur présente au nom du Gouvernement au sujet de la place qui occupent les tableaux de M^{le} M^{le} Gallait et Portuets, qui semblent pourvoir être placés dans de meilleures conditions de lumière.

M^{le} Alex. de Blockhaus, sollicite un nom de la Société royale de photographie, à Bruxelles, l'autorisation de pouvoir photographier un certain nombre de tableaux du Salon ancien. La Commission ne peut pas qu'il lui soit possible d'accorder l'autorisation dont il s'agit, et croit donc devoir engager M^{le} de Blockhaus à s'adresser directement pour cet objet, à M^{le} le Ministre de l'Intérieur.

La Commission est informée que M. M. Fétis et De Ronzé se sont rendus à Bruges, afin d'examiner la Collection de tableaux que M^{le} De Meyer-Meurat

offre de céder en tout ou en partie, et que celle-ci ne s'informe que de ouvrages médiocres. - La Commission informera en conséquence, M^{le} De Meyer-Meurat qu'elle n'a pas de propositions d'achat à lui adresser.

M^{le} le Ministre fait parvenir pour le Salon deux copies de deux reproductions exécutées par M^{le} Emile Wankers, d'après deux tableaux de Bonifazio et des Rembrandt, représentant respectivement : un fragment d'un Scène du massacre des innocents (de l'Académie de Venise) et une tête de Virillard (de la Galerie de Florence). Ce haut fonctionnaire invite, à cette occasion, la Commission à lui faire parvenir une liste complète des ouvrages dont se compose le Salon de Copier. - La Commission répondra que ce relevé a été envoyé déjà par lettre du 20 février, mais comme il est à supposer que cette liste aura été égarée dans les bureaux du Ministère, elle adresse une nouvelle copie de cette liste.

Par sa lettre du 19 3 25 elle dernière, M^{le} le Ministre approuve l'achat des ouvrages suivants :

- 1^o Un tableau ancien, représentant : la Place de Meir, à Anvers, au 17^e siècle.
- 2^o Un buste en bronze, exécuté par Rude et représentant le Roi Guillaume 1^{er} des Pays-Bas.

Par sa lettre du 15 de ce mois, M^{le} le Ministre prie la Commission d'examiner si un tableau de M^{le} Bernier, représentant : un taureau, peut prendre place au Salon moderne. Ce tableau qui a été gagné par le Gouvernement à une Tombola d'Exposition de Bruxelles, placé en dernier lieu dans les appartements du Ministère de l'Intérieur. - La résolution à prendre sur cette affaire est provisoirement ajournée.

La séance est levée à 4 heures

Pour le Vice-Président

Le Secrétaire

P. Steirman

Séance du 13 Juillet 1870 (Lundi)

Sont présents M^{le} M^{le} Portuets, faisant fonctions de Président; Balat; De Bruu; De Ronzé; Ed. Fétis

Membres; Conseiller, Conservateur; P. Simon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 18 Juin est lu et adopté.

La Commission reçoit communication d'une lettre en date du 28 Juin 57, par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur fait connaître qu'il a transmis au Département des Travaux publics le vœu formé par la Commission d'être mise en rapport avec M. l'Ingénieur chargé du service des Bâtimens civils, au sujet de la question du chauffage des études. Il pense que la conférence demandée par la Commission n'est pas de nature à faire modifier la décision prise par le Département des Travaux publics et afin de permettre d'apprécier les motifs de cette résolution, il communique les rapports qui ont été faits par M. l'Ingénieur, à propos du chauffage des études. — La Commission prend lecture de ces pièces et malgré les raisons que M. l'Ingénieur Van Schoubroeck fait valoir contre l'adoption d'un système de chauffage par l'eau chaude, elle reste convaincue que ce système est celui qui convient le mieux pour les études. Le seul reproche que l'on pourrait lui faire, consiste dans la fente d'eau qui pourraient se produire dans les tuyaux, mais il semble facile de prévenir cet inconvénient en prenant certaines mesures lors de la pose des appareils. La Commission est donc d'avis qu'il y a lieu de donner suite à la conférence qu'elle a proposée et décide, en conséquence, qu'elle sera faite à mardi prochain, 19 Juillet, à 2 heures.

M. le Ministre de l'Intérieur transmet avec la dépêche du 2 de ce mois, une lettre par laquelle M. de Blockhon, C^{te}, sollicite au nom de la Société royale Belge de Photographie, l'autorisation de faire photographier les principales œuvres du Musée ancien, avec la faculté de faire déplacer celles qui ne pourraient pas être reproduites sur place. La Commission est toute disposée à faciliter le travail dont il s'agit, à la condition que les tableaux seront photographiés dans les Galeries, sans à permettre le déplacement des ouvrages qui pourraient, sans danger, être exposés sur un chevalet. Quant aux tableaux de grande dimension

il semble impossible d'en autoriser le déplacement.

Il est donné lecture d'une lettre du 12 de ce mois, par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur invite la Commission à prendre d'urgence les mesures nécessaires afin de disposer les collections de plâtres déposés dans la grande Salle à colonnes du Palais National, de façon à ce que 106 Caisses renfermant un herbier acquis récemment par l'Etat, puisse prendre place dans ce local, en attendant l'achèvement des nouvelles Galeries ou études d'histoire naturelle. — La Commission répondra à M. le Ministre qu'elle a appris avec regret la détermination qu'il vient de prendre. Pour répondre à la demande exprimée, il y a quel que temps, par le Département de l'Intérieur, la Commission s'est occupée d'examiner le meilleur parti à tirer de la Salle en question, dont l'aménagement se trouvera forcément ajourné pendant un laps de temps assez long. La mesure prise par le Gouvernement est donc très préjudiciable à la conservation et à l'arrangement des Collections.

La Commission décide qu'il n'y a pas lieu d'accueillir la proposition qui lui est faite par M. Ledourier, à Paris, ayant offert de céder un tableau attribué à Rubens, représentant: l'Assomption de la Vierge.

Par sa lettre du 17 Juin, M. le Ministre de l'Intérieur fait connaître qu'il a l'intention de faire couler en fer, le Groupe du Déluge, de Besselo, pour être placé dans la Salle de Bruxelles. — Il demande en conséquence, que la Commission lui indique la dépense que nécessiterait l'exécution d'un moule de ce groupe et désigne le mouleur qui pourrait être chargé de ce travail. Il résulte de renseignements qui ont été fournis par M. Eug. Simonis, chef de Sœur De Crémont est le mouleur le plus capable pour exécuter cette opération, que les frais de moulage peuvent être fixés à 1000 francs, y compris toutes les dépenses accessoires et la fourniture de l'éprouve nécessaire au fondeur. En communiquant ces renseignements, la

Commission exprimera le desir que M. Eug. Simonin soit chargé de diriger et de surveiller le travail à confier au S^r De Crémont.

L'attention de la Commission est attirée sur un tableau de Frans Hals, représentant: le portrait de Hilla Bobbe, d'Harlem, appartenant à M. Léon Gauchez et qui a été déposé au musée à la demande de M. l'Inspecteur Des Beaux-Arts. - M. et M^{lles} les Membres examinent cette peinture avec un vif intérêt et décident en principe qu'il serait utile de l'acquérir pour le musée de l'Etat; mais ne possédant aucun renseignement sur le prix que M. Léon Gauchez demande pour le portrait dont il s'agit, ils pensent qu'il conviendrait d'être fixé sur ce point, avant de faire des démarches auprès du Gouvernement, à l'effet d'être autorisé à conclure cet achat pour le Musée.

La Séance est levée à 4 heures.

Pour le Vice-Président.

Le Secrétaire

D. Stiénon

De Crémont

Séance du 25 Juillet 1870 (Dimanche)

Sont présents M. et M^{lles} Portails, faisant fonctions de Président; Barlat; De Brou; Ed. Fabis, Membres; Conscience, Conservateur; D. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 13 Juillet est lu et adopté.

M. De Rougé, retenu à Liège, au jury d'examen, exprime ses regrets de ne pouvoir assister à la réunion de ce jour.

M. De Brou rend compte de la visite faite à l'hôtel d'Artemberg par M. Van Schoubroeck, Ingénieur des Bâtimens Civils et M. l'Inspecteur Des Beaux-Arts, afin d'examiner le système de chauffage par l'eau chaude, qui y est établi pour la Galerie Des tableaux & d'autres locaux de l'hôtel et fait connaître que ces Messieurs ont pu apprécier l'efficacité de ce mode de chauffage. et la demande de cet honorable Membre, la Commission décide qu'une

communication sera adressée à M. le Ministre Des Intérieurs pour insister de nouveau sur l'adoption du mode de chauffage qu'elle croit devoir recommander dans l'intérêt de la conservation Des Collections Des Musées.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle M. Léon Gauchez fait connaître qu'il fixe à fr. 12,000.- le prix du portrait de Frans Hals qui a été examiné dans la dernière réunion De l'Assemblée. M. et M^{lles} les Membres sont d'avis que dans les circonstances actuelles il n'est pas permis d'espérer que le Gouvernement accorde des fonds et qu'il conviendrait, en conséquence, d'ajourner les mesures qu'il y aurait à prendre pour réaliser l'achat de ce portrait.

M. Chainage-Williams, à Bruxelles, soumet le seul portrait peint qui existe De De Wey, ancien Secrétaire perpétuel de l'Académie Des Sciences et Belles-Lettres. La Commission pense qu'il serait intéressant De conserver ce portrait dans la Galerie historique, pour autant que le propriétaire en demande un prix minimum et que l'on puisse constater l'authenticité du personnage qu'il représente.

La Commission reçoit communication d'un D^u Epêche portant la date du 21 Mai, par laquelle M. le Ministre De l'Intérieur consulte la direction Du Musée sur la proposition qui lui est adressée par M. Vandendossche, au sujet de la cession d'un buste en marbre représentant: le Lieutenant-Amiral Jean Eversen, exécuté par Rombaut Verhulst. M. De Brou fait connaître qu'il s'est rendu chez M. Vandendossche pour examiner ce buste, qui est d'une exécution médiocre et n'offre aucun mérite artistique; il lui parait donc qu'il n'y a pas lieu d'accueillir l'offre de M. Vandendossche. Il sera répondu dans ce sens à la demande de M. le Ministre.

La Séance est levée à 3 1/2 heures.

Pour le Vice-Président.

Le Secrétaire.

D. Stiénon

De Crémont

Séance Du 4^e Septembre 1870 (1 heure)

Sont présents M. M. Le Comte De Robiano, faisant fonctions de Président; Balat; De Brue; De Bongé; Ed. Fétis; Van derée, Membres; Conscience, Conservateur; W. Sticron, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance Du 25 Juillet est lu & approuvé.

La Commission examine un tableau De feu M. F. Simonau, représentant: un joueur d'orgue, que M^{me} Veuve Gustave Simonau offre de céder pour la somme de 1800 francs. Cette peinture présente de très belles qualités et son acquisition est d'autant plus désirable que l'exécution de ce tableau diffère essentiellement du portrait que le Musée moderne possède déjà de ce même artiste. La Commission pense, en conséquence, qu'il convient d'acquiescer pour la somme de 1800 francs qui lui semble peu trop élevée ^{le tableau} qui lui est présenté. Elle sollicitera de M. le Ministre de l'Intérieur l'autorisation nécessaire à cette fin, en demandant à cause de l'épuisement du crédit de l'exercice actuel, de pouvoir imputer cette dépense sur les fonds disponibles au budget de 1871. Les résolutions relatives à cette affaire ont été prises à l'unanimité, sauf M^o De Brue qui déclare s'abstenir en sa qualité de Subrogé tuteur Des enfants de feu M. Gust. Simonau.

M^o Haighewey, à Londres, fait parvenir, comme suite à une précédente communication un tableau De Vandyck, reproduisant un sujet du nouveau testament. L'Assemblée est avis que ce tableau n'est pas sans mérite, mais l'obscureté des fonds du Musée ne lui permet pas d'adresser des propositions d'achat pour l'œuvre soumise par M^o Haighewey. Elle constate, toutefois, que le prix de 600 francs demandé par cette personne est exagéré.

M. le Ministre de l'Intérieur fait connaître par sa lettre Du 28 Juillet que les caisses renfermant

l'Herbier récemment acquis par l'Etat et provisoirement disposés dans un local dépendant de la Galerie de Sculpture ne tarderont pas à être enlevés de l'endroit qu'elles occupent provisoirement. M. le Ministre saisit cette occasion pour informer la Commission qu'il se réserve d'examiner dans un moment plus opportun les propositions qui lui ont été adressées au sujet des crédits nécessaires tant pour la tenue des collections installées au Palais Royal que pour les besoins du Musée même.

Par sa lettre Du 26 Juillet, M. le Ministre de l'Intérieur demande à la Commission si rien ne s'oppose à ce que des plâtres moulés sur l'antique formant double emploi dans les Collections soient renvoyés à l'Académie royale des Beaux-arts de Bruxelles. Ces plâtres étant devenus sans utilité pour le Musée la Commission est d'autant plus disposée à émettre un avis favorable à leur abandon au profit de l'Académie de Bruxelles, que la majeure partie de ces objets proviennent de l'ancienne Ecole des graveurs dont les œuvres ont été rattachés à cette institution.

L'Assemblée est informée que M. Chassigne-William, propriétaire du portrait du Professeur De Wey, consent à céder cette peinture pour la somme de 50 francs. La Commission estime que, en l'impossibilité de constater la ressemblance du portrait dont il s'agit, il n'y a pas lieu de l'acquiescer.

Par dépêche Du 29 Juillet dernier, M. le Ministre de l'Intérieur communique une lettre de M. le Musée Cartier qui se plaint de la place défavorable qu'occupe au Musée moderne, le tableau qu'il a offert en don au Gouvernement. La Commission, en rappelant à M. le Ministre la disposition définitive du local assigné aux œuvres modernes, fera connaître qu'elle a toujours pris pour règle de placer les ouvrages suivant leur mérite, qu'elle n'a pas changé d'opinion sur la valeur artistique de l'œuvre de M. Cartier et qu'en conséquence, elle ne croit pas

peuvent modifier l'emplacement de son tableau.
La Commission se fera, en même temps, elle les
ministres qu'elle juge en dessous de sa dignité
de répondre aux insinuations inconvenantes contenues
dans la lettre que le Gouvernement a jugé à propos
de communiquer à la Direction de l'Art.

M. Emile De Ville, Consul de Belgique,
à Lugo, présente un tableau sans nom d'auteur,
qu'il désire vendre au Musée. Ce tableau qui
pourrait être attribué à Van Uden ou à Van Kessel
présente de l'intérêt, mais le fâcheux état de conserva-
tion dans lequel il se trouve ne permet pas
de l'acquiescer pour le Musée.

Par sa lettre du 1^{er} août, M. le Ministre Des
l'Intérieur fait connaître qu'il a été déposé au
Palais Royal, pour figurer dans la Galerie du plâtre,
un moule fait sur un Christ de Delcœur, qui
se trouve dans l'Eglise de N. D. à Hasselt, la cénotaphe
de l'abbé Catherine de Lambuy.

Par une autre lettre datée du 11 du même mois
M. le Ministre prie la Commission de mettre à la
disposition de la Société royale Des Aquafortistes,
l'aquarelle de M. Pagliano, intitulée: Paysage au
myope, afin d'être reproduite par la Chromolithographie
pour la Comode de la prochaine exposition de cette
Société. Il est entendu que celle-ci reste respon-
sable de la bonne conservation de cette aquarelle.

L'Assemblée prenant en considération
les services extraordinaires rendus pour les
surveillants Du temple qui est chargé depuis
plusieurs années de la restauration et Des
l'entretien de la Collection Des œuvres Des
Sculpteurs, et d'avoir qu'il y a lieu de proposer
au Gouvernement d'allouer à cet agent une
indemnité de 200 francs, à prélever sur les fonds
disponibles sur le crédit Du personnel pour l'année
1869. Des propositions seront soumises dans ce
sens à M. le Ministre Des l'Intérieur.

Après examen, la Commission exprime

sa satisfaction pour la manière avec laquelle M.
Van Leemputten a restauré les deux tableaux suivants
qui lui ont été confiés à titre d'essai:

1^o Un Camp au 16^e siècle, sans nom d'auteur

2^o Une Femme à Laeken, par Deeghel.

L'Assemblée autorise, en conséquence, la liqui-
dation de la somme de 175 francs due de ce chef à
M. Van Leemputten.

La Séance est levée à 3 1/2 heures.

Pour le Vice-Président

Le Secrétaire
D. Stierman

E. Robiano

Séance Du 14 Novembre 1870 (1 heure)

Sont présents M. M. Le Comte De Robiano, faisant
fonctions de Président; Balat, De Brau, De Rougé,
Ed. Fitis; Portails et Van Brie, Membres;
Conscience, Conservateur; V. Stierman, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} Septembre
est lu et adopté.

Par sa lettre du 22 Octobre, M. le Ministre Des
l'Intérieur fait remarquer qu'il n'est pas possible
de prélever entièrement sur l'excédent du budget
de 1869, le prix d'achat du tableau de feu Francisco
Simón, représentant: un joueur d'orgue, et qu'il
regrette donc de ne pouvoir accueillir la proposition
soumise par la Commission.

M. Mertx offre de céder pour la somme Des
200 francs, un tableau de Jordano, représentant:
l'Adoration Des Bergers. L'Assemblée est d'avis
que cette table, dont l'authenticité lui paraît douteuse,
ne peut convenir pour le Musée.

Elle prend une résolution semblable au sujet
d'un tableau de fruits, par Cerquozzi, que M. Léon
Ganchez présente au nom d'un de ses clients
pour la somme de 400. Cette production semble
manquer d'importance.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle M^{le} le Ministre de l'Intérieur transmet une dépêche de son Collègue du Département du Travail public, relative aux dégradations survenues dans la grande galerie du Musée ancien, à la suite d'une forte infiltration d'eau. Il résulte de cette pièce que l'accident arrivé le 7 Octobre dernier provient des ouvriers qui ne se sont pas conformés aux instructions qui leur ont été données, et que par conséquent, l'entrepreneur étant responsable du fait de ses ouvriers, aura à supporter les frais de restauration des dégâts occasionnés aux tableaux atteints par l'humidité. M^{le} le Ministre de l'Intérieur demande en conséquence, l'envoi de la note de ce frais, afin d'en faire acquitter le montant par l'entrepreneur. La Commission insistera de nouveau auprès du Gouvernement sur la nécessité d'être prévenue toutes les fois qu'il y a lieu d'exécuter des travaux de nature à compromettre la conservation des Collections. Elle fera remarquer que si la responsabilité de l'entrepreneur peut paraître suffisante lorsqu'il s'agit de dégâts matériels, elle n'a plus la même valeur lorsqu'elle s'étend aux dégradations survenues à des œuvres d'art de grande prix et qu'il importe, par conséquent, que la Commission de Trésorerie en mesurant le cas échéant, de placer les collections à l'abri de toute détérioration. Les travaux de restauration des tableaux qui ont souffert de l'infiltration n'étant pas terminés, la Commission de Trésorerie a actuellement dans l'impossibilité de satisfaire au désir qui lui a été exprimé par M^{le} le Ministre de l'Intérieur.

M^{le} Portails informe son Collègue qu'il a eu l'occasion de voir trois portraits de l'Empereur Maximilien et de l'Impératrice Charlotte, peints par Beauv^{et} & Rebull, qui se trouvent en la possession de M^{le} Cuppia, de Mexico, lequel offre de céder ces ouvrages pour la somme de 4,000 francs. Par suite de renseignements qui lui sont communiqués au sujet de ces portraits, la Commission décide qu'il n'y a pas lieu de donner suite à cette affaire.

Par sa lettre du 5 Octobre dernier, M^{le} le Ministre de l'Intérieur fait connaître que le devis dressé pour déplacer les bancs de chaises du Musée moderne s'élève à 21,411 francs, mais que en regard à l'importance de ce chiffre et aux dépenses d'un plus élève auxquelles donnerait lieu l'établissement du chauffage à l'eau chaude, le Département du Travail public a cru devoir laisser l'affaire sans suite. - M^{le} le Ministre prie donc la Commission de lui faire connaître s'il est urgent de sortir de l'état-quo et donner l'affirmative, s'il ne serait point possible de remédier, même partiellement, et économiquement aux inconvénients signalés à l'Administration. - La Commission répondra qu'elle ne peut que maintenir l'avis qu'elle a émis à diverses occasions sur les avantages du chauffage par l'eau chaude et qu'elle persiste à demander l'application de ce système pour le Palais National. Elle fera observer, en outre, que la dépense à faire pour un travail aussi utile devrait en quelque sorte minime en présence de la valeur des œuvres d'art qu'il importe avant tout de conserver intactes. La Commission déclara qu'elle ne peut accepter la responsabilité du retard qui sera apporté dans l'accomplissement de travaux dont l'urgence paraît suffisamment démontrée.

L'Assemblée est informée que la garde des Bâtimens du Musée ancien se conformant à une décision prise par la direction du Musée, éprouve beaucoup de difficultés à faire déposer les paraphes lorsque ceux-ci sont mouillés, le public est prévenu en général, de la décision ministérielle qui rend le dépôt de ces objets facultatif. Il en résulte que les parquets en Galeries souffrent beaucoup de cet état de chose et ne peuvent plus être maintenus proprement. La Commission proposera, en conséquence, à M^{le} le Ministre de l'Intérieur de décider que le dépôt des paraphes sera toujours obligatoire et gratuit, quelque temps qu'il fasse, afin d'éviter les contestations qui pourraient s'élever de la part des visiteurs.

Pour lettre du 20 Septembre 1870, M^l le Ministre de l'Intérieur prie la Commission de tenir à sa disposition de son Département les plâtres qui forment double emploi dans les Collections de l'École de Sculpture.

L'Assemblée décide que les classes seront ouvertes au public, du 1^{er} Novembre au 31 Mars, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures de relevée et depuis 1^{er} Avril au 31 Octobre, depuis 10 heures du matin jusqu'à 5 heures de relevée.

Il est communiqué une lettre du 28 Septembre par laquelle M^l le Ministre de l'Intérieur prie la Commission de vouloir bien désigner quel qu'un de ses Membres afin d'examiner un tableau de Cassel actuellement en restauration chez M^r Félix Le Roy et que M^r Henry, à Dinant, offre de céder pour la somme de 4000 francs. L'Assemblée exprime le désir que cette peinture soit transportée au Musée afin de pouvoir répondre aux renseignements qui lui sont demandés par M^l le Ministre.

M. M. les Membres décident qu'ils se réuniront au Musée moderne, vendredi prochain, à 2 heures, afin de procéder au placement du tableau de M^r le Baron Wapper, récemment acquis par le Gouvernement.

L'Assemblée reçoit avec reconnaissance le moulage en plâtre du tabernacle de l'Église St Pierre, à Bevernuer (Lix-Brische) dont M^r le Statuaire De Groot veut bien disposer en faveur de la Galerie des plâtres, au Palais Ducal. Elle décide qu'une lettre exprimant les remerciements de l'Administration au Musée sera adressée à M^r De Groot.

La Commission se rend ensuite chez M^r Léon Garchez, à l'effet d'examiner une Vue de Venise, par Guardi, offerte en vente pour 18,000 francs, ainsi qu'un grand Paysage d'Ortoir, avec figures de Gonzales Coquer, animaux de P. Bont, dont le prix est de 8500 francs. La Commission est unanimement d'avis que ce dernier tableau offre un vif intérêt pour le Musée, surtout à cause des figures qui y sont représentées et elle décide qu'il y a lieu d'en proposer l'achat à M^l le Ministre de l'Intérieur, pour la somme de

8500 francs qui lui paraît modérée. Elle apprécie également les qualités et le mérite de Guardi, mais le prix de cette belle production lui paraît trop élevé. Elle estime qu'il y a lieu de s'informer auprès de M^r Léon Garchez s'il consentirait à céder la Vue de Venise pour 15,000 francs et charge son Secrétaire de faire une démarche à cette fin.

La Séance est levée à 4 heures

Pour le Vice-Président.

Le Secrétaire,
J. Steinmann

H. Robiez

Séance du 18 Novembre 1870 (Dimanche)

Sont présents M. M. Balat, De Bruu, De Rougé, Portails, Membres; Conseillers, Conservateurs; J. Steinmann, Secrétaire.

La Commission réunie au Palais Ducal est informée que M^r Léon Garchez ne peut céder pour 15,000 francs le tableau de Guardi, représentant une vue de Venise.

Il est ensuite communiqué une lettre datée du 12 Novembre dernier, par laquelle M^l le Directeur-général des Beaux-arts fait remarquer que le Préfet de M^l le Ministre de l'Intérieur, en autorisant l'achat de deux portraits de Frans Hals et du tableau de Cornille De Vos, n'entendait nullement régulariser le paiement de cette dépense au moyen d'un crédit supplémentaire et que par suite, une déclaration de ce haut Fonctionnaire ne pouvait laisser aucun doute sur le caractère irrévocable de cette décision. M^l le Directeur-général suppose donc que les conditions d'achat auront été réglées de manière à pouvoir effectuer le paiement des tableaux au moyen des ressources ordinaires du Musée. Par suite du contenu de cette lettre la Commission est d'avis qu'il y a lieu de renoncer au Paysage d'Ortoir, avec figures de Gonzales Coquer,

Sont l'achat devait être proposé au Gouvernement, suivant la résolution prise dans la séance du 14 de ce mois et de prévenir immédiatement le propriétaire de l'œuvre de la Détermination, qui à son grand regret, l'Administration du Musée se voit obligée de prendre en conséquence de la communication qu'elle vient de recevoir. Au surplus, elle agresse à une prochaine séance la suite qu'il conviendra de donner à cette lettre.

La Commission procède ensuite au placement du tableau de M. le Baron Wappers, représentant: Charles 1^{er} roi d'Angleterre, marchant au supplice, & indique divers changements nécessaires pour le placement de cette toile.

La séance est levée à 4 heures.

Pour le Vice-Président

Le Secrétaire.

H. Stieglitz

Séance du 12 Décembre 1870 (Lundi)

Sont présents M. le Comte de Robiano, faisant fonction de Président; De Brou; De Rougé; Fétis; Membres, Courcier, Conservateur, V. Stieglitz, Secrétaire.

M. Doucet est venu chez lui par une indisposition exprime ses regrets de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.

La réunion de la Commission fixée au 7 de ce mois, n'ayant pu avoir lieu à cause de l'absence de plusieurs membres, ceux-ci ont été informés qu'une nouvelle séance aura lieu le 12 de ce mois, et qu'il sera statué, quelque soit le nombre des membres présents, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Les procès-verbaux des séances des 14 & 18 9^{ème} dernier sont lus et approuvés.

La Commission examine le tableau de Gassel, au sujet duquel elle a été consultée par le Département de l'Intérieur. Cet ouvrage offre un certain intérêt

sur le rapport de l'histoire de la peinture, mais il est factum qu'il est beaucoup souffert par suite d'un nettoyage irrégulièrement opéré; les glaces sont relevés en beaucoup d'endroits et on remarque de nombreux repoints, notamment dans le ciel. Néanmoins, la Commission estime qu'il serait intéressant, à cause de la rareté des œuvres de Gassel, de posséder cette peinture dans la Collection du Musée et elle décide d'en proposer l'achat pour le cas où M. Henry consentirait à la céder au prix maximum de 500 francs.

Par sa lettre du 16 Novembre 70, M. le Ministre de l'Intérieur demande l'avis de la Commission sur un tableau de feu M. Joseph François, représentant: Jésus entre les larrons, que M. Ange François offre de céder au Gouvernement pour la somme de 3500 fl. P. B. - L'œuvre soumise à l'Assemblée étant incontestablement d'un mérite très inférieur au tableau que le Musée possède déjà de cet artiste, M. le Membre sont généralement d'avis qu'il n'y a pas lieu d'accueillir l'offre faite au Gouvernement. Le tableau du Musée dont le sujet est: Marine à Carthage, ayant été momentanément déplacé lors d'un rangement opéré dans la Collection de Musée moderne, il est convenu que l'œuvre de M. J. François sera réintégrée dans ce Musée, dès qu'elle aura reçu les soins de conservation qu'elle réclame.

La Commission décide qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la proposition qui lui est soumise par M. H. Henninger, au nom de M. de Robert, à Wiesbaden, relativement à la cession au prix de 20000 francs, d'un tableau de Nicolaï Pousin, représentant: Le Triomphe du Christ.

M. le Ministre de l'Intérieur communique par sa lettre du 30 Novembre 70, une dépêche de M. le Ministre des Travaux publics et un rapport de M. l'Ingénieur chargé du service des Bâtimens civils, d'après lesquels il serait désirable de pouvoir exécuter la restauration de la grande Galerie du Musée ancien, en même temps que l'achèvement des salles en voie de construction.

M. l'Ingénieur signale à cette occasion le mauvais état de cette Galerie; les plafonds menacent ruine, les planchers sont usés, fêlés en partie sur des poutres de sapin dont la solidité est très douteuse. Les travaux à effectuer dans cette partie du Musée, ainsi que la construction de nouvelles salles seraient complètement achevés vers la fin de l'année prochaine, tandis que s'il fallait entreprendre ces travaux successivement, ils ne pourraient être terminés au plus tôt qu'au cours du dernier mois de 1872. — La Commission estime qu'en présence de l'état de délabrement de la grande galerie et des dangers d'incendie qui peuvent résulter de sa construction vicieuse, il y a avantage à adopter la mesure proposée par le Service des Bâtimens civils. D'autres considérations la déterminent encore à s'arrêter à ce parti. D'abord, il est très dangereux pour leur conservation, de placer les tableaux, dès le 1^{er} août prochain, dans les nouveaux locaux qui ne seront pas suffisamment secs pour recevoir des peintures. D'un autre côté, ces installations provisoires sont toujours préjudiciables aux Collections. Il semble donc préférable d'attendre jusqu'à ce que tous les locaux du Musée ancien soient mis à la disposition de la Commission, afin qu'il soit possible de procéder alors d'une manière définitive à un placement d'ensemble des Collections. Elle prie M. le Ministre de vouloir recommander que les travaux projetés soient poussés avec la plus grande activité.

La Commission s'occupe ensuite de la formation du budget des Musées royaux des Peintures et de Sculpture, pour 1871, et approuve les propositions qui lui sont soumises par M. le Conservateur pour les diverses catégories de dépenses: à savoir:

Chap. 1 ^{er} Traitemens personnels	F. 27,075.-
2. Frais d'adm ⁿ et matériel	14,985.-
3. Achats	15,000.-
Total F. 57,060.-	

Ce budget sera envoyé à l'approbation du Gouvernement.

La Séance est levée à 4 heures.

Pour le Vice-Président,

Le Secrétaire,

V. Steiner

Ch. Rolland

Séance du 15 Décembre 1870 (Dimanche)

Sont présents M. M. Allou, faisant fonctions de Président; Balat; D. Brue; D. Ruzé, G. Fétis; Allou; Conservateur; V. Steiner, Secrétaire.

Il est donné lecture d'une lettre en date du 16 novembre par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur fait connaître que la construction des nouvelles salles du Musée ancien sont assez avancées pour s'occuper bientôt des détails relatifs aux plafonds de ces locaux. Il prie, en conséquence, la Commission de lui faire parvenir son avis sur la hauteur à donner aux nouvelles salles, ainsi que sur leur division. A ce propos, M. le Ministre informe la Commission que le Département des Travaux publics compte employer des tuyaux en fer de fonte pour le système de chauffage à l'eau chaude de tous les locaux du Musée. M. le Ministre demande que la Commission détermine aussi la hauteur à laquelle devront être placés les rampes. — La Commission après examen des questions sur lesquelles elle est consultée décide qu'il y a lieu de répondre à M. le Ministre que, comme il existe déjà au Musée ancien une grande Galerie, il conviendrait afin de rompre la monotonie que produirait l'aspect de deux Galeries juxtaposées, de diviser la nouvelle construction en plusieurs pièces, dont l'une devrait avoir, au peu près, la longueur du Salon de Rubens. Elle ne voit pas d'inconvénient, d'ailleurs, à adopter la distribution indiquée sur le plan qui lui est soumis. Elle demandera que les angles de la plus petite salle soient coupés sur une

Largeur de 2^m 50^c. Quant à la hauteur des Sallés,
 elle est d'avis qu'il faut la proportionner à leurs
 dimensions, en évitant, toutefois, d'élever trop
 les faux-lanterneaux, comme ils le sont dans la
 Galerie de Rubens, où la jour est trop haute et
 n'éclaire par les tableaux dans les conditions voulues.
 La Commission croit devoir recommander également
 de remplacer les gonges des plafonds par des plafonds
 inclinés qui font perdre moins d'espace et
 répandent une lumière plus favorable aux
 tableaux, en ce qu'elle permettant de placer moins
 haut les lanternes intérieures, et à cette occasion
 elle insistera sur la nécessité de donner aux
 lanternes extérieures la plus grande étendue
 possible. Elle signalera la convenance d'exclure
 dans le Décor du Salon un trop grand luxe
 d'ornementation, en rappelant que dans le
 Salon de Rubens, l'exercice de Dorure et l'emploi
 de couleurs éclatantes nuisent considérablement
 à l'effet des tableaux, tandis que la décoration
 d'une galerie de peinture doit être traitée de
 manière à ne pas égarer les yeux d'art qui
 constituent la véritable ornementation des
 Sallés. - La Commission espère donc qu'elle
 sera consultée, au temps opportun, sur les idées
 qui auront été arrêtées quant à la partie décorative
 des Sallés, ainsi que sur le choix de la teinte à
 donner aux parois des Sallés, afin d'éviter le ton
 employé pour la peinture du Salon de Rubens,
 lequel nuit aux œuvres qui y sont exposées. -
 La Commission fixe uniformément à un mètre
 la hauteur des rampes. Elle engagera le
 Gouvernement à donner aux bords des portes
 une hauteur de 4^m 50^c sur 2^m de largeur, ainsi
 qu'aux ouvertures à pratiquer pour
 mettre les nouvelles Sallés en commu-
 -nication avec les locaux actuels, en
 dimensionnant etant nécessaire pour les
 opérations de placement des grands tableaux
 et afin de pouvoir sauter ceux-ci en cas

d'incendie. Il conviendra, en outre, de remplacer
 par deux portes de côté, la porte centrale qui existe
 à l'extrémité des Sallés vers le Musée de l'Industrie.
 La séance est levée à 3 1/2 heures.

Pour la Vice-Président

Le Secrétaire
 V. Steiman

Séance Du 24 Décembre 1870 (2 heures)

Sont présents: M. M. le Comte De Robiano,
 faisant fonctions de Président; Balat; De Brou;
 De Ronzi; Ed. Fétis; Portier, Membre; ;
 Conseiller, Conseiller; V. Steiman, Secrétaire.

Les procès-verbaux Des Sessons Des 12
 et 15 Décembre sont lus et adoptés.

M. Léon Gaussez soumet un tableau
 de nature morte, peint par W. Kalf, dont il fixe
 le prix à 2500 francs. Après délibération,
 l'achat de cet ouvrage n'est pas voté, et
 regretté par quatre Membres contre trois:
 (M. M. Balat, De Brou, Fétis, Conseiller
 ont voté contre)

Il est donné lecture d'une lettre adressée
 à M. le Directeur-général Des Beaux-arts, par
 laquelle M. Henri, à Dinant, fait connaître
 qu'il réduit à 2000 francs le prix du tableau De
 Gassel, pour lequel la Commission avait
 proposé d'offrir 800 francs. Il propose, en
 même temps, la cession d'une œuvre de Bonaventura
 Peetero, à laquelle il attribue une valeur De
 800 francs. La Commission décide qu'il n'y a
 pas lieu de majorer le chiffre qu'elle a fixé pour
 le tableau De Gassel, que la œuvre De Bona-
 ventura Peetero ne lui paraît point offrir
 assez d'importance pour le Musée.

M^r Lubet, d'Assises, actuellement
à Bruxelles, offre de céder au Musée les trois
tableaux suivants :

- 1^o Portrait d. femme par Van der Bosch, au prix de F. 400 -
- 2^o Envelissement de Christ, de l'ancienne Ecole de Bruges, 600. -
- 3^o Repas de paysans, par les frères Leuwaert - . . . 1000. -

La Commission est d'avis qu'aucun de
ces peintures ne peut convenir pour le Musée.

Il est donné lecture, pour motifs contenus,
d'une dépêche, en date du 23 Décembre dⁿ, par
laquelle M^r le Ministre de l'Intérieur fait parvenir
pour la Collection de estampes du Musée, les
trois gravures indiquées ci-après :

- 1^o La tentaine de Berthol de Haze, par J. B. Michiels,
d'après le tableau de feu M^r Henri Ley -
Epreuve devant la lettre.
- 2^o La toilette de la Vierge, par De Meersman,
d'après un tableau de Delcroyer.
- 3^o Le Pont (Paysage), par Aug. Nussbaum, d'après
un tableau de Pijs Daal.

La Séance est levée à 3¹/₄ heures.

Pour le Vice-Président.

Le Secrétaire,
D. Stieumont

A. Robiano

Séance du 27 Janvier 1871 (2 heures)

Sont présents M^r M^r Le Comte L. de Robiano;
Faisant fonctions de Président; Balat; De Bruin;
De Rougé; Ev. Fétis, Membre; Conservateur
Conservateur; D. Stieumont, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 27 Décembre
est lu et approuvé.

M^r Léon Bardon, offre de céder, au prix,
de 1800 francs, un tableau qu'il présente sous le
titre de : La présentation d'Esther et qu'il attribue
à Lambert Lombard. La Commission décide

que ce tableau ne s'unit par les conditions voulues
pour être acquis par le Musée.

Par sa lettre du 24 Janvier, M^r le Ministre
de l'Intérieur prie la Commission de lui faire
connaître si des fragments d'une Statue découverte
en procédant aux fouilles pratiquées au Musée
ancien, présentent assez d'intérêt pour être placés
dans la Galerie de Sculpture de l'Etat. Il s'en
répond à M^r le Ministre que ces fragments sont
d'un style très remarquable de l'époque de la
Renaissance; qu'ils offrent une valeur artistique
réelle et qu'ils méritent donc d'être figurés dans la
collection du Musée. La Commission constate
que cette Statue, représentant : une allégorie,
est en albâtre, et non en marbre, comme on
l'avait indiqué. Il est regrettable que ce beau
morceau de Sculpture ne soit pas plus complet
et que la Commission Directrice n'ait pas été
prévenue immédiatement de sa découverte, si
elle aurait pu faire continuer les fouilles qui
auraient sans doute fait mettre au jour
d'autres fragments que l'on suppose exister
encore si l'on en juge par ceux qui ont été
trouvés. La Commission prie qu'il y ait
lieu à ce propos d'appeler l'attention du
Gouvernement sur la convenance de recommander
aux fonctionnaires que la chose concerne, de ne
jamais omettre en pareille circonstance de
déclarer le concours de personnes qui pourraient
leur donner des indications propres à atteindre
un résultat plus complet dans les recherches qu'il
y aurait utilité à poursuivre.

La Commission propose à M^r le Ministre
de l'Intérieur de porter le traitement des trois
Surveillants De Cuyper, Peura & Waeghien, au
taux normal de 1200 francs, alloué aux autres

Surveillants Des Musées. - Cette amélioration de position semble d'autant mieux justifiée que ces Surveillants remplissent très convenablement leur service et qu'ils sont atteints d'ailleurs aux mêmes obligations ^{que les gardiens} qui touchent un traitement de 1200 francs. L'Assemblée ne croit pas pouvoir comprendre le S^r Livron dans les propositions à soumettre au Gouvernement, à cause de la position exceptionnelle que cet Agent occupe provisoirement dans l'Administration.

Par son apostille du 21 9^{bre} 70, M^r le Ministre De l'Intérieur renvoie à l'avis de la Commission Directrice une Dépêche par laquelle M^r le Gouverneur De la province Du Brabant signale la possibilité d'acquiescer pour le Musée De l'Etat, un groupe en marbre, représentant: La Vierge, l'Enfant Jésus qui se trouve en la possession de l'Eglise De St. Michel, Gand, D'après les renseignements fournis par M^r le Gouverneur, cette œuvre de Sculpture paraît dater Du 15^e ou du 16^e Siècle et on croit qu'elle provient De l'ancien Abbaye De St. Bernard. Au plusieurs Démarches infructueuses faites par Des Membres De la Commission Directrice pour apprécier la valeur artistique de cette Sculpture, déposée chez le Suisse De l'Eglise susdite, la Commission Décide qu'à fin de faciliter l'examen De l'ouvrage en question, elle demandera l'autorisation De la faire transporter au Musée.

Il est donné communication d'un état ouquel il résulte que le produit de la vente Du Catalogue Du Musée ancien, pendant l'exercice 1870, s'est élevé à F. 247.-, somme qui a été versée au Trésor. Le nombre Des catalogues dont il reste à rendre compte à la date Du 31 Décembre dernier, s'élève à 1084 exemplaires.

M^r le Conservateur Du Musée royal soumet l'inventaire Des œuvres D'art qui sont entrées Dans les Collections pendant l'année écoulée. - La Commission approuve cet inventaire et Décide qu'il sera transmis à M^r le Ministre De l'Intérieur.

M^r De Dobrynstki écrit De Katisz (Russie) pour faire connaître qu'il possède plusieurs œuvres originales De D. Cenis, Le Vieux, qu'il désire vendre; il prie Dans la Commission De lui Dire si le Musée est disposé à acquiescer ces ouvrages. M^r De Dobrynstki sera informé que la Décision à prendre à ce sujet dépend De l'examen préalable Des tableaux en sa possession, mais il est à craindre que l'éloignement De la ville où ils se trouvent sera peut-être un obstacle sérieux à leur envoi à Bruxelles.

M^r le Ministre De l'Intérieur fait connaître par sa lettre Du 20 Janvier qu'il a fait surmonter l'unique plâtre existant De l'Hercule Farnés, lequel appartient à M^r le Duc d'Acemburg. Une Des Eprouves de cette belle Statue étant destinée aux Collections du Musée, la Commission est invitée à prendre les dispositions nécessaires pour le placement de ce plâtre.

En Dernier lieu, il est communiqué une lettre par laquelle M^r et Edouard Hertsmyr, à Munich, donne la nomenclature De quelques tableaux anciens qui sont actuellement exposés en vente à Munich. La Commission est d'avis qu'il n'y a aucune suite à donner à cette affaire.

La Séance est levée à 3 1/2 heures.

Le Secrétaire,

Stiéven

Le Vice-Président,

Le Baron

Séance Du 13 Février 1871 (2 heures)

Sont présents M. M. Le Comte L. de Robiano, faisant fonctions de Président; Balut; De Brou; De Rougé; Ed. Fétis; Madou et Simonis; Membres; Conscience; Conservateur; V. Stéven, Secrétaire.

La Commission est réunie au Palais Ducal.

Par sa lettre du 6 Février, M. le Ministre de l'Intérieur fait connaître qu'il vient de mettre à la disposition des Musées, pour la Collection des plâtres, un exemplaire des moulages reproduisant les fragments les plus remarquables des œuvres de Sculpture, d'architecture de l'ancien art national; les dits moulages ayant été exécutés sur la proposition et la surveillance du Comité provincial des Monuments de la Flandre Orientale.

Par une autre lettre datée du 3 février, le même haut fonctionnaire transmet pour la Collection des Musées, quatre grandes photographies encadrées, représentant:

- 1^o L'aurore, d'après le Guide
- 2^o Une danse d'enfants, d'après Donatello.
- 3^o Le triomphe de Bacchus, d'après Annibal Carracci.
- 4^o Une fresque de Campo-Santo, à Pise.

Il est donné lecture d'une lettre du 10 février, par laquelle M. L. De Bauche informe la Commission Directrice que suivant le vœu exprimé par feu M. Hyacinthe Paul Vidal, Dessinateur, il tient à la disposition du Musée de Brévalde, un dessin aux deux crayons, représentant une tige d'étude exécutée par feu Henri Vanderhaert. La Commission Directrice accepte avec reconnaissance le don fait par M. Vidal et le charge le bureau de remercier M. De Bauche & de prendre les mesures nécessaires pour entrer en possession du dessin dont il s'agit.

M. le Ministre de l'Intérieur fait connaître par sa lettre du 2 de ce mois, que les

Musées recevront prochainement par l'intermédiaire de la Société instituée à Louvain pour le moulage des objets d'art religieux, une collection des moulages qui ont été reproduits jusqu'à ce jour et qui est continuellement à recevoir chaque année la suite de cette collection.

La Commission décide que la Statue de l'Hercule Farnese, mise à sa disposition pour la Galerie des plâtres, sera placée provisoirement dans la pièce centrale du rez-de-chaussée du Palais Ducal, vers la place du Palais.

La séance est levée à 3 heures.

Par le Vice-Président.
Le Secrétaire.
V. Stéven
L. de Robiano

Séance Du 12 Avril 1871 (.2 heures)

Sont présents M. M. Le Comte L. de Robiano, faisant fonctions de Président; Balut; De Brou; De Rougé; Membres; Conscience, Conservateur; V. Stéven, Secrétaire.

Les procès-verbaux des Séances des 27 Janvier & du 13 février sont lus et adoptés.

M. le Ministre de l'Intérieur communique afin d'avis, une lettre par laquelle M. Ange François offre de céder au Gouvernement un tableau de feu son père, représentant: L'opiniâtreté du jeune Akébiade. Les motifs invoqués par la Commission lors de l'examen d'un autre tableau de M. Joseph François s'appliquant également à l'œuvre soumise en ce moment à la Commission, il est décidé qu'il n'y a pas lieu d'émettre un avis favorable sur la proposition dont il s'agit.

M. le Ministre de l'Intérieur fait connaître par sa lettre du 3 Mars dernier, que pour éviter les inconvénients qui lui ont

été signalés, il ne s'apposera à ce que le Dépôt des canons, des parapluies soit établi, mais à la condition que cette formalité ne puisse donner lieu à aucune réclamation, soit à charge de l'Administration, soit à charge du public; il devra même être entendu que les personnes proposées à ce Dépôt ne pourront recevoir à quelque titre que ce soit, aucune rétribution même volontaire. Des dispositions seront prises pour l'exécution de cette mesure; la Commission décide qu'elle demandera à cette occasion à M^r le Ministre d'améliorer la position du S^t Clémentin des bâtiments du Musée ancien, en compensation de la perte qu'il subit par le retrait de la perception du droit de Dépôt des canons et parapluies.

À cette occasion, un Membre avait deviné l'Assemblée qu'il s'est aperçu en plusieurs reprises que le Gardien des Bâtimens et le Surveillant en Chef du Musée moderne ne se trouvent pas toujours dans leur loge pendant les heures d'ouverture des Musées et que le service à l'entrée, à la sortie des Galeries n'étant soumis à certains moments, à aucun surveillant il pourrait résulter de cette absence de contrôle de graves inconvénients. Sur la proposition de ce Membre, il est décidé que des observations seront présentées à ce sujet aux agents que la chose concerne.

Un autre Membre demande qu'une réclamation présentée au Gouvernement à l'effet d'obtenir que les jetons de présence de M^r les Membres de la Commission directrice des Musées soient fixés à dix francs. Il fait remarquer que ce taux est adopté par l'Académie de médecine et d'autres Commissions et qu'il n'existe aucun motif pour placer sous ce rapport, les Musées dans une position d'infériorité. L'Assemblée est d'avis que cette réclamation doit faire l'objet d'une communication officielle.

La Commission passe à l'ordre du jour sur les propositions suivantes:

- 1^o Du S^r Riboul, à Lille, offrant la cession de plusieurs tableaux anciens, à savoir: 2 Raphaël, 2 Claude-Lorrain; 1 Wouvermann; 1 Jean Floris; 1 Watteau, 1 Murillo de 25.
- 2^o Du S^r De Brasseur qui présente pour le prix de 2000 francs, d'un tableau d'Isaac Walraven, représentant: La mort d'Epaminondas.
- 3^o Du S^r De Ghaye, qui soumet un médaillon en plâtre et fruits, auquel il donne le nom de Deltter.

L'Assemblée reçoit communication d'un projet dressé par M^r Bulat pour l'appropriation de la Salle à colonnes, au rez-de-chaussée du Palais National, réservée à la Galerie des plâtres et destinée à recevoir les modèles d'architecture des moyen-âge et de la Renaissance. Ce projet consiste à établir des cloisons mobiles entre les colonnes, de manière à concentrer la lumière qui se perd aujourd'hui dans un trop grand espace. La Commission donne son approbation à ce plan qui sera soumis à M^r le Ministre de l'Intérieur, avec prière de demander au Département des Travaux publics que la cloison adoptée soit exécutée, le plus tôt possible, par l'Administration des Bâtimens civils, que celle-ci soit chargée, en même temps, de travaux concernant l'entièrement des portes donnant accès à la Salle à colonnes.

Il est donné lecture, pour information des pièces ministérielles ci-après:

- 1^o Dépêche du 13 février, accusant la réception de l'inventaire des œuvres d'art dont les Collections des Musées se sont enrichies pendant l'année 1870.
- 2^o Dépêche du 14 du même mois autorisant la Commission à faire placer dans la Galerie de Sculpture, les fragments de la Statuette inférieure trouvée dans les fouilles faites pour la construction des nouvelles Galeries au Musée ancien.

3^e Dépêche Du 10 Du même mois, approuvant le projet de budget Des Musées, pour 1871.
 4^e Dépêche Du 21 Du même mois, transmettant une expédition de l'arrêté ministériel susvisé, aux termes Duquel les traitements Des Surveillants De Cuyper - Peux, Wauquier sont portés au chiffre de 1200 francs.

" Le Ministre De L'Intérieur. "

" Sur la proposition De la Commission administrative Des Musées De Peinture et de Sculpture de L'Etat;

" Arrêté: "

" Art 1^{er} Les traitements Des Sieurs De Cuyper, Peux, Wauquier, Surveillants aux Musées de Peinture et de Sculpture De L'Etat, sont portés respectivement à Deux cents francs (F^{rs} 200.) "

" Art 2. La Commission administrative Des Musées est chargée de l'exécution Des présents arrêtés. "

" Bruxelles, le 15 Janvier 1871. "

" (Signé), Herwyn de Lathembois
 La Secrétaire est tenu à la hauteur.

Le Vice - Président

Le Secrétaire.

Stiénon

Ch. Soliman

Seance Du 10 Mai 1871 (2^e h^{rs} du soir)

Sont présents M^{rs}. Portails, faisant fonctions de Président; Balat; De Ronzi; Ed. Fétis; Alambert; Conscience, Conservateur; W. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal De la séance Du 12 Avril est lu & adopté.

Par lettre Du 25 Avril, M^{le} le Ministre De L'Intérieur transmet, afin d'avis, une dépêche De M^{le} le Ministre Des Travaux Publics, un plan & un rapport De M^{le} l'Ingénieur chargé Du service Des

Bâtiments Civils, relative à l'appropriation Des nouvelles galeries Des Musées anciens. Après avoir pris connaissance De ce plan, l'Assemblée Du 21 répond à M^{le} l'Ingénieur qu'elle croit Desirer maintenir L'avis émis Dans son rapport Du 21 Décembre dernier & qu'elle ne peut que se référer aux observations qu'elle a présentées alors.

M^{le} le Ministre De L'Intérieur renvoie à la Commission une réclamation qui lui est adressée par le Sieur Aug. Clain, garde Des Bâtiments De L'ancien Parc, relative aux charges qu'imposeraient à cet Agent le rétablissement Du Dépôt Des cartons et paraphes. La Commission répondra que si la somme Des frais indiqués par le Sieur Clain est peut-être exagérée, il n'en subsiste pas moins pour lui une charge onéreuse Du chef d'un service qu'il est obligé de remplir gratuitement. La Commission rappellera à cette occasion la proposition qu'elle a soumise au Gouvernement en vue de faire obtenir au Gardien Des Bâtiments une amélioration de position justifiée par le retrait Des armoires qu'il obtient de la perception d'un droit de Dépôt qui lui est retiré sans compensation aucune. En conséquence, la Commission demandera De nouveau, que les émoluments Du S^r Clain soient augmentés d'une manière un peu notable.

Par la lettre Du 25 Mars, M^{le} le Ministre De L'Intérieur communique un rapport (par lequel M^{le} l'Ingénieur chargé Du service Des Bâtiments civils propose, à titre d'essai, de faire adapter aux bouches De chaleur Des Musées modernes De Peinture, Des tubes en métal faisant saillie de 30 centimètres à l'intérieur Des Galeries.

Il espère remédier ainsi à la déféction Du mode De chauffage établi au Palais Royal.

La Commission répondra que tout autre mode de chauffage que celui à l'eau chaude lui paraît offrir un danger pour la conservation Du Collectionneur & qu'elle ne saurait, d'ailleurs, accepter la responsabilité Des palatifs proposés pour remédier

au mal existant actuellement.

M^{le} le Ministre de l'Intérieur signale les inconvénients résultant de l'absence au Musée d'un atelier de restaurateurs dans lequel pourraient être remis en état les tableaux du Musée, ceux appartenant aux Églises. Ce haut fonctionnaire demande, en conséquence, d'aviser aux mesures qui pourraient être prises afin de préparer au Musée une salle qui puisse servir à cet usage. La Commission, tout en partageant à ce sujet la manière de voir de M^{le} le Ministre, constate que l'état des locaux du Musée ne permet pas de satisfaire au désir qu'il exprime; mais elle pense, vu l'utilité de la mesure proposée, qu'il y aurait lieu de demander à M^{le} le Ministre des Travaux Publics que deux ateliers de restaurateurs soient construits sur le terrain contigu aux nouvelles Galeries du Musée ancien, de manière à pouvoir être mis en communication immédiate avec ces dernières constructions.

La Commission passe à l'ordre du jour sur les propositions de vente ci-après:

- 1^o De M^{me} Veuve Dumas qui présente un tableau (la Vierge, l'Enfant Jésus) erroneusement attribué à André Delbarde.
- 2^o De M^r Neukirker, à Cologne, qui offre au prix de 1000 francs, un dessin de J. Laurent, représentant une vue panoramique de la ville de Bruxelles.
- 3^o De M^r Beyens, à Bruxelles, qui soumet un Paysage de S. A. Krautz, dont il demande 2000 francs.
- 4^o De M^{le} le Baron Molrogner relative à la cession d'un tableau représentant: La Vierge, l'Enfant Jésus, S^{te} Catherine, qu'il attribue à Cimabue.
- 5^o De M^r Hlas-Leroy et frère, qui font parvenir deux petits tableaux, sans nom d'auteur, dont il propose la cession au prix de 2000 francs. Le premier de ces ouvrages représente, dit-on, Charles-quin, son frère; le second, les Sœurs de Charles-quin.

M^r Chelen offre de céder pour la somme de 500 francs, un bas-relief en plâtre, par Rude, représentant: Deux génies ailés. La Commission décide

qu'il n'y a pas lieu d'accueillir la proposition de M^r Chelen.

Il est donné lecture d'une lettre adressée à M^r Hérès, par laquelle M. M. Ponce, frère, à Berlin, fait connaître qu'ils possèdent un paysage de Van Erdingen, qu'ils considèrent comme une œuvre des plus remarquables. Ils consentiraient volontiers si le Musée de Bruxelles était disposé à acquiescer cet ouvrage, à l'envoyer à Bruxelles. L'Assemblée estime qu'il y a lieu d'ajourner l'envoi de ce tableau.

Par lettre du 25 Avril, M^{le} le Ministre a communiqué, afin d'avoir, une lettre par laquelle M^{le} le Conservateur du Musée d'antiquités signale plusieurs sculpteurs de Godebarte qui semblent pouvoir être acquis par le Musée. M^r Balaf fait connaître qu'il a eu l'occasion de voir ces ouvrages à Gand et qu'aucun d'eux ne lui a paru de nature à être acquis pour le Musée de Sculpture. Il sera répondu donc ce jour à la dépêche de M^{le} le Ministre.

Ce haut fonctionnaire renvoie également à l'avis de la Commission une lettre par laquelle le Conseil de fabrique de l'Église S^{te} Foi, à Liège, offre de céder un Portement de croix peint par Gaspard De Craver. Préalablement à toute autre démarche, la Commission pense qu'il convient de prier M^r Nisen, artiste-peintre, à Liège, de vouloir lui transmettre confidentiellement quelques renseignements sur l'importance et la valeur artistique de l'œuvre d'art dont il s'agit.

Par une lettre du 15 Avril, M^{le} le Ministre de l'Intérieur demande que des Souberrains du Palais Ducal, occupés par des Peintres et le matériel des Expositions des Beaux-Arts soient évacués, afin qu'ils puissent être affectés au dépôt des modèles en plâtre destinés aux Académies.

M^{le} le Ministre fait connaître, par sa lettre du 9 Mai, que le S^r Livron, Surveillant au Musée moderne vient d'être appelé à d'autres fonctions, et renvoie à l'avis de la Commission les requêtes des candidats qui sollicitent l'emploi

devenu vacant. La Commission reçoit également les Demandes qui lui sont adressées pour l'obtention de ce poste, par les Sieurs Laby et Hannelord. Il est décidé qu'il sera statué ultérieurement sur le choix du Surveillant à nommer en remplacement du Sieur Lévron.

La Séance est levée à 4 1/2 heures.

Par le Vice-Président.

Le Secrétaire.

V. Stieven.

Séance Du 26 Mai 1871 (1 heure).

Sont présents M. M. Le Comte L. De Robiano, faisant fonction de Président; Balat; De Beau; De Rougé; Fétis; Alloué; Portault; Allombert; Conservateur, Conservateur; V. Stieven, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance Du 10 Mai est lu et approuvé.

La Commission est informée que trois tableaux exposés dans la Salle d'entrée du Musée avaient subi des traces de dégradation qui auraient été commises pendant la journée du Dimanche 14 Mai dernier.

Ces tableaux sont:

- 1^o Episcopi d'une bataille, par Van Husestemburg (N^o 372 du Cat.)
- 2^o Portrait de femme, par Dancberts de Rey. (" 182 ")
- 3^o La procession du Sablon, par Sallart (" 301 ")

M^o le Conservateur fait connaître qu'ayant été prévenu de ce fait dans la matinée du lendemain, il a procédé immédiatement à une enquête sommaire de laquelle il résulte que le Sieur Clavin, Gardien des Bâtimens du Musée lui a déclaré qu'il n'avait fait la visite après la fermeture des Galeries, vers 5 1/2 heures, et qu'il s'est aperçu immédiatement en entrant dans la première Salle, des dégâts qui auraient été commis et qui consistaient pour les deux premiers ouvrages, en quelques griffes qui ont légèrement effleuré les toiles, tandis que pour le tableau de Sallart, la peinture a été

assez fortement entamée; on remarque même quelques traces d'un coup qui a occasionné un trou d'environ deux centimètres, lequel n'a pas endommagé la toile davantage, à cause de la traverso du châssis qui a amorti le coup. - M^o Wangen, Surveillant de la Salle où sont placés les trois tableaux abimés affirme, d'un autre côté, que M^o Stieven a vu ces tableaux, le Dimanche 14 Mai, vers quatre heures, et qu' alors il n'y existait rien et que depuis ce moment jusqu'à la fermeture du Musée, il n'est entré dans cette Salle que trois ou quatre personnes qu'il n'a pas perdus de vue; il ne peut donc s'expliquer comment les dégâts ont pu être commis pendant ce court espace de temps.

La Commission pense qu'il importe de savoir sur qui doit retomber la responsabilité des dégradations constatées et décide qu'une enquête sera ouverte à propos de cette affaire. Elle prie, en conséquence, M^o De Rougé, M^o le Conservateur de vouloir bien procéder à une enquête minutieuse. Et cette occasion, un Membre exprime le regret que les Surveillants, malgré les instructions qu'ils ont reçues aient négligé de faire le matin, avant l'entrée du public et le soir, après la sortie, une inspection des tableaux, en présence du Gardien des Bâtimens. Sur sa recommandation, de nouvelles instructions seront données aux Surveillants et au Gardien des Bâtimens.

Un Membre rappelle que M^o L. Ganchey possède un tableau d'Ekremberg, représentant S^o Catherine de St Pierre, à Rome, avec figure de St Bénédict, dont il paraît désirable de faire l'acquisition pour le Musée. Le prix de cet ouvrage est fixé à 6,000 francs. Et après avoir délibéré sur cette proposition, l'Assemblée est d'avis qu'il n'y a pas lieu d'acheter le tableau dont il s'agit.

La Commission s'occupe du choix d'un Surveillant à nommer en remplacement d'un S^o Lévron, appelé à d'autres fonctions.

Elle décide, après un examen attentif des demandes
formées par les candidats qui sollicitent cet emploi,
qu'elle proposera au Gouvernement la nomination
du Frère Joseph Laby, qui a rempli provisoire-
ment ces fonctions d'une manière satisfaisante, depuis
le mois de Juillet dernier, époque à laquelle le
Frère Léon a cessé son service au Musée.

Par décret du 17 Mai dernier, M^l le
Ministre de l'Intérieur transmit, après avoir
une lettre par laquelle M^l Devrient, à Louvain,
offre de céder à l'Etat, pour la somme de 7000 fr.
un tableau de Verhaeghen, représentant l'Adoration
des mages. Il sera répondu à M^l le Ministre
que le prix demandé pour cette toile est tellement
exagéré que la Commission croit pouvoir se
dispenser de donner suite à la proposition qui
lui est soumise, en supposant même que l'ouvrage
soit aussi beau que le prétend son propriétaire.
La Commission fera remarquer à M^l le Ministre
que la communication précédemment faite par M^l
Bechert au sujet d'un tableau de Verhaeghen,
concerne également la proposition dont elle a
à s'occuper aujourd'hui.

La Commission est informée qu'un tableau
de François Hals, représentant un chanteur espagnol,
sera vendu publiquement le 31 de ce mois. Il est
convenu que la Commission se réunira mardi
prochain, afin de statuer sur la résolution
qu'il y aura à prendre relativement à la vente
de ce tableau.

M^l Léon Ganchez soumet à l'examen
de la Commission, un tableau de nature morte
de J. Paul de Volder, signé & portant la date de
1655. Il en demande 500 francs. Ce petit
panneau paraissant offrir de l'intérêt pour
les Collections du Musée, la Commission décide
d'en faire l'acquisition au prix demandé, lequel
n'est pas trop élevé.

Par sa lettre du 24 Mai, M^l le Ministre

de l'Intérieur informe l'Administration des
Musées qu'il a disposé en faveur de l'Eglise de
Marvie (Commune de Wavrin), d'un tableau
anonyme (la Nativité N^o D. l'Inv. g. n^o)
qui a été retiré des Collections du Musée.
Il prie la Commission de mettre ce tableau à la
disposition du Conseil de fabrique de l'Eglise
présentée.

M^l Nison, à Liège, satisfaisant à la
demande qui lui a été adressée par la Commis-
sion, fait connaître que le tableau de De Craeyn
offert en vente par la fabrique de l'Eglise de
St. Foi, à Liège, lui paraît authentique,
mais que malgré les quelques qualités qu'il
présente, il ne peut être comparé comme mérite
et comme importance à beaucoup de tableaux
de ce maître qui se trouvent au Musée de Bruxelles.
Il sera répondu dans ce sens à la demande d'avis
de M^l le Ministre & des remerciements seront
adressés à M. Nison pour les renseignements
qu'il a eu l'obligeance de fournir à la Commission.

La Séance est levée à 3 1/2 heures.

Le Secrétaire. P^l le Vice-Président.
V. Stiénon G. de Nohain

Séance Du 30 Mai 1871 (2 heures)

Sont présents M. M. le Comte de Robercourt, faisant
fonctions de Président; Béalat; De Bruin; De Ronze;
& Madou, membres; V. Stiénon, Secrétaire.

M. M. les membres de la Commission qui ont
examiné le tableau de Frans Hals, qui sera vendu
publiquement demain, font connaître que cet
ouvrage est réellement remarquable & diffère
par l'exécution & le sujet de tous autres que le
Musée possède de cet artiste. La Commission
regrette de ne pouvoir acquiescer cet ouvrage pour

Les collections de l'Etat, par ce qu'elle a la conviction
qu'il atteindra au moins le prix de 18 à 20,000 frs,
Somme que l'insuffisance de l'exercice mis à sa
disposition l'empêche de consacrer en ce moment
aux achats. Elle constate, en conséquence, l'im-
possibilité où elle se trouve de donner suite
à cette acquisition.

La séance est levée à 3 heures

P. Le Veuve - Président.

Le Secrétaire.

J. Stieven

H. Kolsch

Séance Du 12 Juillet 1871 (2 heures)

Sont présents M. M. Ed. Fétis, faisant fonctions
de Président; Balat; De Bruin; De Rongé; et
Verboeckhoven, Membres; Commission, Conservateur;
W. Stieven, Secrétaire.

Après la lecture & l'approbation des
procès-verbaux des séances des 26 & 30 Mai,
il est donné communication d'une lettre par laquelle
M. Louis Gallait, Président de la Commission,
exprime le regret de ne pouvoir assister à la séance
de ce jour, à cause d'un prochain voyage de santé.
M. Stingeneyer écrit pour faire connaître que
son départ pour Londres l'empêche de se rendre
au Musée.

Par sa lettre du 30 Juin, M. le Ministre
de l'Intérieur transmet une expédition de l'arrêté
royal suivant, portant à Dix le nombre des
Membres de la Commission directrice des Musées
et qui appelle à en faire partie, en qualité de
Président, M. Louis Gallait, Directeur de la
Classe des Beaux-arts de l'Académie royale de
Belgique & en qualité de Membres, M. M.
Léopold Verboeckhoven et Ernest Stingeneyer
Membres de la même Classe.

« Léopold II, »

« Roi des Belges, »

« A tous présents et à venir, Salut. »

« Par l'arrêté royal du 10 Septembre 1868, relatif
à l'organisation des Musées royaux de Peinture
et de Sculpture. »

« Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur
Nous avons arrêté & arrêtéons: »

« Art. 1^{er}. Le nombre des Membres de la Commission
directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture
est porté à Dix »

« Art. 2. Sont nommés: »

« Président de la Commission Directrice,
« M. Louis Gallait, Directeur de la Classe des
Beaux-arts de l'Académie royale des Sciences, des
Lettres & des Beaux-arts. »

« Membres de la dite Commission:
« M. M. Verboeckhoven (E) et Stingeneyer (E)
« Membres de la Classe des Beaux-arts de la même Académie. »

« Art. 3. Notre Ministre de l'Intérieur est
chargé de l'exécution du présent arrêté. »

« Donné à Bruxelles, le 24 Juin 1871. »

« (Signé) Léopold »

« Par le Roi: »

« Le Ministre de l'Intérieur (Signé) Perrenon de Helberghien. »

La Commission temporaire toute sa
satisfaction de la nomination de leurs nouveaux
Collègues, dont le concours sera des plus utiles
au Musée.

Il est donné communication d'une
lettre du 30 Mai, par laquelle M. le Ministre
de l'Intérieur demande que la grande salle à
colonnes du rez-de-chaussée du Palais Ducal soit
ciblée le plutôt possible, afin qu'elle puisse
servir au dépôt des modèles en plâtre destinés
à l'enseignement des arts plastiques & graphiques
ainsi qu'aux reproductions des œuvres d'art
devant servir aux échanges à négocier avec
les Gouvernements étrangers par la Com-
mission spéciale nommée récemment. La

La Commission décide que des mesures seront prises pour satisfaire au désir exprimé par le Gouvernement.

Par une autre lettre, datée du 4 de ce mois, M^{le} le Ministre de l'Intérieur fait connaître qu'il résulte d'une communication qu'il vient de recevoir du Département Des Œuvres Publiques qu'une grande salle située à l'extrémité orientale des nouvelles galeries sera aménagée pour l'exposition des tableaux. La Commission répondra à M^{le} le Ministre que cette pièce a été précédemment destinée à la Commission Directrice dont le local actuel est trop restreint pour recevoir le grand nombre de tableaux qui, à certains moments, sont soumis à son examen. D'un autre côté, la salle servant actuellement aux réunions de la Commission et réservée au Secrétariat Des Œuvres, lequel a été disposé, par suite des dernières constructions, du fond pièce qu'il occupait précédemment. La Commission fera observer au surplus que la nouvelle salle qu'il s'agit d'affecter à la conservation des tableaux ne peut utilement être employée à cet usage, parce que le jour venant par le lanternon est trop élevé, qu'en l'éclairant de face, cet atelier serait exposé au soleil pendant la majeure partie de la journée. Elle insistera, en conséquence, auprès de M^{le} le Ministre de l'Intérieur sur la nécessité de construire deux ateliers recevant une lumière mieux appropriée à la destination de ces locaux.

La Commission décide qu'il n'y a pas lieu d'acquiescer un petit tableau peint sur cuivre par Jean Koenig, représentant: Adam et Eve dans le Paradis terrestre, que M^{le} Rostaing offre de céder au Musée pour la somme de 1200 fr. Elle prend la même résolution au sujet d'un tableau indument attribué à Lambert Lombard, que M^{le} Ch. Riston propose de céder au prix de

1500 francs. La Commission s'était déjà prononcée contre l'acquisition de ce tableau dans la séance du 27 Janvier dernier.

Par sa dépêche du 3 Juillet, M^{le} le Ministre de l'Intérieur communique une lettre de M^{re} Quirini, à Louvain, lequel demande instamment qu'il soit donné suite à l'examen d'un tableau de Verhaeghen (l'adoration du magot) qui il a offert en vente au Gouvernement. Il s'engage à faire toutes les concessions possibles si, après examen de l'œuvre, le prix paraît toujours trop élevé. La Commission est d'avis qu'il y a lieu de donner suite à la proposition de M^{re} Quirini, et prie M^{le} le C^{te} Fétis, De Rouge et De Brune de vouloir bien se charger de l'examen duf tableau dont il s'agit.

Il est donné lecture pour information d'une lettre par laquelle M^{le} le Ministre de l'Intérieur transmet une expédition de son arrêté du 16 Juin 1871, transcrit ci-après, nommant M^{re} le Sieur Joseph Laby, surveillant aux Musées royaux de Peinture et de Sculpture, en remplacement du Sieur Livron.

« Le Ministre de l'Intérieur »

Du l'art. 16 de l'arrêté royal du 10^{ème} 1868, réglant l'organisation des Musées royaux de Peinture et de Sculpture;
Du l'avis de la Commission administrative des Dets Musées;

Arrête:

Art. 1^{er} Le Sieur Joseph Laby est nommé surveillant aux Dets Musées.

Il jouira en cette qualité d'un traitement annuel de mille cinquante francs (F. 1050.⁰⁰)

Art. 2. Le Conservateur Des Musées est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 16 Juin 1871

(Signé) Kervyn de Lettenhovep.

La séance est levée à 4 heures.

P. le Président,

Le Secrétaire,

N. Stévenus

Séance Du 19 Juillet 1871 (2 heures)

Tout présents est. M^r. Le Comte L. de Robiano,
Président; Balat; De Brau;
De Rougé; Ed. Fétis; Almbert; Conscience, Conservateur,
N. Kéroul, Secrétaire.

M^r. Eug. Verhaeckhoven écrit pour exprimer
ses regrets de ne pouvoir assister à la séance de
ce jour.

Il est donné lecture d'une lettre que M^r.
L'Ingénieur chargé du Service des Bâtimens civils
écrit à la Commission pour la prier de vouloir bien
faire examiner, le plus tôt possible, l'ancienne Galerie
du Musée, pour la restauration de laquelle un
crédit a été demandé à la Législature. La Com-
mission reçoit cette communication avec d'autant
plus de surprise qu'elle supposait que le Gouverne-
ment, avant de faire entreprendre l'appropriation
dont il s'agit, lui aurait soumis le plan des
travaux projetés. - Elle ne peut attribuer qu'à
un oubli l'absence de toute communication au
propos d'une affaire dans laquelle elle croit de
son devoir d'intervenir afin d'éviter, aussi que
cela s'est présenté pour la construction des
nouvelles galeries, que son avis soit demandé
lorsque les travaux seront parvenus à un tel
degré d'avancement qu'il ne soit plus possible
de tenir compte des observations que la Commission
aurait à soumettre. La Commission pense, en
conséquence, qu'il y a lieu d'appeler sur ce point
l'attention de M^r. le Ministre de l'Intérieur,
en l'informant qu'afin de ne pas retarder
l'exécution des travaux, elle prendra incessam-
ment des mesures pour le déplacement des
Collections de l'ancienne galerie. L'Assemblée
décide qu'elle tiendra, en réserve, parmi les
ouvrages les plus précieux de l'école flamande
et hollandaise, un certain nombre de tableaux
de moyenne dimension qui seront exposés dans
les deux premières Salles de la Collection des Gothiques.

M^r. Alex. De Blockhaus Demande qu'il
lui soit permis de photographier dans la nouvelle
galerie en construction, aussitôt que la première
Salle sera terminée, un certain nombre de
tableaux qu'il indique et qu'il lui serait
impossible de reproduire dans les anciennes Salles.
La Commission ne voit aucun inconvénient à
accueillir favorablement la Demande de M^r. de
Blockhaus.

La Commission est informée que M^r.
Léon Gauchez vient de recevoir quelques tableaux
parmi lesquels il considèrerait peut-être, de
faire un choix pour le Musée. - Elle se rend,
en conséquence, chez ce marchand qui lui sou-
met les tableaux suivans :

Un intérieur de Jean Steen.

Un jeune pêcheur, par Frans Hals.

Une chasse, attribuée à Jyt.

Un portrait par Grunewald.

Une Vierge, par Burgmeyer.

Une nature morte, par Campidoglio.

Un petit portrait de femme, par P. de Lelen.

Une Scène d'intérieur, par Jean Lier.

Le prix de ces trois derniers ouvrages sont
respectivement de frs 2500.- frs 1200.- et frs 7000.-

La Commission s'étant retirée de chez M^r.
Gauchez, décide, après délibération, qu'il y a lieu
de lui proposer de céder au Musée pour la somme
globale de 3500 francs, les tableaux de Campidoglio
et de Lelen. M^r. Le Comte de Robiano
vote contre l'achat du Campidoglio et M^r.
Conscience contre l'achat du Lelen. Quelques
Membres paraissent disposés à acquiescer pour
5000 francs, le tableau de Jean Lier, mais
avant de statuer sur ce point, on est d'avis
qu'il faut examiner d'abord les tableaux
de la Collection de frs M^r. Middleton,
qui seront vendus publiquement à Londres,
vers le mois de Novembre prochain. M^r.
Les Membres conviennent, en conséquence, de se

réunion pour cet objet, vendredi prochain, à 9 1/2 heures du matin. La Commission charge son Secrétaire de se mettre en rapport avec M^r Léon Gaucher pour l'achat des tableaux de Campidoglio, P. de Lelou, aux conditions qu'elle vient d'indiquer.

La Séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire.

N. Stiéven

P^r le Président.

Le Robiano

Séance Du 9 Août 1871 (2 heures)

Sont présents M. M. Le Comte L. de Robiano, faisant fonction de Président; De Bruu; De Rongé; Ed. Félic; Shingenyer, Membres; Conscience, Conservateur; N. Stiéven, Secrétaire.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle M^r Madou fait part de la résolution qu'il a prise de se retirer de la Commission Directrice des Etus et qu'il vient, en conséquence, d'adresser sa démission à M^r le Ministre de l'Intérieur. - M^r Madou fait connaître qu'il s'est vu forcé à prendre cette mesure à cause de sa surdité et qu'il ne pensait pouvoir mieux prouver tout l'intérêt qu'il porte aux Etus qu'en se faisant remplacer par un membre qui sera plus à même que lui de se rendre utile à ces institutions. La Commission exprime les vifs regrets qu'elle éprouve de la détermination prise par M^r Madou et saisit avec empressement cette occasion pour apprécier les Services que cet honorable Membre a rendus aux Etus.

Par sa lettre du 20 juillet, M^r le Ministre de l'Intérieur transmet une lettre par laquelle M^{lle} De Wandre offre de céder au Musée de l'Etat, Sept tableaux dus à Carlier, De laresse & Coelers. Il résulte

de renseignements fournis par Des Membres qui ont vu ces peintures que celles-ci ne présentent pas suffisamment d'intérêt pour être acquises par le Musée. La Commission informe, en conséquence, M^r le Ministre, qu'elle regrette de ne pouvoir accueillir la proposition soumise par M^{lle} De Wandre.

La Commission est informée que M^r Léon Gaucher n'a pu accepter l'offre qui lui a été faite par la Commission pour l'achat des tableaux de Campidoglio, P. de Lelou, suivant la décision prise dans la séance du 19 Juillet dernier.

Par suite du transport des tableaux qui étaient exposés dans la grande Galerie, la Commission procède au placement, dans les deux Salles qui précèdent la Collection des gothiques, des principaux ouvrages de petite dimension des Ecol. flamandes, hollandaises.

La Séance est levée à 4 heures.

P^r le Président.

Le Secrétaire.

N. Stiéven

Le Robiano

Séance Du 13 Septembre 1871 (3 heures)

Sont présents M. M. Ed Félic, faisant fonction de Président; De Bruu; De Rongé; Shingenyer; Verbaeckhoven; Membres; Conscience, Conservateur; N. Stiéven, Secrétaire.

Les procès-verbaux Des Séances Des 12 et 14 Juillet et Du 9 Août sont lus et adoptés.

M^r le Comte De Robiano exprime par écrit le regret de ne pouvoir assister à la réunion d. ce jour.

Sur la proposition de M^r De Rongé, la Commission décide qu'elle se rendra vendredi prochain chez M^r Madou, afin de l'engager à renoncer à la résolution qu'il a prise de résigner son mandat de membre de la Commission des Etus.

Par sa lettre du 22 Août dernier, M^r Sedelmeyer offre la cession des quatre tableaux suivants :

- 1^o Portraits de femme, par F. Hals. au prix de 7500 fr
- 2^o Le Christ tombant sous la croix, par C. Pol. 7000. "
- 3^o Le Christ sur la croix 5000. "
- 4^o Un canal hollandais, par Salomon Ruysdael 2500. "

M^r Sedelmeyer consentirait à vendre globalement ces quatre productions pour la somme de 20,000 frs.

La Commission est unanimement d'avis, sauf M^r Cousin qui vote pour l'achat du portrait de F. Hals, qu'il n'y a pas lieu d'accepter la proposition soumise par M^r Sedelmeyer.

M^r le Ministre de l'Intérieur fait connaître par sa Dépêche du 24 Juillet, qu'en autorisant le rétablissement du Dépôt des cannes et Des parapluies, il a cru devoir subordonner cette décision à deux conditions : l'une, que le Dépôt serait entièrement gratuit, l'autre, que ce service ne donnerait lieu à aucune réclamation, soit à charge de l'Administration, soit à charge du public. M^r le Ministre croit donc de ne pouvoir accueillir favorablement la demande du Gard des Bâtimens, que la Commission a appuyée, et invite en conséquence celle-ci à maintenir la suppression du Dépôt ou à le rétablir de la manière indiquée ci-dessus. La Commission répondra à M^r le Ministre que par suite des conditions imposées par le Gouvernement elle n'a pas dû mesurer à prendre pour éviter les inconvénients qu'elle a cru devoir signaler. Elle fera connaître que depuis la suppression du Dépôt des cannes et Des parapluies, les parquets des Galeries ont beaucoup souffert et elle appellera en même temps l'attention de l'Administration sur les conséquences fâcheuses qui peuvent résulter de la faculté de circuler avec des cannes dans les Salles du Musée.

Il est donné lecture d'une lettre de M^r le Ministre de l'Intérieur, par laquelle il transmet une copie du rapport que M^r l'Ingénieur des

Bâtimens civils a adressé au Département des Travaux publics concernant les observations présentées par la Commission aux Sujets des travaux à effectuer pour la restauration de la grande Galerie du Musée ancien. Il résulte de ce rapport que les plans n'ont pas été soumis à la Commission par le motif qu'il ne s'agit pas de construire de nouveaux locaux, mais uniquement d'une restauration qui ne doit amener aucun changement dans la disposition de cette Salle. L'Assemblée est d'avis qu'il n'y a pour le moment d'autre suite à donner à cette affaire que de renvoyer à M^r le Ministre de l'Intérieur, suivant le Vœu qu'il exprime, la copie du rapport de M^r l'Ingénieur des Bâtimens civils.

Par son apostille du 1^{er} de ce mois, M^r le Ministre de l'Intérieur renvoie à l'avis de la Commission une requête par laquelle la Société Libre des Beaux-Arts, à Bruxelles, demande de pouvoir disposer, dès le 15 Décembre prochain, de deux Salles attenantes au Musée ancien pour y organiser une Exposition d'œuvres d'art dont la durée serait de deux mois. La Commission estime qu'il y a lieu d'émettre un avis favorable sur cette demande parce que les locaux dont la Société Libre des Beaux-Arts désire disposer n'ont pas de dégagement particulier, et que pour s'y rendre, les visiteurs devraient traverser les Galeries du Musée. Comme il importe qu'il ne puisse s'établir aucune confusion entre les Collections du Musée, l'Exposition projetée, la Commission insistera auprès du Gouvernement sur la convenance de ne pas installer dans les Salles des expositions auxquelles ils doivent rester étrangers.

Il est donné lecture, pour notification d'une lettre par laquelle M^r May, à Munich, fait connaître qu'il est en possession d'un tableau de Jacques Ruysdael (Paysage d'automne, avec cascade) qu'il cède comme une œuvre digne de figurer au Musée. - Ce tableau est à voir à Munich.

Par sa lettre du 11 Août dernier, M^r le Ministre

de l'Intérieur porte à la connaissance de la Commission qu'il a acquis pour le Musée moderne un tableau de M^r J^s Van Severdonck, représentant: le Combat de Vucht, et demande que cette toile soit placée dans le Salon de ce Musée. - La Commission se réunira vendredi prochain, au Palais Ducal, afin d'examiner s'il y a possibilité de satisfaire au désir exprimé par M^r le Ministre.

L'Assemblée décide qu'elle proposera à M^r le Ministre de l'Intérieur d'accorder à M^r Stiénon, Secrétaire de la Commission Directrice des Alpes, une indemnité de 800 francs, à prélever sur l'exédant de 950 francs que présente le crédit au personnel des Musées, pour l'exercice 1870. La Commission rappellera à cette occasion que le 1^{er} Avril 1869, une demande d'augmentation de traitement a été adressée au Gouvernement en faveur de ce fonctionnaire, et que jusqu'ici, aucune mesure n'a été prise pour améliorer sa position. L'indemnité qu'elle vient de voter est donc proposée comme une compensation de l'insuffisance de ses émoluments qui lui sont alloués.

En dernier lieu, la Commission passe à l'ordre du jour sur la proposition de vente qui lui est soumise par M^r Straatsman, de cette ville, au sujet d'un médiocre tableau représentant: l'Incendie d'une ville.

La séance est levée à 4 1/2 heures.

P^r le Président,

Le Secrétaire,

P. Stiénon

Séance Du 15 Septembre 1871 (J'honneur)

Sont présents: M. M. G. Fétis, faisant fonctions de Président; D. Bruu; D. Pongé; Portails; Mambur; Conscience, Conservateur; P. Stiénon, Secrétaire.

La Commission spécialement réunie au Palais Ducal pour la mesure à prendre afin de placer dans

la Galerie Des œuvres modernes, le tableau de M^r Joseph Van Severdonck, récemment acquis par M^r le Ministre de l'Intérieur, constate que l'exigence des loyers de ce Musée ne permet pas d'exposer, sans Déplacer d'autres ouvrages, la toile de M^r Van Severdonck, qui mesure avec son cadre 6 m. 10^{es} de longueur sur 3^m 75^{es} de hauteur.

Il sera, en conséquence, rendu compte de cette circonstance à M^r le Ministre de l'Intérieur.

La Commission se rend ensuite chez M^r Madou pour l'engager à revenir sur la Détermination prise par lui de renoncer à ses fonctions de membre de la Commission Directrice des Musées. Sur les instances de ses Collègues, M^r Madou veut bien consentir à retirer sa Démission et à assister aux réunions de la Commission tant qu'il fera que sa présence pourra être utile. Le Gouvernement recevra, en conséquence, une information officielle de la résolution que M^r Madou vient de faire connaître.

M. M. les Membres se séparent à 4 heures 1/2.

P^r le Président,

Le Secrétaire,

P. Stiénon

Séance Du 11 Octobre 1871 (2^e h.)

Sont présents M. M. G. Fétis, faisant fonctions de Président; Balat; D. Bruu; D. Pongé et P. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance Du 13^e est lu, adopté.

Il est donné lecture d'une lettre datée Du 4 Octobre pour laquelle M^r Madou fait connaître qu'il a reçu une dépêche de M^r le Ministre de l'Intérieur qui lui apprend, qu'à la suite d'une Démission de la Commission, il a été maintenu dans ses fonctions de membre de cette Commission. M^r Madou saisit cette occasion pour donner l'af

nouvelle assurance qui s'y mettra à la disposition de ses Collègues toute la fois que sa présence sera jugée nécessaire. L'Assemblée reçoit cette communication avec une vive satisfaction.

Par sa dépêche Du 22 Septembre dernier, M^{le} le Ministre de l'Intérieur exprime le désir de recevoir d'urgence l'avis demandé à la Commission relativement à un tableau de Verhaeghen proposé en vente par M^{re} Desirée. M^{re} M^{re} De Rouge, De Bruen promettent de se rendre bientôt à Louvain pour l'examen de ce tableau et de s'entendre ensuite avec M^{re} Ed. Fétis sur l'avis qu'il y aura lieu de transmettre au Gouvernement.

M^{re} J. C. Mertz, de Bruxelles, soumet 1^o une étude de Greuze, représentant: huit têtes d'enfants, qu'il offre de céder pour 1000 francs; 2^o le portrait du Prince Maurice De Nassau, peint, dit-il par Mirevelt; le prix en est de 2500 francs. - Les premiers de ces ouvrages et d'une authenticité douteuse, ne paraissent pas d'ailleurs offrir assez d'importance pour en faire l'acquisition. Le portrait de Maurice De Nassau n'est pas de Mirevelt et son état de conservation laisse beaucoup à désirer. - La Commission décide donc qu'il n'y a lieu d'acquiescer aucun de ces ouvrages.

Elle passe à l'ordre du jour sur ses propositions suivantes concernant des tableaux qui n'offrent aucun mérite.

- 1^o De M^{re} Mathysens qui soumet:
 - Un Christ en croix, de l'Ecole allemande, du prix de 1000 fr
 - Une tête de mort - auteur inconnu. . . . 200 "
 - La Vierge, l'Enfant Jésus - idem. . . . 200. -
- 2^o De M^{re} J. Vander Plas, qui offre de céder aux prix à fixer par la Commission:
 - Un dessin - Paysage.
 - Un petit tableau de genre, de deux figures
 - Une tête de Sarrasin.
 - Une tête de Vieillard.

M^{re} Van Gogh, de cette ville, présente à l'examen de la Commission un tableau de Ferd^e

Bol, représentant: La famille De Cornille De Witt, Bourgmestre de Dordrecht. Après examen de cette toile, dont le prix est de 15,000 francs, l'Assemblée est d'avis qu'elle ne réunit pas les qualités qu'on recherche dans les œuvres de ce maître, et qu'il n'y a pas lieu, par conséquent, de donner suite à la proposition de M^{re} Van Gogh.

M^{re} Schrengens fait connaître qu'il est chargé par M^{re} le Comte d'Haere De Steenhuyse de soumettre à la Commission du Musée deux tableaux qu'il a fait déposer dans la Salle des Séances. à savoir:

- 1^o La fête Du soir, par Jean Steen - du prix de 24,000 fr.
- 2^o Le mangeur de moules, par David Teniers, les vieux, tableau qui serait cédé au Musée à un prix très modéré.

L'Assemblée ajourne à une prochaine séance la résolution à prendre au sujet de l'offre faite par M^{re} le Comte d'Haere De Steenhuyse.

Par sa lettre Du 14 Septembre, M^{re} l'Architecte Des Bâtimens civils prie la Commission de vouloir lui faire connaître quel est l'emplacement qu'elle a indiqué pour la construction d'ateliers de restauration. M^{re} William sera prêt de vouloir soumettre les plans teniers de l'ancienne Cour et de vouloir assister à l'une des prochaines séances de la Commission afin de s'entendre sur le choix de l'emplacement le plus convenable pour la construction Des ateliers dont il s'agit.

Par sa lettre Du 14 de ce mois, M^{re} le Ministre De l'Intérieur fait remarquer que les inscriptions provenant de la suppression Du Dépôt Des Cartes et paraplines ne se produisent pas dans les autres Musées De l'Etat où on est soigné de ne pas admettre les visiteurs qui pourraient souiller les locaux ou compromettre la conservation Des objets, et que le Dépôt préalable est maintenu pour les paraplines mouillés, & d'autres objets analogues dont l'introduction pourrait amener le même résultat.

M. le Ministre pense qu'en appliquant en disposition dans les musées de peinture, on parviendrait à écarter les inconvénients signalés par la Commission. Celle-ci constate que dans l'état actuel des locaux des Musées anciens, il serait difficile d'exiger le dépôt des canons & parapluies; elle pense donc qu'il y a lieu de s'adresser, à titre de mesure provisoire, l'acquisition de ces objets dans les Galeries, jusqu'à ce que les travaux d'appropriation des Salles soient complètement achevés.

M. le Ministre de l'Intérieur fait connaître par sa lettre du 15 Septembre que le projet de restauration de la Basilique Ulpienne ou de Trajan, à Rome, que M. Nart, Lauréat du grand Concours d'Architecture, a fait parvenir au Gouvernement, à titre d'envoi réglementaire et destiné au Musée des Copies, lui il pourra être exposé, lorsque les locaux permettront d'organiser cette Section.

La séance est levée à 4 1/2 heures.

P. le Président.

Le Secrétaire.

P. Steiner

Séance du 8 Novembre 1871 (2 heures)

Sont présents M. M. Louis Gallait, Président; De Brou; De Ronzi, Ed. Fétis; Portails; le Comte L. G. Robiano; Hagenmeyer; Eug. Verbeekhoven, Membres; Conscience, Conservateur; P. Steiner, Secrétaire.

Les procès-verbaux des séances des 15 Septembre & 11 Octobre sont lus et adoptés.

L'Assemblée statue sur la proposition de vente soumise par M. le Comte d'Hane de Steinhilber et a décidé que le tableau de Jean Steen (La Fête des Paris) n'étant pas d'un mérite supérieur aux œuvres que le Musée possède de ce maître, il n'y a pas lieu de l'acquiescer.

En ce qui concerne le tableau de David Teniers, le vieux, elle estime que ce peintre pourrait être représenté au Musée par une production plus importante.

La Commission décide également qu'il n'y a pas lieu d'acheter pour la Collection de l'Etat, un portrait de femme (Hélène Sobbe) par F. Hals que M. J. C. Meets offre de céder au prix de 10,000 frs.

M. M. Fétis, De Brou et De Ronzi, rendant compte de voyage qu'ils ont fait à Louvain, ont l'honneur d'examiner le tableau de Verbeekhoven, proposé par M. Decin, font connaître que cette toile est d'un beau coloris, mais qu'elle manque de style et de caractère & qu'on y rencontre des incorrections de dessin. Ils pensent que le Musée trouvera l'occasion de se procurer une œuvre qui représentera mieux ce maître dans les Galeries. La Commission se ralliant à l'opinion de M. M. les Délégués informera M. le Ministre qu'il n'y a pas lieu d'accueillir la proposition de M. Decin.

M. E. Van Overloop, à Bruxelles, soumet un tableau de Rembrandt (L'Ange Gabriel quittant Colin) qu'il offre de céder pour la somme de 6,000 francs. L'Assemblée considère cette peinture comme une copie ancienne du tableau de Rembrandt de la Galerie de Louvre, passe à l'ordre du jour sur la proposition de M. E. Van Overloop.

La Commission décide qu'elle prie M. le Ministre de l'Intérieur de faire figurer au Budget de l'année, pour 1872, une somme de 2,250 fr. 86 c, restée sans emploi sur le crédit ordinaire de 1870.

M. le Ministre de l'Intérieur fait remarquer par sa lettre du 7 Décembre, que parmi les tableaux modernes qui font partie des Collections de l'Etat, il y en a qui, en raison de leur dimension, n'ont été exposés, afin de faire au préjudice que cet état de chose occasionne aux artistes comme à leurs œuvres il se propose de confier ces toiles, à titre de dépôt provisoire, aux administrations qui possèdent des locaux permettant de les exposer.

au public. M^{le} le Ministre a disposé, en conséquence, de la Bataille de Poitiers, par M^{le} De Caze et du Combat de Vuedo, par M^{le} J^{le} Van Severdonck, en faveur de l'Administration communale de Lané, laquelle utilisera ces tableaux à l'ornementation de la Salle des Pas-perdus du Palais de Justice de cette ville. Il prie la Commission Directrice d'élaborer les mesures nécessaires pour la délivrance des tableaux en question. La Commission informera le Gouvernement qu'elle se conformera aux instructions qu'elle verra de recevoir, mais qu'elle croit devoir lui prévenir en même temps que la toile, représentant : La Bataille de Poitiers, est revenue de l'Exposition Universelle de Paris, en 1867, dans un fâcheux état de conservation, et que depuis aucune mesure n'a été prise par le Département de l'Intérieur pour la restauration du tableau de M^{le} De Caze.

M^{le} le Conservateur des Musées donne lecture d'une lettre par laquelle M^{le} le Ministre de l'Intérieur l'informe qu'il regrette de ne pouvoir approuver la proposition d'indemnité faite par la Commission en faveur de M^{le} Steiner. Il ne peut, dit-il, sans poser un précédent qui engagerait son Département, admettre le système de gratification déguisant le chiffre des traitements alloués. La Commission décide qu'elle exposera à M^{le} le Ministre le titre que son Secrétaire possède à une amilioration de position.

La Commission se rend ensuite chez M^{le} Lion Gachez pour examiner plusieurs tableaux qui lui sont signalés comme méritant d'être acquis par le Musée. Parmi ces ouvrages, un portrait d'homme, peint par Bernardo Strozzi, fixe principalement son attention. Ce portrait, en parfait état de conservation, se distingue par une remarquable exécution et peut être offert comme un excellent modèle pour les artistes. Le prix de 2500 francs que M^{le} Gachez en demande ne paraissant pas trop élevé, la Commission décide, à l'unanimité,

d'acquiescer cet ouvrage et de solliciter du Gouvernement l'autorisation nécessaire à cette fin. - Une marine de Vander Cappelle du prix de 3500 francs et un tableau de Verhaeghen (Lott et ses deux filles), du prix de 1600 francs sont également remarqués par la Commission. Celle-ci aggrave à huitaine, l'avis émis à prendre au sujet de ces ouvrages et elle prie M^{le} Gachez de vouloir bien leur faire transporter au Musée pour être soumis à un examen ultérieur.

La séance est levée à 4 1/4 heures.

Le Secrétaire,

J. Steiner

Le Président,

Séance du 15 Novembre 1871 (2 heures)

Sont présents : M. M. Louis Gallait, Président ; De Drou ; Dalat ; De Rongé ; Portals ; Stingonyer ; Eug. Verboeckhoven, Membres ; Conscience, Conservateur ; J. Steiner, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 8 de est lu et adopté.

L'Assemblée procède à un nouvel examen de la marine de Vander Cappelle et du tableau de Verhaeghen offerts en vente par M^{le} L. Gachez. On remarque en examinant le premier de ces ouvrages quelques restaurations à l'avant-plan du tableau, vu le mérite de celui-ci et la rareté des productions de Vander Cappelle, ce motif ne semble pas de nature à faire renoncer à l'achat de ce tableau. La Commission désire également acquiescer au titre de Verhaeghen, représentant : Lott et ses filles, que l'on peut citer comme l'un des meilleurs tableaux de Verhaeghen, mais la Commission regrette de ne pouvoir donner suite à l'achat de ces deux ouvrages, à cause de l'élévation des prix qu'on en demande et qui ont été fixés d'une manière invariable.

La Commission passe à l'ordre du jour

sur les propositions suivantes :

1^{re}. M^r Jules Starek, qui offre un prix de 600 fr. une petite esquisse représentant le Christ Descendant de la croix, indûment attribuée à Van Dyck.

2^{de}. M^r Truyens - Vanden Bosch, à Beirendonck, qui présente une tête de Christ qu'il cède pour le prix que la Commission voudra lui en offrir.

M^r A. Delorme, à Paris, écrit à la Commission pour lui proposer l'acquisition d'un portrait de Terroigne de Méricourt. Il sera répondu à M^r Delorme que le Musée ne désire point acquiesir ce portrait.

M^r le Président communique une pétition que les Surveillants des Musées adressent à la Commission afin d'obtenir une indemnité pécuniaire sollicitée par suite de la cherté croissante des œuvres anciennes. La Commission désireait pouvoir accueillir cette demande avec bienveillance, mais elle regrette que la situation des fonds alloués pour le personnel, au budget, ne lui permette pas d'adresser ces propositions au Gouvernement. Elle se réserve d'examiner, lors de la formation du budget des Musées pour 1872, s'il n'y aurait pas lieu d'adopter des mesures qui permettent de donner une suite favorable à la requête des Surveillants.

Prenant en considération le rapport favorable que M^r le Conservateur des Musées lui adresse sur la manière régulière avec laquelle M^r Laby remplit son emploi de Surveillant, l'Assemblée décide qu'elle proposera à M^r le Ministre de l'Intérieur de porter le traitement de M^r Laby au chiffre normal que touchent les autres Surveillants.

M^r Stingenyer fait connaître que l'abbaye de Congerloo possède une copie de la Cène de Léonard de Vinci, qu'il serait peut-être utile d'acquiesir pour le Musée de Bruxelles. L'abbé La Feller, dans son Dictionnaire historique cite cette

peinture comme étant une reproduction exécutée par le célèbre artiste florentin et qui, à la suite de divers cir constances est devenue la propriété de l'abbaye de Congerloo. M^r Stingenyer recommande cette affaire et attire l'attention de ses Collègues et exprime le désir que la Commission la soumette à un sérieux examen. M^r De Bruin fait connaître que la copie de la Cène se trouve actuellement dans la famille de Merode et court à faire un démarché afin qu'elle puisse être envoyée à Bruxelles.

La Commission est informée que les tableaux des Musées modernes qui ont figuré à la dernière Exposition de Londres sont déposés au Palais Royal, ainsi que les tableaux de M^r M. Wauters, Dillens et Bource, nouvellement achetés par le Gouvernement. L'Assemblée confie à M^r De Portael, De Rongé, De Bruin, Stingenyer, le soin de faire figurer ces tableaux dans la Collection des Musées modernes.

La séance est levée à 3 1/2 heures.

Le Secrétaire. Le Président.
T. Stievenart

Séance du 5 Décembre 1871 (2^{ème})

Sont présents M^r Ed. Fétis, faisant fonctions de Président; De Bruin; De Rongé; Stingenyer; Membres; Conservateur; M. Stievenart Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 15^{ème} est lu et approuvé.

L'Assemblée après s'être entretenue de la copie de la Cène de Léonard de Vinci, signale à son attention par M^r Ed. Stingenyer, l'est d'avoir qu'il y a lieu de demander à M^r le Supérieur de l'abbaye de Congerloo de vouloir

On envoie cette peinture à Bruxelles, afin de
pouvoir en apprécier le mérite. La Commission
consent à supporter les frais de transport, mais
il est entendu qu'elle s'abstient de toute responsabilité des
risques qui pourraient résulter de cet envoi.

Par sa lettre datée du 14 de ce mois, M. le
Ministre de l'Intérieur communique confidentiellement, afin d'avis, un rapport de M. le
Directeur du Musée d'histoire naturelle tendant
à appeler l'attention du Gouvernement sur les
communes d'antiquités auquel se lie le S^r
Clair, Gardien des Bâtimens du Musée. D'après
les faits indiqués par M. Dupont, la sécurité
des Collections artistiques & scientifiques
de l'Etat serait gravement compromise et ne
serait plus l'objet d'aucune garantie. Il propose
en conséquence, de détacher immédiatement le S^r
Clair dans un service de l'Administration cen-
trale et de confier provisoirement les fonctions
de Conserger du Musée à l'un des Secrétaires
du Musée de Peinture. M. le Ministre pense
qu'avant de prendre une résolution définitive
à l'égard du S^r Clair, il convient de le faire
comparaître devant M. le Directeur du Musée
d'histoire naturelle & d'un Délégué de la Commission
Directrice du Musée, afin de recevoir les explications
de cet agent, dont il sera tenu note. La
Commission aurait elle-même à formuler
les propositions auxquelles elle croira devoir
s'arrêter après avoir reçu communication des
résultats de l'entretien dont il s'agit.

L'Assemblée prie M. De Ronzi de vouloir
bien se mettre en rapport pour cet objet avec
M. le Directeur du Musée d'histoire naturelle.

M. le Ministre de l'Intérieur fait
connaître par sa lettre du 22 Novembre 57,
que le Gouvernement a agréé pour le Musée

moderne de Peinture les deux tableaux suivants
qu'il demande de faire place le plus tôt possible,
dans la Galerie Du Palais Ducal.

- 1^o Marie De Bourgogne implorant le grand D. son
Conseiller Hugonet & d'Imbercourt, par
M. E. Wauters.
- 2^o La fatale nouvelle, par M. H. Douve.
- 3^o Un enrôlement dans les P. B. Autrichiens,
au 18^e Siècle, par M. Th. Dillens.

Les Délégués chargés par la Commission
de procéder au placement de ces ouvrages avaient
d'abord émis l'avis, à cause des difficultés qu'ils
éprouvaient à exposer convenablement ces tableaux
sans nuire à des droits acquis, qu'il y avait
lieu de proposer au Gouvernement d'élire
du Musée moderne certains ouvrages qui
auraient pu être répartis entre les Musées
de province; mais par l'adoption de nouvelles
combinaisons, ces M. etc. sont parvenus
à trouver l'espace nécessaire pour les trois
tableaux désignés ci-dessus. Ils pensent donc
que l'examen de leur proposition peut être
ajourné jusqu'au moment où de nouvelles
acquisitions rendront cette mesure indispensable.

La Commission partage l'avis des Délégués
et approuve les changements qui ont été opérés
par eux. Les cadres de plusieurs tableaux du
Musée, ainsi que des œuvres récemment achetés
ayant plus ou moins souffert de leur envoi à
l'Exposition de Londres de 1871, la Commission
estime qu'il convient de faire réparer ces cadres
et de faire remarquer à M. le Ministre de
l'Intérieur qu'il serait équitable que la Com-
mission Belge de l'Exposition de Londres prête
cette dépense à sa charge.

Par sa lettre du 22 Novembre 57, M. le
Ministre de l'Intérieur communique, afin
d'avis, une requête par laquelle la Société
royale de Philanthropie sollicite l'autorisation
d'installer son Exposition annuelle d'objets d'art

dans l'une des salles de la Galerie des statues.
La Commission rappellera à M^le l'Administrateur qu'à
propos d'une demande analogue de la Société libre
des Beaux-arts, elle a conseillé d'écarter des
Moyens l'installation de ces Expositions parti-
culières qui présentent entre autres inconvénients,
celui de priver la public d'une partie des Collections
pendant plusieurs années.

Il est ensuite donné lecture d'une lettre
du 22 Novembre D^e, par laquelle M^le l'Administrateur de
l'Intérieur autorise la Commission à acquiescer
définitivement pour le service annexe, en pointant
à l'homme, point par Bernardo Strozzi, s'éd.
par M^le Léon Ganchez pour la somme de
F^s 2500.

La Commission décide qu'elle priera
M^le l'Architecte des Bâtimens Civils, conformé-
ment à la demande qu'il a faite, de vouloir
assister à la prochaine séance, afin d'examiner
de commun accord les observations qui seront
présentées par M. de l'Ambrun de la Commission,
relativement au mode d'éclairage, la hauteur des
lambereaux intérieurs, ainsi que les autres
détails de l'aménagement intérieur de la Galerie
actuellement en construction.

La séance est levée à 3 heures.

Pour le Président,

Le Secrétaire,

H. Stiénon

Séance du 11 Décembre 1871 (2^e séance)

Tous présents M. M. Louis Galluit, Président;
Balat; De Bron; De Rougé; E. Fétis; le Comte
de Robiano; Stiegon; Eug. Verboeckhoven;
Ambrun; Conscience, Conservateur; D. Stiénon,
Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 5 Décembre
est lu et approuvé.

M. De Rougé fait connaître que suivant
les intentions de la Commission, il s'est mis en rapport
avec M^le le Directeur du Musée d'histoire naturelle, à
l'effet d'interroger le Sieur Clain, Gardien des Bâtimens
de l'Ancienne Cour, conformément au vœu exprimé par
la Dépêche ministérielle du 4 de ce mois. Il résulte
de l'interrogatoire dont il est donné lecture par M^le
De Rougé que le Sr Clain ne conteste pas qu'il
fait le commerce d'antiquités et de porcelaines con-
surremment avec ses fonctions de garde des Bâtimens
et que ce commerce semble même avoir acquis une
certaine importance. La Commission est d'avis que
l'exercice de cette profession est tout-à-fait incompati-
ble avec le service confié à cet agent et qu'il est
impossible de concilier l'intérêt d'un telle entreprise
et les soins incessants d'une surveillance rigoureuse
qui sont un des principaux devoirs de ses fonctions.
La Commission se voit donc obligée de demander
conjointement avec M^le le Directeur du Musée
d'histoire naturelle, le déplacement immédiat du Sr
Clain qui ne lui paraît plus en position d'accom-
plir son service avec les garanties de sécurité
qu'on est en droit d'exiger d'un point de cet agent.
La Commission, vu l'urgence de la proposition
qu'elle adressera au Gouvernement désigne éven-
tuellement le Sr Crémier, l'un des Secréétaires
des Musées, pour remplir à titre provisoire les
fonctions de Gardien du Musée au plus tôt
que M^le l'Administrateur de l'Intérieur aura déchargé
le Sr Clain de son emploi de Gardien des
Bâtimens.

La séance est levée à 3 heures.

Le Président,

Le Secrétaire,

H. Stiénon

Séance Du 24 Décembre 1871 (2 heures)

Sont présents M. M. Ed. Fétis, faisant fonctions
de Président; Balot; De Broe; De Rougé; Eug.
Verbaeckhove, Membre; Conscience, Conservateur;
V. Stieven, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance Du 11 Décembre
est lu et adopté.

Par sa lettre Du 19 de ce mois, M. le Ministre
de l'Intérieur Demande que l'accès à la salle de Rubens
soit interdit au public, afin de permettre à l'Adminis-
tration Des Bâtimens civils d'opérer dans la pièce
qui précède cette salle les travaux nécessaires pour
l'appropriation de l'ancienne galerie Du Musée.
La Commission ne voit pas d'empêchement à l'effet
au désir de M. le Ministre, à la condition que ces
travaux soit exécutés rapidement et que les tableaux
soient préservés de la poussière et de l'air extérieur
au moyen d'une cloison à établir préalablement.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle
M. Desvert, Prêlat de l'abbaye de Congeloo fait
connaître que la somme de 50000 francs doit
être la base de négociation pour l'achat d'un
tableau de Léonard De Vinci, représentant: La Cène.
Il consent volontiers à envoyer cette peinture au
Musée de Bruxelles, mais il désirerait qu'une personne
fût chargée par la Commission de soigner le transport
du tableau. — Vu l'importance de cette œuvre
et les difficultés que pourrait présenter son envoi
au Musée, l'Assemblée est d'avis qu'il serait
préférable qu'en retour de la bonne saison, quelque
Membre se rendît à Congeloo afin d'examiner
la peinture en question. — Il sera répondu en ce
sens à la lettre de M. Desvert.

La Commission reçoit communication
d'une lettre par laquelle M. Weerth, archéologue
à Bonn, fait connaître qu'il est chargé par une
Dame de vendre au prix de 3600 francs, un

tableau De Memling ou d'un De ses élèves, représentant
St. Catherine et St. Barbe. Ne devant pas courir
les risques Du transport De ce tableau, il se propose
de l'apporter lui-même à Bruxelles, si le Musée en
est disposé à l'acquiescer. La Commission fera connaître
à M. Weerth que la décision à prendre au sujet
de sa communication dépend de l'examen préalable
de l'ouvrage, mais que dans l'incertitude d'une
issue favorable à sa proposition, elle croit devoir
l'engager à attendre qu'une occasion l'appelle
à Bruxelles.

La Commission décide qu'il n'y a pas
lieu d'acquiescer au tableau De Fragonard, représen-
tant: Achille appréhendé au corps par Ulysse,
dont la cession, pour la somme de 18000 francs
est proposée par M. P. Naron.

L'ordre Du jour appelle la discussion
du budget pour l'année 1872. Un Membre propose
l'ajournement, en rappelant que lors de l'entretien
que la Commission a eu avec M. le Ministre de
l'Intérieur, au mois d'Avril dernier, ce haut
fonctionnaire avait fait espérer qu'un crédit
nouveau de 50000 francs, destiné aux achats du
Musée ancien, serait demandé à titre de dépenses
permanentes. Or, le projet de budget du
Département de l'Intérieur pour l'exercice 1872,
ne mentionne que le chiffre de 34000 francs
et même cette somme n'est-elle proposée que
comme charge provisoire. Il pense donc qu'il
convient de recommander les intérêts du Musée
à la sollicitude de M. le Ministre actuel, en lui
faisant connaître les incidents les plus récents
survenus l'année dernière par son prédécesseur.
L'Assemblée adopte cette proposition et ajourne
l'examen du budget à une autre séance.

Il résulte d'une lettre ministérielle adressée
à M. le Directeur Du Musée d'histoire naturelle
que le Signe Claire se propose de renouer dans
la première quinzaine Du mois De Janvier, à Ser-

Fonctions de garde Des Bâtimens Du Musée. Les faits portés à la connaissance Du Gouvernement au sujet de la manière dont cet agent remplit ses Devoirs déterminent M^{le} le Ministre De l'Intérieur à autoriser les administrateurs Des Musées d'histoire naturelle & de Peinture à s'entendre afin que les services Du S^o Clairin soit confié provisoirement à un Surveillant, en attendant qu'il soit statué sur la nomination définitive d'un Conservateur. L'Assemblée est informée que conformément à cette Dépêche, le S^o Clairin, Surveillant au Musée royal de Peinture a été chargé du service du S^o Clairin, dès le 13 de ce mois.

M^{le} le Ministre de l'Intérieur répondant par sa lettre du 5 Décembre aux observations présentées par la Commission à propos du mauvais état de conservation du tableau de M. De Caye, peint à la ville de Gand, prie le Musée de prendre les mesures nécessaires pour la restauration de cette toile. En conséquence, l'Assemblée décide de confier ce travail à M. De Heuvel et de prier ultérieurement l'architecte du tableau de vouloir bien retoucher les parties endommagées du tableau.

Il est donné lecture d'une lettre du 15 Décembre dernier, par laquelle M^{le} le Ministre de l'Intérieur fait parvenir une expédition de l'arrêté ministériel suivant qui porte, conformément aux propositions de la Commission le traitement du Surveillant Laby, au chiffre normal de 1200 francs :

« Le Ministre De l'Intérieur,
 « Sur la proposition de la Commission administrative Des Musées de Peinture & de Sculpture,

« Arrête :
 « Art. 1^{er} Le traitement Du S^o Clairin Laby, Surveillant au Musée de Peinture & de Sculpture De l'Etat, est porté à Douze Cents francs par an. »

Art.

« Art. 2. La Commission Administrative Des Musées est chargée de l'exécution Du présent arrêté. »

« Bruxelles, le 27 Novembre 1871.
 (Signé) Peroy De Luttenhovum.
 Le Secrétaire est lu à 4 heures.
 Le Président.

Le Secrétaire.
 H. Steiner

Séance Du 10 Janvier 1872 (Dimanche)

Sont présents M. M. Louis Gallart, Président; De Ronqé; Ed. Fétis; le Comte L. De Robiano; Phengenye, Membres; Conscience, Conservateur; W. Stinson, Secrétaire.

Le procès-verbal De la séance Du 27 Décembre est lu & adopté.

M^o Ed. Fétis fait connaître que M^o l'Architecte Des Bâtimens Civils lui a exprimé le désir d'avoir une conférence avec la Commission directrice Des Musées, afin de s'entendre sur quelques points relatifs à l'appropriation intérieure De l'ancienne galerie, actuellement en reconstruction. Ces renseignements porteraient principalement sur la hauteur Du Sallier, leur disposition et leur éclairage. - Un membre fait observer que dans une précédente séance M^o Balot avait fortement insisté pour obtenir d'abord la communication Des plans Des travaux projetés, afin que M. M. les Membres pussent examiner ces plans et se concerter ensuite sur les observations qu'il conviendrait de présenter. La Commission adoptant cette proposition décide que les plans seront demandés à M^o Williams et que celui-ci sera convoqué dès que la Commission se sera prononcée sur les questions

à résoudre.

L'Assemblée est d'avis qu'il n'y a pas lieu d'acquiescer pour le Musée un petit buste d'enfant, attribué à Foducharle. Ce marbre, qui n'offre aucun mérite, est proposé au prix de 600 francs, par M. Malais, de cette ville.

La séance est levée à 3 1/2 heures

Le Président.

Le Secrétaire.

V. Steiner

Séance Du 20 Janvier 1872 (2 heures)

Sont présents: M. M. Louis Gallat, Président; Balat; De Bruen; Ed. Fétis; Portacels; le Comte de Robiano; Klingensyer; Membres; Conservateurs; V. Steiner, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance Du 10 Janvier est lu et adopté.

Il est donné communication d'une lettre par laquelle M. Willame, Archevêque des Cathédrales Civiles fait connaître qu'il ne peut, sans une autorisation officielle du Gouvernement, communiquer les plans des travaux à exécuter pour la disposition intérieure de l'ancienne galerie du Musée, actuellement en reconstruction et il fait cette occasion pour rappeler à la Commission les renseignements qu'il a demandés au sujet de l'emplacement proposé pour la construction d'ateliers de restauration. — Par une seconde lettre, le même fonctionnaire fait connaître qu'il ne possède pas le plan général du 1^{er} étage réclamé par la Commission pour désigner l'emplacement des ateliers de restauration, mais que si la Commission n'y voit pas d'inconvénient

il se rendra à la réunion prochaine avec les plans qui sont à sa disposition et qu'il fournira et en les expliquant que M. M. les Membres des seraient lui demander. — Le Secrétaire fait connaître qu'il a prévenu M^r Wallame qu'il ne croyait pas autorisé à le prier d'assister à cette réunion. — Par suite du refus de communication des plans dont il s'agit, l'Assemblée charge son Secrétaire de prier officiellement M. le Directeur, Lavallée de vouloir bien la mettre en possession des documents qui lui sont nécessaires pour résoudre la question des locaux du Musée.

La Commission est informée que les tableaux formant la Collection de feu M^r Middletown seront vendus publiquement à Londres, le 24 de ce mois. Elle prend connaissance du Catalogue de cette vente et après avoir entendu les renseignements donnés par M. M. De Bruen, le Comte de Robiano, Fétis, Conservateur, qui ont examiné les ouvrages de cette Collection, lorsqu'elle se trouvait à Bruxelles, elle est d'avis qu'il y a lieu d'acquiescer les tableaux suivants:

- 1^o N^o 130 - De Ruyt. Portrait de femme Prix maximum F 1000.-
- 2^o " 143 Anonyme - Deux voluts représentant: Les portraits de Philippe-Léon et de Jeanne-Lu. Falck . . . 7000.-
- 3^o 243 - Brueghel - Pourbus et Frennet, Intérieur d'une Galerie de tableaux " 2500.-
- 4^o 247. Attrib. à Vandermeir de Delft - Van de ville . . . 8000.-
- 5^o 250. Attrib. à Hemling. Triptyque représentant: le Crucifiement. " 25000.-

M. M. Gallat, Balat, Portacels et Klingensyer déclarent ne pas avoir vu les tableaux désignés ci-dessus et qu'en votant leur acquisition ils s'en rapportent complètement à l'appréciation de leurs Collègues. M. Portacels veut bien se charger de se rendre à Londres afin de prendre les dispositions nécessaires pour l'achat des ouvrages dont il s'agit.

M^r Weertb, à Bonn, répondant à la lettre qui lui a été adressée le 5 de ce mois, fait connaître qu'il est prêt à expédier à Bruxelles, le tableau de Hamling, offert en vente, ainsi qu'un tableau de Ger Himpel, si l'Académie consent à payer les frais de transport de cet envoi. Il sera répondu à M^r Weertb que les conditions imposées étant contraires aux usages suivis, et elle le regrette de ne pouvoir y souscrire.

Par sa dépêche du 26 de ce mois, M^r le Ministre de l'Intérieur prie la Commission de procéder, le plus tôt possible, au remplacement du S^r Aug. Claine, garde des Bâtimens de l'ancienne Cour. - A cette occasion, M^r le Ministre communique les Demandes des postulants, ainsi que la copie d'un arrêté royal aux termes duquel les Sous-officiers, Capotains et Brigadiers qui comptent au moins huit années de service effectif sont, à mérite égal, admis aux emplois civils de préférence à tout concurrent qui ne peut faire valoir des services publics antérieurs. - Comme l'emploi auquel il s'agit de pourvoir intéresse également la classe de Histoire naturelle et de Académies des Sciences et de Médecine, M^r le Ministre prie qu'il conviendrait de consulter M^r Dupont, Quetelet & Collas. - La Commission après avoir examiné les différentes requêtes qui lui sont parvenues à l'effet d'obtenir l'emploi de Conseiller de l'Académie de Médecine, à l'unanimité, et ce qui la concerne, qu'il y a lieu de maintenir définitivement, le S^r Cremer, Surveillant de l'Académie, dans les fonctions de Conseiller qui lui ont été confiées, à titre provisoire, depuis la retraite du S^r Claine, emploi qu'il remplit d'une manière très satisfaisante. Le S^r Cremer, dont l'Administration des Musées a toujours eu à se louer, lui est particulièrement connu comme réunissant les conditions essentielles pour occuper convenablement ce poste. Avant d'adresser ses propositions au Gouvernement, la Commission s'assurera près de M^r le Directeur de l'Académie d'histoire naturelle et des Secrétaires perpétuels de l'Académie des Sciences

et de médecine si le choix qu'elle vient de faire obtient également leur assentiment. La Commission est d'avis qu'il conviendrait de supprimer la qualification de Gardes des Bâtimens ~~de~~ de l'ancienne Cour, attribuée au S^r Claine et de donner à l'agent appelé à remplir ces fonctions, le titre de Conseiller des Musées et des Académies.

La séance est levée à 4 heures.

Le Président.

Le Secrétaire.

V. Stiemay

Séance du 25 Janvier 1842 (4 heures)

Sont présents M^r le Comte L. de Robiano, faisant fonctions de Président; Balat; De Bove; De Rougé; G. Fehs; Klingenberg; Verbaetghem, Membres; Conscience, Conservateur; V. Stiemay, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 20 Janvier est lu et adopté.

Par une lettre d'avis de Londres, du 23 de ce mois, M^r Portals fait connaître qu'après examen de la Collection Middleton, il lui est resté une impression peu favorable des ouvrages qui la composent. Il exprime quelques doutes sur l'opportunité de l'achat et sur la valeur de quelques uns de tableaux que la Commission désire acquérir pour la classe. Il désigne notamment l'Impératrice d'une galerie de tableaux par Frauent & Breughel. Après un nouvel examen de la liste des achats arrêtée dans la précédente séance, l'Assemblée est unaniment d'avis de renoncer au tableau de Frauent & Breughel, de maintenant pour la suite les résolutions prises antérieurement. Un télégramme sera immédiatement adressé à M^r Portals pour le prévenir de cette décision.

L'Assemblée statuant sur la proposition de vente qui lui est soumise par M^r Stever, à

Belles, est d'avoir que'il n'y a pas lieu d'acquies pour la classe, les trois tableaux suivants:

- 1^o Portrait de Charlequin, attribué à L. Cranach F. 3000.-
- 2^o Le maître d'école à M. Van Ostaen 15,000.-
- 3^o La bonne aventure à G^m Meieris . . . 5,000.-

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire. *H. de V.*
Le Président.

H. de V.

Séance du 7 Février 1872 (2 heures)

Sont présents M. M. Louis Gallart, Président; Balat; De Bruin; De Rougé; Ev. Fétis; Portaels; Klingensyde, Membre; Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 25 Janvier est lu et adopté.

M. Portaels donne des renseignements sur la vente Middleton, à Londres, et fait connaître que les tableaux suivants ont été adjugés au Musée de l'Etat, à savoir:

- 1^o Le triptyque - Le crucifixion attribué à Hemling, au prix de 910.- Liv. Ster.
- 2^o Deux voluts: Les portraits de Philippe-le-beau et de Jeanne-la-folle 36.-
- 3^o Portrait de femme, par De Ruyter 6.16.6

Le prix de la vente de ville attribué à Vander Meer de Delft, ayant dépassé les limites fixées par la Commission ce tableau n'a pu être acquis pour le Musée. M. M. les Membres témoignent à M^r Portaels leur satisfaction du résultat de la vente et lui vote des remerciements. Il est décidé qu'une lettre sera adressée à M^r Everett, à Londres, pour le remercier des soins obligants qu'il a prêtés à M^r Portaels à l'occasion de la vente Middleton.

M^r Dubois, à Bruxelles, soumis à l'examen de la Commission les trois tableaux suivants dont il propose l'acquisition:

- 1^o Portrait d'homme, par F. Hals, au prix de 20,000 fr
- 2^o Vacher, par M. Cuyper 25,000.-
- 3^o Fleurs, par M. Mignon 1500.-

La présence des éventualités d'achat que la Musée se trouvera dans le cas de réaliser aux ventes de Collections Percire, à Paris, Gsell, à Vienne et Hodson, à Amsterdam, la Commission pense qu'il importe de réserver à cette destination les ressources allouées pour les acquisitions de Musée. Elle se refuse, en conséquence, de ne pouvoir donner suite à la proposition de M^r Dubois.

La Commission est d'avis qu'il conviendrait de signaler à M^r le Ministre de l'Intérieur l'importance des trois ventes signalées ci-dessus et d'insister auprès de lui sur l'opportunité de solliciter des Chambres un crédit extraordinaire assez élevé afin que la classe de Bruxelles soit en mesure de profiter des occasions favorables que ces ventes pourraient offrir. - La Commission demandera, en conséquence, que M^r le Ministre veuille bien lui donner une audience le plus tôt possible.

L'Assemblée passe à l'ordre du jour sur les affaires de vente ci-après:

- 1^o De M^m Van De Proye, relative à un grand tableau de Breughel (Le Christ au Calvaire) dont elle demande 1,000 francs.
- 2^o De M^r Petit-Jean, à Reims, concernant un tableau d'Abraham Janssens (Le Christ et Pilate), du prix de 2,200 francs.

Il est donné lecture pour information:

1^o De la dépêche du 5 Janvier dernier, par laquelle M^r le Ministre de l'Intérieur fait parvenir pour figurer dans la Collection d'estampes du Musée: une eau-forte de M^r F. De Bruchelien, représentant une école de village et une chromolithographie intitulée: Presbytere ou myope, d'après l'aquarelle de M^r Pagliano, exposée dans la salle de la classe moderne.

2^o D'une dépêche du 23 Janvier dernier, par laquelle M^r le Ministre de l'Intérieur transmet une expédition de son arrêté accordant au Archev. Clément l'émission de ses fonctionnaires de garde des bâtiments de l'Académie Carr.

M. le Conservateur Des Musées nationaux
 communique une lettre datée du 3 Janvier 1872,
 par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur appelle
 son attention sur la conservation des aquarelles
 figurant dans les Collections du Musée moderne &
 notamment sur celle représentant: l'Intérieur de
 l'Eglise St Pierre, à Rome, par M. Hayhe.
 D'après les craintes qui lui ont été manifestées, cette
 dernière se voit sensiblement atteinte par l'action du
 soleil. M. le Ministre suggère l'idée de garantir
 les aquarelles par de petits stores en soie qui resteraient
 abaissés en dehors des heures d'ouverture du Musée.
 Il prie M. le Conservateur de se concerter à ce sujet
 avec la Commission Directrice et de lui indiquer, le
 cas échéant, le chiffre de la dépense qu'occasionnerait
 ce travail. — M. le Ministre signale ensuite les
 dégradations qui ont subi les deux Statues de
 M. Van Hove — M. le Membre s'étant
 rendu au Palais Ducal constatant, après un examen
 attentif des aquarelles du Musée moderne qu'aucune
 d'elles ne porte des traces d'altération de couleur,
 mais elle pense qu'avec le temps, l'action chimique
 d'une lumière vive peut altérer l'éclat des couleurs
 et surtout la laque. Elle ordonne donc de diminuer
 le jour dans la salle des aquarelles et fait placer
 l'œuvre de M. Hayhe de telle manière qu'elle se
 trouve exposée du côté du nord. L'adoption de
 petits stores destinés à couvrir les aquarelles
 paraît une précaution superflue, attendu que les
 rideaux des Salles sont toujours abaissés pendant
 les heures de fermeture des Salles. La Commission
 estime qu'une mesure des mesures qu'elle vient d'indiquer
 les aquarelles seront garanties contre les altérations
 au sujet desquelles des craintes ont été exprimées.
 La Commission est d'avis qu'elle vient d'indiquer
 de M. Van Hove, figurant dans la salle d'intérieur du Musée
 sont usagés froids et qu'ils pourraient être réparés
 immédiatement.

La séance est levée à 4 1/4 heures.

Le Secrétaire.

V. Stéven

Le Président

[Signature]

Séance Du 23 Février 1872 (midi)

Sont présents M. le. Louis Gallot, Président,
 Balat; De Bruen; De Rougé; Ed. Fehs; Portacelo;
 Le Comte De Robiano; ^{et Eug. Verbaeckhove} Stingenyer; ^{et} Lambert,
 Conseiller, Conservateur; V. Stéven, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance Du 7 février
est lu, adopté.

Il résulte de l'entretien que la Commission
 Directrice vient d'avoir avec M. le Ministre de l'Intérieur
 que ce haut-fonctionnaire a proposé de Demander aux
 Chambres Législatives un crédit de 200,000 francs destiné
 aux achats du Musée ancien.

Sur la proposition de M. Eug. Verbaeckhove,
 la Commission vote des remerciements à M. le Président
 pour les paroles encourageantes qu'il a prononcées en
 cette circonstance et la considération qu'il se fait
 valoir en faveur de l'obtention d'une allocation assez
 élevée pour les acquisitions du Musée.

La Commission s'occupe ensuite des
 mesures à prendre à propos du rendez Pereire &
 Gsell, prie M. le. De Rougé & Ed. Fehs de venir à
 leur se rendre à Paris pour la première de ces ventes.
 M. le. Portacelo et Stingenyer se chargent volontiers
 d'examiner la Galerie Gsell, à Vienne et d'y faire les
 achats qui leur paraîtront utiles pour le Musée. —
 M. le. De Bruen & Verbaeckhove consentent à faire le
 voyage d'Amsterdam pour la vente Hadson.

Par la lettre du 13 février, M. le. Gueckez
 propose d'offrir au prix de 300 francs, un intérieur
 d'Eglise, par Van Decler, avec figures de Palamidis.
 Il joint à cet envoi deux Dessins de Calamatta, repré-
 sentant l'un: le Portrait du Sculpteur Desguenoy,
 d'après Van Dyck et le second, la Source, d'après
 Ingres. Il demande pour ces deux dessins respec-
 tivement 700 & 1200 francs. — La Commission
 estime que le tableau de Van Decler ne peut
 convenir pour le Musée. Quant aux deux Dessins
 de feu M. Calamatta, on fait observer que

L'Administration des Musées n'a pas mission d'acquiescer
des œuvres d'artistes dont le décès ne remonte pas à
plus de dix ans.

L'Assemblée passe à l'ordre du jour sur une
proposition de Mr Wood, à Bas-Oche, relative à l'ac-
quisition d'un médiocre portrait de l'Évêque de Liège, au-
quel il fixe une valeur de 750 francs.

M. P. L. Everard, de Louvain, fait connaître qu'il
a acquis à la vente Middleton, un Ecce-homo, attribué
à Quinten Matsys. Il offre de céder ce tableau pour 3750 fr.
somme à laquelle il avait l'intention de porter les enchères
à la dite vente. — Le Commissionnaire, en conséquence
Mr. Everard, de sa communication, lui fera remarquer
que son attention avait été attirée sur cette peinture,
mais qu'il ne lui a point paru désirable alors de
l'acquiescer pour la classe. L'avis de la Commission
ne s'étant pas modifié depuis, celle-ci pense qu'il
n'y a pas lieu de donner suite aux ouvertures qui
lui ont été faites par Mr. Everard.

Il est donné lecture d'une dépêche du 8 février
par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur adresse
une expédition de l'arrêté suivant qui nomme Mr
Sieur Charles Cremers, Concierge et garde des bâtiments
des classes.

« Le Ministre de l'Intérieur,

« Vu les arrêtés ministériels du 27 Mars 1869 et
du 23 Janvier 1871.

« Arrête :

« Art. 1^{er}. Le Sieur Cremers (Charles) est nommé
« Concierge du Académie, du classe de peinture &
« d'Histoire naturelle et garde des bâtiments de
« l'Académie, en remplacement de M. Clain.

« Il jouira en cette qualité d'un traitement
« annuel de quatre cents cinquante francs (F 1462-)
« qui sera supporté, à savoir :

« pour cinq cent cinquante francs par le classe
« royal d'histoire naturelle.

« pour cinq cent cinquante francs, par le classe
« royal de peinture & de sculpture.

« pour cent cinquante Dix-sept francs par l'Acadé-
« mie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts
« et pour cent cinquante-cinq francs par l'Académie
« royale de médecine.

« Le Sieur Cremers jouira en outre du
« logement évalué à deux cents francs.

« Il aura à se conformer aux instructions
« qui lui seront données par la Administration
« des classes et des Académies royales précitées, en
« vertu des règlements d'ordre de ces institutions
« Art 2. L'expédition du présent arrêté sera transmise
« à chacune des dites institutions.

« Bruxelles, le 8 Février 1872.

« (Signé) Delcroix.

La séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Président

Le Secrétaire.

Stiéman

Séance Du 24 Février 1872 (3 1/2 h.)

Sont présents M. M. le Comte de Robiano,
Faisant fonctions de Président; Balat; De Bruin;
De Ruyghe; E. Fehin; Stuyvenberg, Membres,
Conseillers, Conservateurs; N. Stiéman, Secrétaire

M. M. les Membres ayant examiné les tableaux
de collection de la Ville de Namur dont la
vente publique a lieu le 27 de ce mois, sont d'avis
qu'il ne s'y trouve aucune œuvre qui soit désirable
d'acquiescer pour le classe ancien. — Un portrait de
Pauvres, le jeune, représentant: l'Infante de Portugal,
Dona Maria, Epouse d'Alphonse Farnés, paraît
à cause du costume, offrir de l'intérêt pour la Galerie
historique. La Commission décide qu'il y a lieu
de surenchérir ce portrait au prix maximum de
300 francs.

Il est donné lecture d'une lettre du 23 février
par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur communique

Le catalogue des ventes Perere, à Paris, & Gsell, à Nièrme, et appelle l'attention de la Commission sur les propositions qu'elle aurait à faire au Gouvernement dans l'intérêt du collectionneur de l'Etat. La Commission fera connaître à Mr. le Ministre qu'elle se préoccupe depuis longtemps des deux ventes dont il s'agit, ainsi que d'une autre collection d'une haute importance, qui se vendra à Amsterdam, sous le couvert de voir d'avis. Elle prévient Mr. le Ministre qu'elle a chargé quelques uns de ses Membres de l'examen des Galeries Perere & Gsell dont la vente est très prochaine. Mais, vu l'impossibilité de désigner, dès-à-présent, les œuvres sur lesquelles se portera le choix du Musée, elle priera Mr. le Ministre de lui dire si, à l'occasion de la vente dont il s'agit, il a pu disposer du crédit extraordinaire qu'il a si souvent promis au Musée.

Mr. Page, marchand de tableaux, à Londres, en ce moment à Bruxelles, soumet à l'appréciation de la Commission, un tableau qu'il attribue à Jean Bellin, représentant: L'Enfant Jésus, la Vierge & St. Catherine. Il en demande 10,000 francs. - Après examen du tableau, la Commission est d'avis qu'il est inexactement donné à ce maître et qu'il n'y a pas lieu d'en faire l'achat pour le Musée.

La Séance est levée à 4 1/2 heures

Le Président

Le Secrétaire,

W. Stiénon

Séance du 6 Mars 1872 (2 heures)

Sont présents M. M. Louis Galliet, Président; Balat; De Bron; De Rougé; Portails; Le Comte D. Robiano; Klingenberg; Eug. Verboeckhoven, Membre; Comman, Conservateur; W. Stiénon, Secrétaire.

Les procès-verbaux des Séances des 23 & 24 février sont lus & adoptés.

Mr. De Rougé donne des explications très développées sur les Tableaux de la Galerie Perere qu'il a été chargé d'examiner de concert avec Mr. Ed. Fétis. Il s'est remarqué aucune œuvre qui satisfasse suffisamment pour faire des propositions formelles. Trois tableaux ont particulièrement attiré son attention: 1^o un Pieter De Hooghe offrant de très belles parties et qui aurait pu convenir pour le Musée, si l'un des personnages représentés dans le sujet ne portait un gupon rouge d'une peinture espagnole faisant tâche dans le tableau. 2^o Entée de ferit (N^o 125 Duf catalogue) incontestablement d'Hubbema, présentant quelques unes des qualités du maître, mais cette toile manque d'air et de lumière. 3^o un portrait par Terburg, qui a beaucoup d'aspect, mais dont la tête est malheureusement un peu usée. - Mr. Fétis croit devoir signaler, en outre, un portrait de femme attribué à Ambergen, qui n'a aucune analogie avec le portrait d'homme du Musée de Bruxelles. Cet ouvrage lui semble offrir de l'intérêt pour la Collection des maîtres anciens. - En présence des achats qui pourront être faits à la vente Hadson, à Amsterdam, les Dilectés ne croient pas devoir insister sur l'acquisition des deux premiers ouvrages indiqués. L'Assemblée partage cet avis et pense que le portrait attribué à Ambergen est d'un ordre trop secondaire pour limiter à ce seul ouvrage les achats du Musée à la vente Perere. Elle charge, en conséquence, son Secrétaire de prévenir Mr. Fétis qu'elle renonce à faire des acquisitions à cette vente.

Il est donné lecture d'une lettre du 28 février, par laquelle Mr. le Ministre de l'Intérieur informe la Commission qu'à l'occasion des ventes importantes qui auront lieu à Paris, Nièrme, et Amsterdam, il l'autorise à disposer d'un crédit extraordinaire qu'il se propose de demander aux Chambres; il croit toutefois, devoir limiter à 150,000 francs, les engagements que le Musée pourra contracter à ces ventes. Mr. le Ministre

recommande à la Commission les mesures qui il y
aura lieu de prendre afin qu'elle puisse disposer
immédiatement de la somme qui lui serait nécessaire
dans le cas où elle aurait des paiements à effectuer
avant que ses dépenses aient été régulièrement liquidées.
Il transmet la lettre en signifiant à son attention
l'art. 5 de l'arrêté royal du 10 Septembre 1868
concernant l'approbation préalable du Département
de l'Intérieur pour les achats à faire à ce vent.

L'Assemblée reçoit cette communication avec un
vif satisfaction; quant au dernier paragraphe de
la lettre ministérielle elle fera remarquer, de nouveau,
que les circonstances dans lesquelles ont lieu les ventes
annoncées, il lui est d'une impossibilité absolue de se
conformer à la recommandation dont il s'agit.

L'Assemblée s'occupe ensuite des mesures
à prendre relativement à la vente Gsell, à Vienne,
autorisée M. M. Portails et Stengenys à disposer
d'une somme de 5,000 francs pour les achats qu'il
souhaiterait de faire. Des mesures seront prises afin
que ces M. M. soient en possession d'une lettre de
crédit de pareille importance.

Le Secrétaire fait connaître que le portrait
de Pouchou, le jeune, représentant: l'Infante de Portugal
Dona Maria ayant dépassé de beaucoup les limites
fixées par la Commission, n'a pu être acquis à la
vente de la Collection de M. le Baron de la Villehervé.

La Commission décide qu'il n'y a pas lieu
d'acquiescer un tableau ancien qui a eu pour auteur
Souffert et qui représente l'Assomption de la Vierge,
offert en vente par M. Guévin, lequel prie
la Commission de débattre la valeur de cet ouvrage.

Le Secrétaire fait connaître qu'il résulte
de la démarche qu'il a faite auprès de M. Lavallée,
Directeur au Département des Travaux Publics, que
M. Willame, Architecte des Bâtimens civils n'est
effectivement pas autorisé à communiquer à la Commission
des musées, les plans du travail d'agrandissement
de l'église et que la communication de ceux-ci ne
pourrait avoir lieu que si la Commission en faisait

officiellement la demande au Gouvernement.
L'Assemblée est d'avis qu'il n'y a pas d'autre
suite à donner à cette affaire.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle
M. l'Architecte des Bâtimens civils prie de nouveau
la Commission de lui faire connaître l'implantation
qu'elle a désignée pour établir des ateliers destinés à
la restauration des tableaux de l'église. Il sera
répondre à cet agent que par suite de refus des
communications du plan général des locaux des
l'ancienne Cour, qui lui a été demandé par lettre du
11. 18 et 14 Janvier 72, la Commission se trouve
dans l'impossibilité de répondre aux enseignements
qu'il réclame.

M. Portails fait connaître qu'il est chargé par
S. M. le Comte de Flandre de diriger
l'exécution d'une copie du tableau de Ph. de Champagne
représentant: S. Benoît chez sa soeur (N° 18 du Catalogue).
Par suite de l'absence d'un local au Musée dans lequel
ce travail pourrait être effectué, il demande de
faire transporter le tableau dans son atelier.
La Commission ne voit pas d'obstacle à accorder
cette autorisation.

Il est donné communication de plusieurs
requêtes de personnes qui sollicitent l'emploi de
Surnuméraire devenu vacant par la nomination de
M. L. G. Remery, au poste de Conseiller des musées.
L'Assemblée est d'avis qu'il y a lieu d'ajourner
jusqu'à nouvel ordre la nomination à la place
actuellement vacante et que l'examen des demandes
d'emploi sera donc tenu en suspens.

La séance est levée à 4 1/4 heures
Le Secrétaire. Le Président
Stéveny

Séance du 3 Avril 1872 (2 heures)
Sans présents M. M. Le Comte L. de Robiano,

faisant fonctions de Président; Balut; De Bron; De Rongé;
Ed. Fehé; Portals; Stingenyer, Anstrew; Conservateur,
Conservateur; V. Skinnon, Secrétaire.

M. Louis Gallait fait exprimer ses regrets de ne
pouvoir assister à la séance de ce jour.

M. Eugène Verbeekhoven informe l'Assemblée
que l'état de sa santé ne lui permet pas de voyager
en ce moment et qu'il regrette donc de devoir décliner
la mission de se rendre à Amsterdam pour la vente
Hodson. - Le même motif l'empêche aussi d'assister
à la réunion d'aujourd'hui.

Après la lecture et l'approbation du procès-verbal
de la séance du 6 Mars dernier, M. Ed. Portals et Stingenyer
rendent compte de la mission qu'ils ont remplie à Vienne,
à l'occasion de la vente de la Galerie Gsell. Ils
déclarent que l'importance de cette collection a été exagérée
et que parmi un nombre assez restreint d'œuvres présen-
tant réellement du mérite, ils avaient fait choix de
la classe suivante qui leur ont paru réunir les
conditions requises pour être achetées par le Musée
de Bruxelles:

1. Une marine de Pieter Cappelan (N° 22 du catalogue)
qui peut être citée comme le chef d'œuvre de maître.
2. Un Paysage de Van Everdingen (N° 29); bien que
les arbres aient un peu poussé au nord, cette peinture
porte profondément le cachet du maître.
3. Une marine de Van Goyen (N° 33); très belle
production d'une conservation irréprochable.

Ils expriment le regret que malgré l'estimation
élevée qu'ils avaient établie, ces ouvrages ont été
poussés à des prix si exagérés qu'ils se sont vus obligés
de renoncer à toute acquisition et ne agissant ainsi,
ils ont cru se conformer aux instructions de leurs Collègues
et du Gouvernement. La Commission approuvant la
manière de voir de M. Ed. Portals et Stingenyer, les
remercie et leur témoigne sa reconnaissance pour les
peines et la fatigue qu'ils ont éprouvées par suite
du long déplacement qu'ils ont dû faire.

M. Portals signale avec indignation un
nouveau mode de nettoyage des tableaux pratiqué à

Vienne, au moyen de fumigation à l'esprit de vin,
qui altèrent considérablement les peintures. - Il est
peu constaté les effets désastreux produits par ce système
auquel on semble d'ailleurs avoir renoncé.

M. le Comte De Robiano et Stingenyer rendent
bien se rendre à Amsterdam pour un examen préalable
de la Collection Hodson.

Par sa lettre Du 15 Mars D^r, M^r William,
Architecte Des Bâtimens civils fait remarquer qu'il
est incertain qu'il ait refusé la communication du plan
général Des Bâtimens Du Musée en son. En proposant
de présenter lui-même le plan, c'était afin de les
compléter ou de le rectifier par des explications sans
prétendre assister aux délibérations de l'Assemblée.
La Commission fera connaître à M^r William que
le plan dont elle désire obtenir la communication lui
est indispensable pour désigner l'emplacement des
ateliers de restauration. Dans le cas où ce plan
ne pourrait lui être adressé directement accompagné
des observations écrites que M^r l'Architecte aurait
à indiquer, la Commission priera ses agents de le lui
remettre à la prochaine réunion.

Par sa Dépêche Du 27 Mars dernier, M^r
le Ministre De L'Intérieur communique deux lettres
qui lui ont été adressées par le Département Des
Travaux publics au sujet de la restauration de
l'ancienne galerie du Musée de peinture. - M^r le
Ministre fait remarquer que la Commission n'ayant
présenté aucune objection au sujet de ces travaux,
en renvoyant le 19 Septembre, le rapport de M^r
l'Ingénieur chargé de servir Des Bâtimens civils
on a pensé qu'elle acceptait les projets des
Départemens Des Travaux publics. - M^r le Ministre
prie la Commission de lui faire connaître son sentiment
en lui renvoyant les pièces communiquées. Par la
première Des deux lettres rappelés ci-dessus et
portant la date Du 16 Janvier D^r, M^r le Ministre
Des Travaux publics appelle l'attention De son Collègue
Du Département De L'Intérieur Sur l'absence prise
par la Commission Directrice qui s'est abstenue de

répondre aux explications données relativement
aux observations qu'elle avait présentées à propos
des travaux à exécuter au cloître. M^{le} le Ministre
ajoute que par suite de la nécessité de terminer
la Galerie pour l'époque de l'Exposition de 1872,
il a fait entamer immédiatement les travaux et que la
Commission serait mal venue à formuler plus tard
des critiques en ce qui concerne ces travaux, si la
restauration du galerie n'était pas opérée conformé-
ment à ses conclusions et qu'elle ne devenait
s'en prendre qu'à elle-même, son avis n'ayant
pas été connu. — Par la 2^e lettre, datée du 15
Mars, le Département des Travaux publics informe
M^{le} le Ministre de l'Intérieur qu'à cause de l'obligation
d'achever la reconstruction de la Galerie dans un
court délai, il croit devoir faire connaître que si
dans huit jours, la Commission directrice n'a pas
soumis les observations qu'elle aurait à formuler
sur ces travaux, le Département des Travaux publics
considérera son silence comme une adhésion aux
mesures prises. Par une troisième lettre, adressée
à M^{le} le Ministre des Travaux publics, M^{le}
William Kappell le vœu qu'il a exprimé et qui
avait pour objet, dans le cas où la Commission des Musées
jugerait convenable d'apporter des modifications à
ce qui existait antérieurement, qu'elle voulût bien
dresser un programme détaillé de ce qu'elle désire,
ou bien le convoquer à l'une de ses séances pour
étudier les différents points à examiner. —

La Commission éprouve la plus vive surprise
à la lecture de ces différentes lettres et elle constate,
après avoir pris connaissance de toutes les pièces
qui ont trait à cette affaire qu'elle n'a cessé depuis
le moment où il s'est agi d'entamer les travaux
de réclamer les documents nécessaires pour examiner
la question et que ses démarches n'ont abouti
qu'à des refus successifs, tant de la part de
l'Administration centrale que de l'Architecte
chargé des travaux. Elle ne peut donc accepter

le reproche qu'on lui adresse de n'avoir jamais fait
parvenir son avis, alors qu'il résulte du rapport
même de M^{le} l'Ingénieur Van Schoubrouck, que
si les plans n'ont pas été soumis à l'avis préalable
de la Commission, c'est qu'il ne s'agissait pas
de construire de nouveaux locaux, mais uniquement
de restaurer l'ancienne Galerie, restauration qui
ne devait apporter aucun changement dans la
disposition de celle-ci. — La Commission
demande qu'il soit préparé pour la prochaine
réunion qu'elle fera à mardi, 9 Avril, à 2 heures,
un projet de réponse retracant la marche de
cette affaire.

L'Assemblée décide qu'il n'y a pas lieu
de donner suite à l'offre faite par M^{le} Alfred
Stevens, de céder au cloître, pour la somme de
25 000 francs, le portrait d'une Infante d'Espagne,
peint par Velasquez.

M^{le} et. De la Charlerie soumet la copie
du tableau de Allorillo représentant le jeune mendiant
exécuté par feu M^{le} Hepp. De la Charlerie, et elle
exprime le vœu que cette reproduction soit acquise
pour le Musée des copies. — L'Assemblée est d'avis
que celle-ci n'a pas mission d'acheter des
ouvrages de cette nature et qu'il appartient à la
Direction des Beaux-arts de prendre une décision
à ce sujet.

M^{le} le Ministre de l'Intérieur fait
connaître par sa lettre du 23 février, que M^{le}
Emile Wauters s'est adressé à son Département
afin que son tableau représentant Marie Des
Bourgogne soit exposé dans des conditions plus
favorables de lumière et recommande la
réclamation de cet artiste à l'attention de la
Commission. En attendant qu'il y ait lieu de
procéder à un remaniement partiel des tableaux
du cloître moderne, l'Assemblée ne voit pas
d'inconvénient à ce que la table de M^{le} Wauters
occupe provisoirement la place devenue disponible
par l'envoi à l'Exposition de Londres, du tableau

De M^r Alca. Robert, architecte: Le Sac du couvent des Carmes, à Auvergn.

M^r De Cassan sera prié de soumettre à la Commission un devis pour la restauration des deux tableaux suivants:

1^o Anonyme: La Vierge et l'Enfant Jésus (N^o 42 du Catalogue), tableau qui a été récemment refait par M^r De Cassan.

2^o Anonyme: Le portrait en pied de Philippe-le-Beau, acquis à la vente M^r Deltom et dont le panneau est complètement fendu.

La séance est levée à 4 heures.

Le Président

Le Secrétaire
V. Stiénon

Séance Du 9 Avril 1872 (2 heures)

Sont présents M^r. M. Le Comte De Robiano, faisant fonctions de Président; Balat; Ed. Féli; Stengenyer, Membres; Comissou, Conservateur; V. Stiénon, Secrétaire.

Le Secrétaire fait part des regrets exprimés par M^r Gallit de ne pouvoir assister à la réunion.

Le procès-verbal de la séance du 3 avril est lu & adopté.

Conformément à la résolution prise dans la séance du 3 de ce mois, M^r l'Architecte des Bâtimens civils soumet le plan général de rez-de-chaussée des Bâtimens de l'ancienne Cour. Il attire spécialement l'attention de M^r. M^r. les Membres sur des constructions particulières contiguës à la partie du Louvre du Musée où se trouve le Salon de Rubens et auxquelles donne accès une impasse dont l'entrée est située Place du Palais de Justice. Il fait ressortir qu'en cas d'incendie, le rapprochement de ces constructions offrirait un danger réel pour la conservation des richesses exposées dans la Salle de Rubens et qu'il serait donc fort utile que le Gouvernement fît l'acquisition de ces habitations afin de dégager de ce côté

les locaux du Musée et de permettre ainsi de donner à ce dernier un dégagement vers la place du Palais de Justice. La Commission partage d'autant plus les vues exprimées par M^r William, qu'entre les garanties de sécurité que cette mesure réaliserait, on trouverait l'occasion d'utiliser cette partie de terrain à l'établissement d'ateliers de restauration qui pourraient être éclairés d'une manière favorable et auxquelles une issue particulière vers la place du Palais de Justice faciliterait l'entrée et la sortie des tableaux étrangers. Dans la restauration devrait avoir lieu au Musée. - Ces considérations paraissent de nature à revenir sur la résolution prise dans la séance du 12 Juillet 1871, qui avait pour objet de réserver aux séances de la Commission la pièce située à l'extrémité orientale du nouveau Salon, M^r. M^r. les Membres sont d'avis qu'il conviendrait d'affecter ce local, le seul qui soit susceptible d'être affecté à la restauration des tableaux, en attendant qu'il puisse être construit des ateliers spéciaux sur l'emplacement dont il vient d'être parlé. Cette question fera l'objet d'un nouvel examen pour lequel M^r l'Architecte des Bâtimens civils s'engage à fournir une copie du plan général de l'ancien musée, ainsi que le plan parcellaire de propriétés dont il y aurait lieu de solliciter l'achat par le Gouvernement.

La séance est levée à 3 1/2 heures.

Le Président

Le Secrétaire
V. Stiénon

Séance Du 11 Avril 1872 (2 heures)

Sont présents M^r. M^r. Ed. Féli, faisant fonctions de Président; Balat; Stengenyer; Membres; Comissou, Conservateur; V. Stiénon, Secrétaire.

M^r. Louis Gallit fait exprimer ses regrets d'être empêché de se rendre au Musée. Le procès-verbal de la séance du 9 de ce mois

est lu et approuvé.

Par suite de l'absence de plusieurs Membres, les affaires à l'ordre du jour de la séance du 9 courant, n'ayant pu être résolues, il a été décidé que la Commission se réunirait aujourd'hui afin de statuer sur les affaires soumises à ses délibérations, quel que fût le nombre des Membres présents à cette séance.

Le premier objet dont la Commission a à s'occuper concerne les ateliers de restauration à établir au Musée. L'Assemblée après un nouvel examen de la question, estime qu'il y a lieu de maintenir l'opinion exprimée dans la séance du 9 de ce mois, par le motif que le local proposé pour servir provisoirement à cette destination est d'ailleurs le seul qui soit disponible en ce moment. En exprimant son avis sur l'affaire dont il s'agit, la Commission appellera l'attention du Gouvernement sur les considérations émises au sujet de l'habileté s'acquies par le Département du Travail Public certaines propriétés avoisinant la partie du lacan du Musée ancien, située vers la rue de l'Empereur.

Il est ensuite donné lecture du rapport que M. De Rougé a formulé en réponse aux observations qui ont été présentées par le Département du Travail Public à propos des travaux exécutés pour la restauration de l'ancienne galerie de peinture. La Commission ne approuve le contenu, sauf les cinq derniers paragraphes qui lui semblent pouvoir être supprimés.

Par la lettre de M. de Rougé, adressée à M. de Courcy, Conservateur des Musées, M. le Ministre de l'Intérieur prie la Commission de soumettre à un nouvel examen les mesures à prendre pour la conservation des esquelles du Musée moderne. Ce Haut Fonctionnaire exprime, de nouveau, le désir qu'il puisse être donné suite à sa proposition relative au placement de petits tableaux à chacune des esquelles. La Commission est d'avis qu'il y a lieu de tenir en

suspens l'examen de cette affaire.

M. De Courcy répondant aux renseignements qui lui ont été demandés par la Commission fait connaître qu'il fixe à 300 francs le prix de la copie de deux tableaux représentant: la Vierge et l'Enfant Jésus (N° 42 du Catalogue) et à 150 fr. les travaux à exécuter au point de vue de Philippe-A-Beau. Ces prix paraissent élevés relativement à l'importance du travail, la Commission prie son Secrétaire d'entendre les observations de M. De Courcy et d. se concertent ensuite avec ce praticien sur la rémunération à allouer pour ces travaux.

M. P. J. De Cuyper, Statuaire, à Anvers, fait connaître qu'il possède des tableaux anciens et quelques terres cuites de Faydherbe, Quellyn, Vandervuerde, qu'il désirerait céder au Musée de l'Etat. M. De Cuyper sera informé que deux Membres de la Commission se rendent à Anvers pour examiner les ouvrages qu'il propose de vendre au Musée. - M. Simonin sera prié de vouloir bien faire connaître s'il pourrait se charger d'examiner les terres cuites, et le cas échéant, de négocier avec M. De Cuyper l'achat des objets qu'il serait utile d'acquies pour le Musée de l'Etat.

M. Simonin, à Lyon, offre de vendre un tableau représentant: une peste à Jérusalem, peinture qu'il croit pouvoir être attribuée à Nicolas Poussin. Il signale, en outre, deux Prudhon et un Boffa qui se trouvent entre les mains d'un amateur également disposé à les céder au Musée de l'Etat. - M. Simonin sera informé que la Commission ne pourra statuer sur sa demande qu'après examen des tableaux qu'il propose de céder.

La séance est levée à 3 1/2 heures.

Le Secrétaire.
D. Stévenay

Le Président

Séance du 20 Avril 1872 (Lundi)

Sont présents M. L. Gallard, Président; Balat; De Brau; De Rougé; E. Fétis; Madou; Portails; Le Comte de Robiano; Stingeneyer, Membres; N. Stinmann, Secrétaire.

M. Conscience écrit pour faire connaître qu'il regrette à cause d'une absence de ne pouvoir assister à la réunion d'aujourd'hui.

Le procès-verbal de la séance du 11 Avril est lu & adopté.

M. le Comte de Robiano & Stingeneyer rendent compte de leur voyage à Amsterdam, au sujet de l'examen de la Collection Hobson.

Ces Messieurs sont unanimes à reconnaître que les tableaux de cette Collection sont généralement remarquables, mais ils désignent particulièrement les trois œuvres suivantes qui se distinguent par une supériorité telle qu'il n'hésitent pas à en proposer l'acquisition pour la Galerie de Musée.

1° N° 17. Gaspard Netscher - Quatre enfants dans une niche.

2° N° 25 Emm. De Witte - Intérieur d'Eglise protestante.

chaque de ces deux tableaux peut être cité comme le chef-d'œuvre de ces deux peintres.

3° N° 9. Hobbema - Paysage boisé en Guelder - œuvre très importante, très pure, d'un beau fini & de la meilleure époque de maître.

M. le Délégué croit devoir signaler en outre, un Paul Potter (N° 19 - Les pottercum) Le sujet est peu agréable et l'aspect de la peinture assez monotone, mais ce tableau est admirablement exécuté et daté de la bonne époque de P. Potter.

Un intérieur rustique de Boursse (N° 3), peu connu dans les arts; le tableau est d'une belle exécution.

Une marine de Guillaume Van de Velde (N° 24) qui, à part de l'importance, n'offre

guère plus de qualité d'exécution que la marine du même maître, appartenant au Musée de Bruxelles. Un paysage norvégien de Jacques Ruysdael (N° 20). Œuvre très remarquable, mais dont la qualité n'est pas supérieure à celle du tableau de ce célèbre paysagiste, que possède notre Musée.

M. le Comte de Robiano communique ensuite l'estimation qui a été faite de ces tableaux par le Directeur de la vente et était devant présenter la Commission qu'il y a lieu de croire que aucun ouvrage ne sera vendu au-dessous de la somme à laquelle il a été taxé.

le N° 17. Gasp. Netscher - évalué à	Fl. PB 4500.-
25 De Witte	15,000.-
9 Hobbema	40,000.-
19 P. Potter	16,000.-
3 Boursse	4,000.-
24 G. Van de Velde	45,000.-
20. J. Ruysdael	18,000.-

La Commission apprend avec un vif plaisir que M. le Président et M. Fétis veulent bien se rendre à Amsterdam pour examiner les ouvrages signalés par les premiers Délégués, et le cas échéant, faire l'acquisition d'un ou plusieurs d'un crédit de 100,000 francs, des œuvres qui leur paraîtraient les plus utiles pour le Musée.

L'Assemblée est généralement d'avis que les efforts du Délégué doivent tendre d'abord à l'achat de l'Hobbema. Ils promettent dans le cas où leur impression sur le mérite des tableaux ne correspondrait pas à celle de M. le Comte de Robiano & Stingeneyer, d'en prévenir de suite leurs Collègues afin que la Commission puisse agir.

La Commission fera les démarches nécessaires pour qu'une lettre de crédit de 50,000 francs soit délivrée sans retard, au nom de M. le Président de la Commission.

Des remerciements sont ensuite adressés à MM. le Comte de Robiano & Stingenyer pour la mission qu'ils ont remplie à Amsterdam.

M. M. les Membres sont informés qu'il résulte des explications données par M. De Caussen que l'importance du travail à exécuter pour la restauration du tableau représentant: la Vierge & l'Enfant Jésus, ne lui permet d'opérer aucune réduction sur le prix fixé dans son devis, mais qu'il consent à restaurer pour une somme de 22,000 florins sur le portrait en pied de Philippe-le-Bon. - Ces travaux sont autorisés par la Commission.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire. Le Président
N. Stienon

Séance du 15 Mai 1872 (2 heures)

Sont présents M. M. le Comte de Robiano, faisant fonction de Président; De Brou; De Rongé; Ed. Fétis; Portals; Membres; Conseillers, Conservateurs; N. Stienon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 20 Avril est lu et adopté.

M. Fétis fait connaître qu'il s'est rendu à Amsterdam avec M. L. Gallit, Président de la Commission des Arts, pour l'examen des tableaux de la Collection Hodgson. Deux œuvres ont particulièrement attiré leur attention: 1°. un paysage de Hobbema et un intérieur d'Eglise par Em. De Witte. - La première de ces œuvres a fait, sans doute, de très belles qualités, mais il est à remarquer que son achat n'aurait pu dispenser le Musée de se procurer plus tard une œuvre plus complète de ce maître. - Les délégués, après avoir poussé ce tableau jusqu'à 22,000 florins P. N. ont pensé qu'il ne leur était pas permis de franchir certaines limites. - Ils ont eu, en

conséquence, abandonné l'acquisition de ce tableau qui a été adjugé à Sir Richard Wallace, au prix de 25,000 florins. - Pour le même motif, ils ont renoncé à l'achat du De Witte qui a atteint le prix énorme de 27,000 florins. - La Commission ne peut qu'approuver la résolution prise par M. M. Gallit et Fétis et les remercier pour la mission qu'ils ont bien voulu remplir. - Il sera rendu compte à M. le Ministre de l'Intérieur des démarches faites à la vente Hodgson.

Par la lettre du 5 Avril 72, M. Ad. Sirey fait connaître qu'il est chargé au nom de la famille de M. Jules Renouvier de présenter au Musée de Bruxelles, un tableau de Carl Van Loo, représentant: Bethsabée. Il a tout lieu de croire que le prix en sera pas élevé, mais avant de se renseigner sur ce point, il a cru devoir s'enquérir de la possibilité de placer ce tableau au Musée de Bruxelles. La Commission est d'avis qu'il ne semble pas désirable d'acquiescer à ce vœu.

M. le Comte de Robiano, obligé de se rendre au Sénat prie M. Fétis de vouloir bien présider l'Assemblée.

L'ordre du jour appelle l'examen du Budget de Dépenses des Arts pour l'exercice 1872.

Après discussion, elle fixe les différents chapitres du Budget aux sommes indiquées ci-après:

- Chap. I. Exerçiments personnels . . . F. 27,075.-
- " II. Frais d'entretien et matériel . . . 19,262.03
- " III. Achats 48,500.-

Total francs 94,837.03

A l'occasion du Chap. I^{er}, M. De Rongé fait connaître que M. Stingenyer, qui une absence empêche d'assister à la séance, l'a prié de recommander à l'attention de ses Collègues la position du Surveillant des Musées. Il pense comme M. Stingenyer, qu'il conviendrait d'améliorer le sort de ces agents et notamment de ceux qui remplissent, depuis plusieurs années,

leurs fonctions avec zèle. - Il faut remarquer que
les Surveillants des Eglises, quoiqu'ils soient chargés
d'un service plus long, sont moins rétribués que
les Laisiers-messagers du Ministère de l'Intérieur
et qu'il convient d'examiner s'il n'y aurait pas lieu
d'assimiler leur position à celle de ces derniers agents.

L'Assemblée a vu l'examen de cette question et
demande la communication, pour la prochaine séance,
de l'état des services de chacun des Surveillants.
Elle décide que le salaire de l'homme de peine de l'Eglise
moderne sera porté à 3 francs par jour, et celui des
deux autres personnes chargées du même travail dans
les deux autres Eglises à F. 2.75 par jour.

La Commission est informée que M. Simonin
s'est rendu à Anvers pour examiner les terres-
en-tel affectées en vente par M. De Cuyper. - Ces ouvrages
qui ayant pour prétexte de l'intérêt pour la Collection
des Eglises, il en a conclu l'acquisition pour la somme
de 750 francs. - M. Simonin a profité de son voyage
à Anvers, pour assister à une vente qui a eu lieu
chez M. le Doyen Cerebuzgen, 59 Stabruker,
groupe, chaires de vérité etc, en terres-
en-tel, par De Smet, Verbrugge, Van Geel, Pompen, Kerckx,
Sommer etc et parmi lesquels sont plusieurs esquisse
d'ouvrages qui ornent de l'Eglise du pays. Le
prix de ces sculptures s'élève à 650 francs. La
Commission approuve les achats dont il s'agit.

M. Schulgen, de Dusseldorf, offre de céder
au prix de 2000 francs deux tableaux de Jean
Matsys, dont il soumet la photographie. L'un
représente la Chaste Suzanne et l'autre: Loth
et ses filles. Ces tableaux se trouvant actuellement
à Paris, M. Schulgen s'impressionnerait de les faire
envoyer à Bruxelles, si la Commission était d'avis
qu'ils puissent convenir au Musée. - M. Portet
qui doit se rendre très prochainement à Paris,
vaut bien se charger d'examiner ces peintures
et communiquer ensuite son avis.

Par sa lettre du 3 Mai dernier, M. le Ministre

de l'Intérieur informe la Commission que M. de
Vandenberghe et Chieffry, à Courmayeur sont en
possession d'un tableau représentant: Une réception
au Palais du Louvre, sous Henri IV, qu'ils sont
disposés à céder pour le Musée historique. Sur
le sujet indiqué ci-dessus étant étranger à l'histoire
du pays, la Commission ne pense pas qu'il y ait
des raisons à faire pour l'achat de ce tableau.

M. le Ministre de l'Intérieur transmet
une lettre par laquelle le Département des Affaires
Etrangères signale un portrait de Murillo, peint
par lui-même, que M. le Docteur Cordes, à
Valparaiso, consentirait à céder au Gouvernement Belge.
La Commission répondra à M. le Ministre qu'il
est impossible dans les conditions où se présente
cette proposition d'émettre un avis sur l'offre
de vente de M. le D^r Cordes.

La Commission passe à l'ordre du jour sur
les propositions de vente ci-après:

1^o De M^{me} De Milcamp, relative à un portrait
de femme, peint par M. Gelpire, dont elle
demande 600 francs.

2^o d'un tableau de fruits, par Van Alst, présenté
par M. Kruseman, au prix de 900 francs.

Par sa lettre du 3 Mai, M. le Ministre
de l'Intérieur signale un portrait d'enfant, peint
par Albert Cuyper, en la possession de M. Courtonel,
à Liège. Le propriétaire de ce tableau sera
invité à l'envoyer au Musée en indiquant le
prix qu'il en demande.

M. le Comte Vander Meer, à Paris,
fait connaître qu'il possède un Hobbeema qu'il
a l'intention de faire vendre prochainement
avec d'autres tableaux de sa Galerie. - M.
Portet est prié de vouloir bien examiner
cet ouvrage.

Par sa lettre du 30 Avril 1871, M.
Stinglhamber, Président du Conseil de fabrique
de l'Eglise de N. D. au Sablon, à Bruxelles, rappelle
que la Commission du Musée a offert 500 francs

pour six volets Du 16^e Siècle, appartenant à la Dote
Eglise. Il demande si la Situation financière actuelle
de l'Église ne permet pas de payer cette somme,
La Commission décide qu'il sera répondu que l'Église
maintient son offre primitive de 1500 francs, à la
condition que le Conseil de fabrique fasse connaître
dans un bref délai s'il consent à céder les six
volets en question pour la somme indiquée ci-dessus.
Elle prie M. De Cauver & De Heuvel de présenter,
chacun en ce qui le concerne, une devise de la dépense
que nécessitera la restauration de ces volets.

Par sa lettre du 8 de ce mois, M. le Ministre
de l'Intérieur consulte la Commission sur l'offre qui
lui est faite par M. de la Charrière de céder pour
l'Église du Capier, la reproduction d'un tableau
de M. de la Charrière (Le Jeune enroulé), exécuté par
son fils M. de la Charrière. M. de la Charrière
fait d'avis que cette copie ne donne pas, autant que
leurs souvenirs peuvent le leur rappeler, une idée
assez juste de l'œuvre originale et qu'il ne saurait
par conséquent, conseiller au Gouvernement de
l'acquiescer pour le présent.

L'Assemblée reçoit communication d'une lettre
par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur fait
connaître que la disposition prise à propos du
crédit extraordinaire destiné aux achats de Musée
ayant dû être modifiée en raison des circonstances,
il croit devoir prier la Commission de ne prendre
aucun engagement pour l'achat d'œuvres dont
le prix devrait être prélevé sur ce crédit, sans
en avoir préalablement référé à son administration.

La séance est levée à 4 1/2 heures

Le Secrétaire,

D. H. de la Charrière

Le Président

Séance Du 10 Juin 1872 (3 heures).

Présents M. de la Charrière, Président; Balat;
De Bron; De Rougé; Ed. Fétis; Hingener;
Membres: Cuvillier, Conservateur; V. Stinon, Secrétaire

Le procès-verbal de la Séance Du 15 Mai est lu
et adopté.

M. Verbecqhe, en ce moment à Londres,
s'excuse de ne pouvoir assister à la Séance.

M. de la Charrière offre de céder au prix de
18,000 francs, un tableau de Léon Verschuor,
intitulé: Devant Dordrecht. Cette toile présente de
très belles qualités, mais la Commission regrette de ne
pouvoir l'acquiescer à cause des repeints qu'on
y remarque.

M. de la Charrière fait parvenir le portrait d'enfant,
attribué à Albert Cuyp, au sujet duquel il a
entretenu M. le Ministre de l'Intérieur. Ce
tableau, indûment attribué à Albert Cuyp, a beaucoup
souffert et se offre d'ailleurs par suffisamment de
mérite pour en faire l'acquisition.

M. le Conservateur du Musée remet deux
comptes de M. de la Charrière et Cardon, pour des
travaux extraordinaires effectués au Musée Wertz
à l'occasion de l'envasement des esquisses
et de travaux de peinture nécessaires pour le placement
de ces esquisses dans les deux nouvelles salles
destinées à les recevoir. - M. le Conservateur fait
remarque que ces travaux ont été ordonnés par
M. de la Charrière, avec l'autorisation de M. le Direc-
teur-général du Beau-arts; ce fonctionnaire
supérieur a fait connaître à M. de la Charrière
que par suite de l'insuffisance du crédit alloué au
Musée Wertz, ces dépenses devaient être payées
au moyen des ressources générales du Musée.
Sur l'approbation dont il s'agit, la Commission
ne croit pas devoir s'opposer à ce que les deux
comptes ci-dessus soient liquidés sur l'un des
des ressources allouées pour les deux Musées.

La Commission est informée que M^r Portach a examiné à Paris, les deux tableaux de Jean Matsys, offerts en vente par M^r Schulgen, de Dusseldorf. L'un d'eux, représentant: La Chaste Suzanne, lui a paru être un bon tableau, très bien conservé, mais pour lequel le prix de 10000 francs est beaucoup trop élevé. Le représentant ~~Paris~~ de M^r Schulgen, à Paris, a fait connaître à M^r Portach qu'il est disposé à envoyer les deux tableaux à l'inspection de M^r de la Mairie, si le Musée consent à prendre les frais de transport à sa charge. - La Commission fera connaître au propriétaire de ces ouvrages que les conditions mises à l'envoi de ceux-ci ne sont pas conformes aux usages admis par le Musée et qu'elle regrette, en conséquence, de ne pouvoir y souscrire.

Par sa lettre du 23 Mai, M^r le Ministre de l'Intérieur transmet, en copie: 1^o une Dépêche du Département des Travaux publics; 2^o un rapport de M^r l'Architecte Des Bâtimens Civils; ces deux pièces sont relatives à la restauration de l'ancienne galerie de Peinture. Par la première, M^r le Ministre Des Travaux publics fait remarquer que l'erreur de copie commise dans l'une des pièces communiquées doit être attribuée au bureau d'expédition de son Département et qu'il la regrette d'autant plus qu'elle semble avoir été la cause du différent qui s'est produit. Il ajoute que, quoiqu'il en soit, les explications fournies par M^r l'Architecte Des Bâtimens Civils et à l'abri de tout reproche et qu'il ne saurait admettre que des critiques soient formulées à l'adresse des Agents de ce Service.

Dans son rapport du 1^{er} Mai, M^r l'Architecte Williams rappelle diverses lettres qu'il a adressées au sujet du travail d'appropriation de l'ancienne Galerie et fait remarquer que l'Administration Des Bâtimens Civils a fait tout ce qui était en son pouvoir pour obtenir les observations de la Commission et que si quelqu'un a eu à se plaindre des difficultés rencontrées dans cette affaire, c'est à coup sûr l'Administration Des Bâtimens Civils. Il donne

ensuite des explications sur l'erreur de copie constatée dans la pièce transmise par le Département Des Travaux Publics et il s'étonne de l'usage que la Commission Directrice a cru devoir faire de ce rapport, alors que la minute lui en avait été communiquée ultérieurement. A ce propos, M^r l'Architecte Des Bâtimens Civils insiste que la pièce qu'il a confiée au Secrétaire de la Commission, pour être mise sous les yeux de M^r de la Mairie, ne lui aurait pas été communiquée. Contrairement à cette assertion, l'Assemblée s'empresse de reconnaître que lecture de la minute de M^r l'Architecte Williams lui a été donnée dans la première réunion qui a suivi le Dépôt qui en a été fait par cet Agent. - M^r Williams termine en disant que sa lettre du 13 Juin 1871 explique suffisamment les motifs pour lesquels il ne s'est pas cru en droit d'adresser à la Commission les plaintes qu'elle émettait.

La Commission ne pouvant admettre les observations de M^r le Ministre Des Travaux Publics, ni les explications contenues dans la lettre de M^r l'Architecte Des Bâtimens Civils, décide qu'il convient d'adresser à M^r le Ministre De l'Intérieur un rapport retraçant, dès le début, l'historique de la question relative aux travaux exécutés pour l'agrandissement de l'ancienne galerie de Peinture. - M^r De Rougé veut bien se charger de ce travail.

Il résulte d'une communication qui a été faite par M^r Portach que le tableau de Hobbeins, signalé par M^r le Comte Van Der Meer à Paris, n'est pas digne de l'attention de la Commission. Par sa lettre du 5 de ce mois, M^r le Ministre De l'Intérieur envoie, d'urgence, une expédition du budget Des Classes De Peinture et De Sculpture, pour l'exercice 1872.

La Commission croit devoir signaler à l'attention de M^r le Ministre De l'Intérieur que l'installation de la prochaine Exposition des Beaux Arts dans les nouvelles Salles du Musée

aura pour conséquence de mettre le Salon de Rubens en dehors de toute communication avec les locaux du Musée actuellement accessibles au public. Cette situation devant se prolonger pendant un temps assez long, il serait excessivement fâcheux que l'un des parties les plus importantes des Collections fut soustraite à la vue des visiteurs. — Pour obvier à cet inconvénient, la Commission demandera au Gouvernement de faire construire une galerie extérieure en bois, au dessus de la Cour donnant vers le montagne de la Cour, afin de relever ainsi le Salon de Rubens avec petits Salles du Musée. Cette construction, dont la dépense ne serait pas élevée, ne durera qu'une durée temporaire.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire. Le Président.
V. Stievens

Séance Du 10 Juillet 1872 (2 heures)

Présents M. M.: Ev. Fétis, faisant fonctions de Président; Balut, Membre et Conseiller, Conservateur; V. Stievens, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance Du 10 Juin est lu et adopté.

M. M. Verboeckhoven, De Rouge, De Bruin s'excusent, par écrit, de ne pouvoir assister à la réunion de ce jour.

La Commission décide qu'il n'y a pas lieu d'acquiescer les tableaux qui lui sont présentés:

- 1^o par M. Palmert, proposant au prix de 2000 francs, un Christ entre les deux larrons, attribué à Van Baelm.
- 2^o par M. Deswart - Peuvion, qui offre la cession d'un portrait d'homme, attribué à Verdyck, ainsi que deux petits tableaux de Jean Van Noort, de Brugem, dont l'attribution est laissée à l'appréciation de la Commission, si ces ouvrages peuvent

convenir pour le Musée.

3^o par M. Bigarne, à Breme, qui fait parvenir une peinture anonyme qu'il croit pouvoir attribuer à Quinten - Metsys.

4^o par M. C. Moer, qui soumet une collection de médailles portraites, parmi lesquels sont représentés quelques personnages historiques.

M. M. Hoepfke et C^{ie}, à Boux Debenay, offrent de céder au Musée un tableau de Franck représentant l'arrivée de la reine de Saba chez Salomon. — Les possesseurs de ce tableau seront invités à l'envoyer à Bruxelles, afin que la Commission puisse statuer sur l'offre dont il s'agit.

M. L. Charignaud soumet une épreuve encadrée d'une série de chromolithographies reproduisant l'œuvre des frères Van Eyck: l'adoration de l'agneau, à Gand. La publication de ces planches a été faite aux frais de la Société Stendell, à Londres. — La Commission est d'avis qu'il serait intéressant d'obtenir pour le Musée des copies, la reproduction de cette importante composition, et elle priera, en conséquence, M. le Ministre de l'Intérieur de vouloir bien acquiescer sur les fonds de son Département l'exemplaire dont M. Charignaud offre la cession au prix de 600 francs.

Par la lettre Du 22 Juin dernier, M. le Ministre de l'Intérieur fut informé que la Commission est autorisée à acquiescer, au prix de 1500 francs, les six panneaux de l'Ecole Flandraise, que le Conseil de fabrique de l'Eglise de N. D. au Sablon consent à céder au Musée.

Les musées nées seront prises pour la liquidation du prix d'achat de ces ouvrages.

L'Administration Communale de Gand fut informée par la lettre Du 4 Juillet qu'elle a délégué M. Verplanck, à l'effet de recevoir les tableaux de M. M. De Cuy et J^o Van Severdonck, destinés au Palais de Justice de cette ville. Elle saisit cette occasion pour

rappeler que le Gouvernement lui a prouvé le
 tableau de feu M. Philippe Vautbée, représentant
 l'Intérieur de l'Eglise St Pierre, à Rome. La
 Commission prie qu'il conviendrait d'informer M.
 le Ministre de l'Intérieur de la communication
 qu'elle vient de recevoir de la ville de Gand et de
 demander au Gouvernement que le tableau de M.
 Vautbée, qu'elle apprécie comme l'une de ses bonnes
 productions, soit conservé au Musée.

L'Assemblée charge M. Ed. Fétis de
 remplacer M. le Président de la Commission pendant
 son absence & de signer la correspondance.

La Séance est levée à 4 1/2 heures.

Le Secrétaire. Le Président.
 V. Stievenart

